

ANNEXE 6 – ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE RELATIVE AU ZONAGE DES SECTEURS SENSIBLES - ANTEA GROUP – SEPTEMBRE 2015 (A79908/C)

Aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse

*Etude hydrogéologique relative au zonage des secteurs
sensibles*

Septembre 2015

A 79908/C



SNCF-PSIG SO
7 boulevard de Marengo
31500 TOULOUSE
Tel : 05.61.10.11.11

Présenté par



Antea Group
Eaux ressource et géothermies
Diapason – Bât B
Rue Jean Bart
31670 LABEGE
Tél. : 05 61 00 70 40
Fax : 05 61 00 70 41

Sommaire

	Pages
1. INTRODUCTION	6
1.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	6
1.2. DESCRIPTION SOMMAIRE DES AMENAGEMENTS PREVUS.....	7
2. BIBLIOGRAPHIE	10
2.1. DOCUMENTS CONSULTES.....	10
2.2. DOCUMENTS FOURNIS PAR LA SNCF	12
3. CONTEXTE GEOLOGIQUE	14
3.1. DONNEES ISSUES DE LA BIBLIOGRAPHIE.....	14
3.2. DONNEES ISSUES DES SONDRAGES GEOTECHNIQUES.....	16
4. CONTEXTE HYDROLOGIQUE	20
4.1. PRINCIPAUX COURS D'EAU ET CANAUX.....	20
4.1.1. <i>La Garonne</i>	20
4.1.2. <i>L'Hers</i>	20
4.1.3. <i>Le canal latéral à la Garonne</i>	21
4.1.4. <i>Ruisseaux et fossés</i>	22
4.2. PLANS D'EAU	22
4.3. USAGES DES EAUX SUPERFICIELLES.....	26
4.3.1. <i>Alimentation en eau potable</i>	26
4.3.2. <i>Activités nautiques</i>	27
4.3.3. <i>Industriel</i>	27
4.3.4. <i>Agricole (irrigation)</i>	27
4.3.5. <i>Navigation</i>	27
4.3.6. <i>Pêche</i>	27
4.4. QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES.....	28
4.4.1. <i>Le canal latéral à la Garonne</i>	28
4.4.2. <i>La Garonne</i>	28
4.4.3. <i>L'Hers</i>	29
4.4.4. <i>Ruisseaux</i>	29
4.4.5. <i>Plans d'eau</i>	29
5. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE.....	30
5.1. AQUIFERE CONCERNE PAR LE PROJET.....	30
5.1.1. <i>Nature de l'aquifère</i>	30
5.1.2. <i>Caractéristiques hydrodynamiques</i>	30
5.2. PIEZOMETRIE DE LA NAPPE.....	31
5.2.1. <i>Piézométrie globale</i>	31
5.2.2. <i>Piézométrie dans le secteur de Lagarde-Capy</i>	34
5.2.3. <i>Variations piézométriques annuelles</i>	35
5.3. RELATION HYDRAULIQUE NAPPE/RIVIERE/CANAL	37
5.4. USAGES DES EAUX SOUTERRAINES	38
5.4.1. <i>Alimentation en eau potable</i>	38
5.4.2. <i>Agricole (irrigation) et domestique (arrosage)</i>	39
5.5. QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES	42
5.5.1. <i>Données Agence de l'Eau Adour-Garonne</i>	42
5.5.2. <i>Inventaire des sites Basias et Basol</i>	42

6.	CARTOGRAPHIE DES ENJEUX VIS-A-VIS DES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES	49
6.1.	PREAMBULE.....	49
6.2.	CAPTAGES AEP ET PERIMETRES DE PROTECTION.....	49
6.2.1.	<i>Secteur nord</i>	50
6.2.2.	<i>Secteur centre</i>	53
6.2.3.	<i>Secteur sud</i>	54
6.3.	CARTOGRAPHIE DES ENJEUX.....	56
6.3.1.	<i>Eaux superficielles</i>	56
6.3.2.	<i>Eaux souterraines</i>	59
7.	CARTOGRAPHIE DE L'ALEA LIE AUX TRAVAUX	62
7.1.	TRAVAUX IMPACTANT LE SOUS-SOL ET LE CANAL LATERAL A LA GARONNE.....	62
7.2.	CARTOGRAPHIE DE L'ALEA LIE AUX TRAVAUX.....	66
7.2.1.	<i>Préambule</i>	66
7.2.2.	<i>Cartographie de l'aléa lié aux travaux impactant le sous-sol</i>	66
7.2.3.	<i>Cartographie de l'aléa lié aux travaux impactant les berges du canal latéral à la Garonne</i> 70	
8.	CARTOGRAPHIE DES ZONES SENSIBLES (CROISEMENT DE L'ALEA TRAVAUX ET DES ENJEUX SUR LES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES)	73
8.1.	METHODOLOGIE ET RESULTATS.....	73
8.2.	PRECONISATIONS.....	78
8.2.1.	<i>Eaux superficielles</i>	78
8.2.2.	<i>Eaux souterraines</i>	78
9.	CARTOGRAPHIE DES POSSIBILITES D'INFILTRATION DES EAUX LIEES AU PROJET	81
9.1.	PREAMBULE.....	81
9.2.	CARTE DES POSSIBILITES D'INFILTRATION DES EAUX LIEES AU PROJET.....	81
9.3.	PRECONISATIONS.....	83
9.4.	POINT DE REJETS.....	83
10.	COMPATIBILITE DU PROJET VIS-A-VIS DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX PERIMETRES DE PROTECTION	87
10.1.	PERIMETRES DE PROTECTION RECOUPES PAR LE PROJET.....	87
10.2.	ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DU PROJET ET DE LA REGLEMENTATION.....	88
10.2.1.	<i>Préambule</i>	88
10.2.2.	<i>Prise d'eau sur le canal latéral à Saint-Jory</i>	89
10.2.3.	<i>Prise d'eau de Lagarde-Capy</i>	89
10.2.4.	<i>Prise d'eau sur le canal latéral à Lacourtenourt</i>	92
10.2.5.	<i>Prise d'eau sur la Garonne à Lacourtenourt</i>	92

Liste des figures

Figure 1. Projet AFNT (source SNCF).....	7
Figure 2. Documents consultés.....	11
Figure 3. Etagement des terrasses alluviales de la Garonne (source BRGM).....	14
Figure 4. Position du tracé du projet sur fond des cartes géologiques n°956, 983 et 984 (BRGM Editions).....	15
Figure 5. Légende de la carte géologique n°983 de Toulouse Ouest (BRGM Editions).....	16
Figure 6. Position des sondages de reconnaissance géologique le long du tracé du projet AFNT – Secteur nord.....	18

Figure 7. Position des sondages de reconnaissance géologique le long du tracé du projet AFNT – Secteur sud	19
Figure 8. Profil du canal au kilomètre 13 (plaine de Peyralles) au sud de Saint-Jory	22
Figure 9. Contexte hydrologique du projet AFNT – Secteur nord.....	24
Figure 10. Contexte hydrologique du projet AFNT – Secteur sud	25
Figure 11. Ecoulements en bordure de terrasse (rapport BRGM n°55877).....	30
Figure 12. Piézométrie de la nappe alluviale de la basse plaine (hautes eaux de juin 2007, BRGM) – Secteur nord	32
Figure 13. Piézométrie de la nappe alluviale de la basse plaine (hautes eaux de juin 2007, BRGM) – Secteur sud	33
Figure 14. Carte piézométrique de la nappe alluviale dans le secteur de Lagarde-Capy en février 2011 (Antea Group, rapport n°A61609/B)	34
Figure 15. Variation du niveau piézométrique au droit de l’ouvrage n°09567X0219 entre 1997 et 2015 (source ADES)	35
Figure 16. Etat hydraulique de la nappe alluviale du mois de septembre 2014 au mois de juillet 2015 (ouvrage n°09567X0219).....	36
Figure 17. Coupe schématique des relations hydrauliques entre la nappe, le canal et la Garonne (rapport Antea Group n°A51571/A)	37
Figure 18. Points d’eau issus de la Banque du Sous-Sol (InfoTerre TM , BRGM) – Secteur nord	40
Figure 19. Points d’eau issus de la Banque du Sous-Sol (InfoTerre TM , BRGM) – Secteur sud.....	41
Figure 20. Position des sites Basias et Basol répertoriés en amont hydraulique du tracé du projet AFNT – Secteur nord.....	43
Figure 21. Position des sites Basias et Basol répertoriés en amont hydraulique du tracé du projet AFNT – Secteur sud.....	44
Figure 22. Captages AEP et périmètres de protection associés sur le secteur nord de l’étude	52
Figure 23. Captages AEP et périmètre de protection associés sur le secteur centre de l’étude	53
Figure 24. Captages AEP et périmètre de protection associés sur le secteur sud de l’étude.....	54
Figure 25. Carte de zonage des enjeux vis-à-vis des eaux superficielles – Secteur nord.....	57
Figure 26. Carte de zonage des enjeux vis-à-vis des eaux superficielles – Secteur sud.....	58
Figure 27. Carte de zonage des enjeux vis-à-vis des eaux souterraines – Secteur nord.....	60
Figure 28. Carte de zonage des enjeux vis-à-vis des eaux souterraines – Secteur sud	61
Figure 29. Carte des zones de travaux impactant le sous-sol et les berges du canal latéral à la Garonne – Secteur nord	64
Figure 30. Carte des zones de travaux impactant le sous-sol et les berges du canal latéral à la Garonne – Secteur sud	65
Figure 31. Carte de l’aléa lié aux travaux impactant le sous-sol – Secteur nord	68
Figure 32. Carte de l’aléa lié aux travaux impactant le sous-sol – Secteur sud	69
Figure 33. Carte de l’aléa lié aux travaux impactant les berges du canal latéral à la Garonne – Secteur nord	71
Figure 34. Carte de l’aléa lié aux travaux impactant les berges du canal latéral à la Garonne – Secteur sud	72
Figure 35. Carte de la sensibilité du milieu vis-à-vis des eaux superficielles – Secteur nord	74
Figure 36. Carte de la sensibilité du milieu vis-à-vis des eaux superficielles – Secteur sud	75
Figure 37. Carte de la sensibilité du milieu vis-à-vis des eaux souterraines – Secteur nord	76
Figure 38. Carte de la sensibilité du milieu vis-à-vis des eaux souterraines – Secteur sud	77
Figure 39. Carte des possibilités d’infiltration des eaux liées au projet – Secteur nord.....	85
Figure 40. Carte des possibilités d’infiltration des eaux liées au projet – Secteur sud.....	86

Liste des tableaux

Tableau 1. Références des documents fournis par la SNCF et utilisés dans le cadre de l'étude	13
Tableau 2. Descriptif des sites Basol recensés dans le secteur d'étude	45
Tableau 3. Descriptif des sites Basias recensés sur le secteur d'étude	47
Tableau 4. Notation et critères choisis pour évaluer les enjeux relatifs aux eaux superficielles.....	56
Tableau 5. Notation et critères choisis pour évaluer les enjeux relatifs aux eaux souterraines	59
Tableau 6. Critères choisis pour évaluer l'aléa lié aux travaux impactant le sous-sol.....	66
Tableau 7. Critères choisis pour évaluer l'aléa lié aux travaux de modification des berges du canal	70
Tableau 8. Critères choisis pour évaluer la sensibilité du milieu	73
Tableau 9. Critères choisis pour évaluer les possibilités d'infiltration des eaux liées au projet.....	82
Tableau 10. Justification des possibilités d'infiltration le long du tracé	82
Tableau 11. Synthèse des périmètres de protection recoupés par le projet	87
Tableau 12. Contraintes réglementaires liées au captage AEP de Saint-Jory et compatibilité avec le projet	89
Tableau 13. Contraintes réglementaires liées au captage AEP de la prise d'eau sur les lacs de Lagarde-Capy et compatibilité avec le projet.....	91
Tableau 14. Contraintes réglementaires liées au captage AEP de la prise d'eau sur le canal à Lacourtenourt et compatibilité avec le projet	92

Liste des annexes

- Annexe 1 : Fiches de déclaration en mairie des puits privés sur la commune de Fenouillet
- Annexe 2 : Fiches descriptives des sites Basol
- Annexe 3 : Tableau descriptif des sites Basias recensés sur le secteur d'étude

1. Introduction

1.1. Contexte et objectifs

Le projet d'Aménagement Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) vise à améliorer la desserte du Nord toulousain et au-delà, vers Montauban, Brive et Agen. Il permettra également l'arrivée de la ligne à grande vitesse au cœur de Toulouse.

Ces projets de développement vont entraîner la juxtaposition de plusieurs offres ferroviaires sur la même ligne (TAGV, GL, fret, TER avec plusieurs niveaux de missions). Des modifications sont donc nécessaires sur la voie actuelle avec une amélioration des capacités des infrastructures ferroviaires sur cet axe et la mise à 4 voies de la ligne existante.

Le projet AFNT s'étend sur 5 communes : Toulouse, Fenouillet, Lespinasse, Saint-Jory et Castelnau-d'Estrétefonds (Cf. Figure 1).

Dans le cadre des études environnementales de niveau Avant-Projet (AVP) et notamment celles liées à l'hydraulité et l'assainissement de la future plateforme ferroviaire, la SNCF a mandaté Antea Group pour réaliser une étude hydrogéologique visant à caractériser la vulnérabilité de la ressource en eau souterraine.

La SNCF doit s'assurer de la compatibilité entre les dispositifs d'assainissement ferroviaires et les objectifs de préservation de la ressource en eau, quelle soit superficielle (objectif de qualité des milieux aquatiques) ou souterraine (préservation des masses d'eau, protection des captages d'eau potable). La section ferroviaire accueillera des trains de marchandises et de produits potentiellement polluants. La SNCF considère que l'aléa accidentel pour ce type de transport est nul.

L'étude s'est déroulée en deux phases distinctes :

- phase 1 : état des lieux géologique, hydrogéologique et environnemental sur le secteur d'étude ;
- phase 2 : définition des zones à enjeux vis-à-vis des eaux souterraines et superficielles et des zones sensibles à l'infiltration.

Le présent rapport synthétise les principaux résultats de cette étude et les recommandations nécessaires qui vont permettre de guider la SNCF vers des solutions qui ne remettent pas en causes les usages de la ressource en eau souterraine et les objectifs réglementaires qui leur sont associés.

SNCF
 Etude hydrogéologique relative au zonage des secteurs sensibles dans le cadre du projet AFNT
 (Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse)

A79908/C



Figure 1. Projet AFNT (source SNCF)

1.2. Description sommaire des aménagements prévus

Les Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse concernent un linéaire de 19 km de ligne existante (allant du PK 234.000 au PK 255.000), aujourd'hui à deux et trois voies.

Ces aménagements consistent en (description issue de la notice explicative du dossier d'enquête publique, pièce D, de juin 2014) :

- la mise à quatre voies de tout le linéaire allant du raccordement de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse du GPSO sur Saint-Jory, jusqu'à la gare de Toulouse-Matabiau ;

- la création d'un terminus TER partiel à Castelnau-d'Estrétefonds ;
- la création d'une interconnexion fer/métro, entre la halte de route de Launaguet et la station de métro La Vache ;
- le réaménagement de tous les points d'arrêts du linéaire : Castelnau-d'Estrétefonds, Saint-Jory, Fenouillet/Saint-Alban, Lacourtenourt, Lalande-l'Eglise, route de Launaguet. La halte de Lacourtenourt sera déplacée vers le sud afin de favoriser son insertion et son usage dans le cadre plus large du développement urbain, tandis que la halte de route de Launaguet sera déplacée vers le nord afin de favoriser l'interconnexion avec la station « La Vache » de la ligne B du métro ;
- des aménagements en gare de Toulouse-Matabiau, du plan de voies, des souterrains et des accès.

Ces aménagements vont nécessiter des modifications et des reprises des infrastructures suivantes (description réalisée à partir du document « *Liste des impacts sur les berges du canal* » et de la notice explicative du dossier d'enquête publique, pièce D, de juin 2014, Cf. Tableau 1) :

- modification de la berge Est du canal latéral à la Garonne :
 - du PK 234.500 au PK 235.500 ;
 - du PK 239.600 au PK 240.200 ;
 - du PK 241.000 au PK 246.000 ;
 - du PK 246.350 au PK 249.500.
- reprise de certains ouvrages de franchissement (type pont-route ou pont-rail) de voies routières ou de cours d'eau :
 - RD29, route d'Ondes au PK 234.800 (commune de Castelnau-d'Estrétefonds) ;
 - RD20, route de Saint-Caprais au PK 240.500 (commune de Saint-Jory) ;
 - rue du moulin au PK 244.300 (commune de Lespinasse) ;
 - avenue des sports au PK 247.300 (commune de Fenouillet) ;
 - CD64, route de Lacourtenourt au PK 249.200 (commune de Fenouillet) ;
 - ruisseau du Maltemps au PK 249.300 (commune de Fenouillet) ;
 - chemin du pont de Rupé au PK 250.600 (commune de Toulouse) ;
 - RD4, avenue de Fronton au PK 252.700 (commune de Toulouse) ;
 - route de Launaguet au PK 253.400 (commune de Toulouse).
- la création d'ouvrages d'art spécifiques :
 - ouvrage de protection vis-à-vis des risques du site SEVESO TOTAL Marketing et Services au niveau du PK 243.200 ;
 - ouvrage de protection vis-à-vis des risques du site SEVESO Finagaz au niveau du PK 245.500 ;
 - ouvrage de type saut de mouton de la route de Launaguet au PK 253.700.
- la création de voies ferroviaires nouvelles ;

- le réaménagement des haltes (modification des quais et de passages piétonniers souterrains, création de passerelles, etc.).

La plupart de ces aménagements va nécessiter un remaniement du sol et du sous-sol lié aux travaux de terrassements et de fondation des ouvrages. Ceux-ci peuvent en effet engendrer des impacts sur les eaux souterraines aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif. En outre, les eaux de ruissellement drainées par le projet et rejetées dans le milieu naturel peuvent également influencer sur la qualité des eaux superficielles.

La présente étude a pour but de cibler les enjeux relatifs aux eaux souterraines et superficielles et de les confronter aux risques liés aux différents travaux et aménagements du projet AFNT.

2. Bibliographie

2.1. Documents consultés

Un inventaire des documents et des données disponibles a été effectué. La liste est fournie dans le tableau 1. Ces documents ont été analysés et les éléments nécessaires à la réalisation de l'étude ont été pris en compte.

Document	Source
Carte géologique de la France à 1/50 000 - feuille de Grenade-sur-Garonne	Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) - infoterre.brgm.fr
Données sur les eaux souterraines	Banque du Sous-Sol http://infoterre.brgm.fr/
	Portail National d'accès aux données sur les eaux souterraine – www.adeseaufrance.fr
	Agence de l'eau Adour Garonne - www.eau-adour-garonne.fr
Données sur les eaux superficielles	Agence de l'eau Adour Garonne - www.eau-adour-garonne.fr
Données générales sur la nappe des alluvions de la Garonne	Système d'information pour la gestion des eaux souterraines en Midi-Pyrénées (BRGM) - sigesmpy.brgm.fr
Captages destinés à l'alimentation en eau potable et périmètres de protection associés	ARS 31 http://www.mipygeo.fr/accueil/
GPSO LGV Bordeaux – Toulouse Inventaire des points d'eau, mars 2013.	Antea Group
Syndicat de syndicats de production d'eau potable des vallées Save-Hers-Girou-Coteaux de Gascogne. Dossier technique préparatoire à la définition des périmètres de protection. Antea Group n°51571/A, novembre 2008	Antea Group
Réalisation et interprétation d'un pompage d'essai à proximité du plan d'eau de Capy Grenade-sur-Garonne et Saint-Jory. Antea Group n°53629/B, mai 2009	Antea Group
Gestion des systèmes aquifères alluviaux dans le bassin Adour Garonne – Modélisation de la nappe alluviale de la Garonne dans le département de la Haute-Garonne. BRGM/RP-58063-FR. Janvier 2010	Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) – www.brgm.fr

Document	Source
Midi Pyrénées Granulats. Evaluation de l'apport d'eau supplémentaire crée par le futur lac comparativement aux besoins du syndicat et de son impact hydraulique. Zone de Castelet – Lagarde – St Jory. Antea Group A61609/B, novembre 2011	Antea Group
Modélisation hydrogéologique de l'impact de la création de nouvelles gravières sur la nappe alluviale et ses usages sur la commune de Castelnau-d'Estrétefonds. Antea Group A72706/E, octobre 2014	Antea Group
SOFERTI Fenouillet Diagnostic environnemental du site et évaluation détaillée des Risques BURGEAP, juillet 2007	http://www.ordimip.com/
Avis de l'hydrogéologue agréé sur la protection des prises d'eau de Lacourtenourt en Garonne et sur le canal latéral. E. GALES, 6 novembre 2013	Toulouse Métropole Service « Eau »

Figure 2. Documents consultés

2.2. Documents fournis par la SNCF

Le tableau ci-dessous synthétise les références des documents utilisés dans ce rapport et qui ont été fournis par l'équipe du projet AFNT de la SNCF.

Titre	Référence	Version
Arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement d'eau pour la consommation humaine à partir de la dérivation des eaux du canal latéral à la Garonne à Saint-Jory et des eaux de la gravière de Lagarde au niveau de l'usine de Saint-Caprais à Grenade-sur-Garonne	305	04/02/2002
Prélèvements dans le plan d'eau de Capy Protection de la ressource AEP Avis de l'hydrogéologue agréé	10/1192	05/02/2010
Projet d'installations RFF dans le périmètre rapproché du captage de la gravière de Capy et à proximité de la prise d'eau dans le canal latéral à la Garonne Avis de l'hydrogéologue agréé	NT13 0251374	05/07/2013
Notice explicative - Mise en place des périmètres de protection de la gravière de CAPY sur la commune de Grenade sur Garonne	AFNT-0000463	02/2015
Zonage des principaux travaux – Coupe type (fichier Excel) Description en coupe type du projet AFNT	-	Février 2015
Tracé des voies futures Km 234-236 ; 237-241 ; 241-247 ; 247-254	AFNT-A-P-INV-00-00-2711 vC AFNT-A-P-TRA-01-00-5405 B-237-241 AFNT-A-P-TRA-02-5400_version 20150122 AFNT-A-P-TRA-03-00-5401-vC	-
Etude de définition d'une stratégie d'aide à la décision pour l'optimisation de la gestion de l'eau sur le canal de Garonne Hydratec	22486 PW	29/12/2007

Titre	Référence	Version
Suivi des relevés piézométriques Ligne 640 000 de Bordeaux à Sète - Aménagement Ferroviaire Nord Toulousain (AFNT) - SNCF Zones Nord, Centre et Sud Hydro-Géotechnique	C.14.42081	Mars 2015
Synthèse géotechnique Ligne 640 000 de Bordeaux à Sète - Aménagement Ferroviaire Nord Toulousain (AFNT) – SNCF Travaux de reconnaissance de sols entre Toulouse et Castelnau-d’Estrétefonds et essais en laboratoires Zones Nord, Centre et Sud Hydro-Géotechnique	C.14.42081	Indice 1 Avril 2015
Liste des impacts sur les berges du canal	AFNT-0000464	1.0
Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse Dossier d’enquête préalable à la déclaration d’utilité publique Présentation générale de l’opération Pièce B, C, D et E	02-AFNT-BCDE_DUP_GPSO_pao_v7-BAT	Juin 2014
Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse Dossier d’enquête préalable à la déclaration d’utilité publique Etude d’impact Pièce F	20-AFNT-F4-12_DUP_GPSO_pao_v6-BAT	Juin 2014

Tableau 1. Références des documents fournis par la SNCF et utilisés dans le cadre de l’étude

3. Contexte géologique

3.1. Données issues de la bibliographie

D'après les cartes géologiques existantes (n°956, 983 et 984, BRGM Editions), l'ensemble du tracé du projet AFNT repose sur les alluvions de la basse plaine de la Garonne (Cf. Figure 3 et Figure 4).

Ces alluvions sont constituées de graves sableuses et présentent une épaisseur variant de moins de 5 m à plus de 10 m. Elles sont recouvertes par des argiles limoneuses ou sableuses sur une épaisseur moyenne de 70 cm, puis, en surface, par 30 cm de terre végétale limoneuse. Ces deux formations représentent une épaisseur moyenne d'1 mètre.

Sous ces alluvions, on rencontre le substratum molassique argilo-marneux daté du Miocène (noté g_{2-3} , ou g_{3-2} , sur la carte géologique). Il s'agit d'argiles de teinte ocre et de marnes légèrement gréseuses d'origine continentale présentes sur plusieurs centaines de mètres d'épaisseur.

Les épisodes de glaciations successifs ont été le moteur du modèle géologique de ce secteur. C'est lors des périodes glaciaires que s'est formée la morphologie générale du substratum molassique. Les périodes interglaciaires ont permis, dans un environnement torrentiel et fluviolacustre, le démantèlement des massifs montagneux et la formation de la molasse en plaine. Durant chaque période interglaciaire, le réseau fluvial s'est développé et s'est caractérisé par la formation des terrasses alluviales (Cf. Figure 3 ci-dessous), le substratum molassique subissant une forte érosion durant ces périodes.

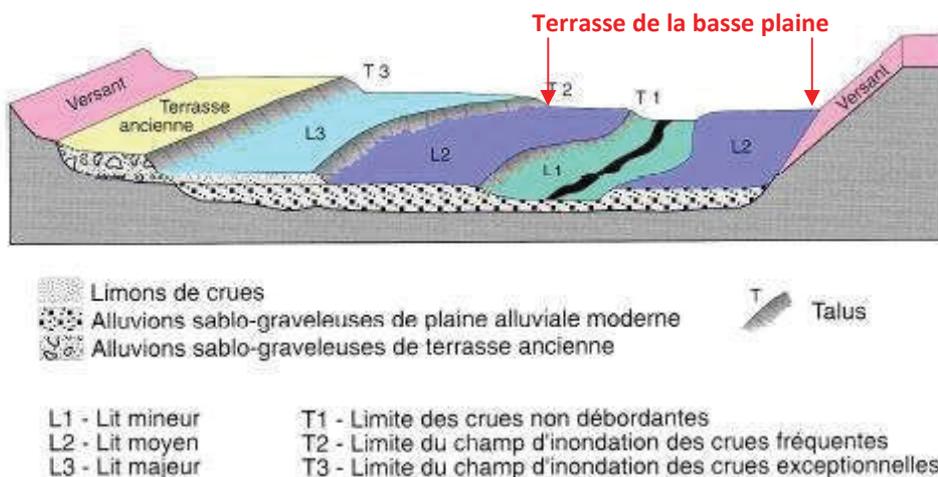


Figure 3. Etagement des terrasses alluviales de la Garonne (source BRGM)

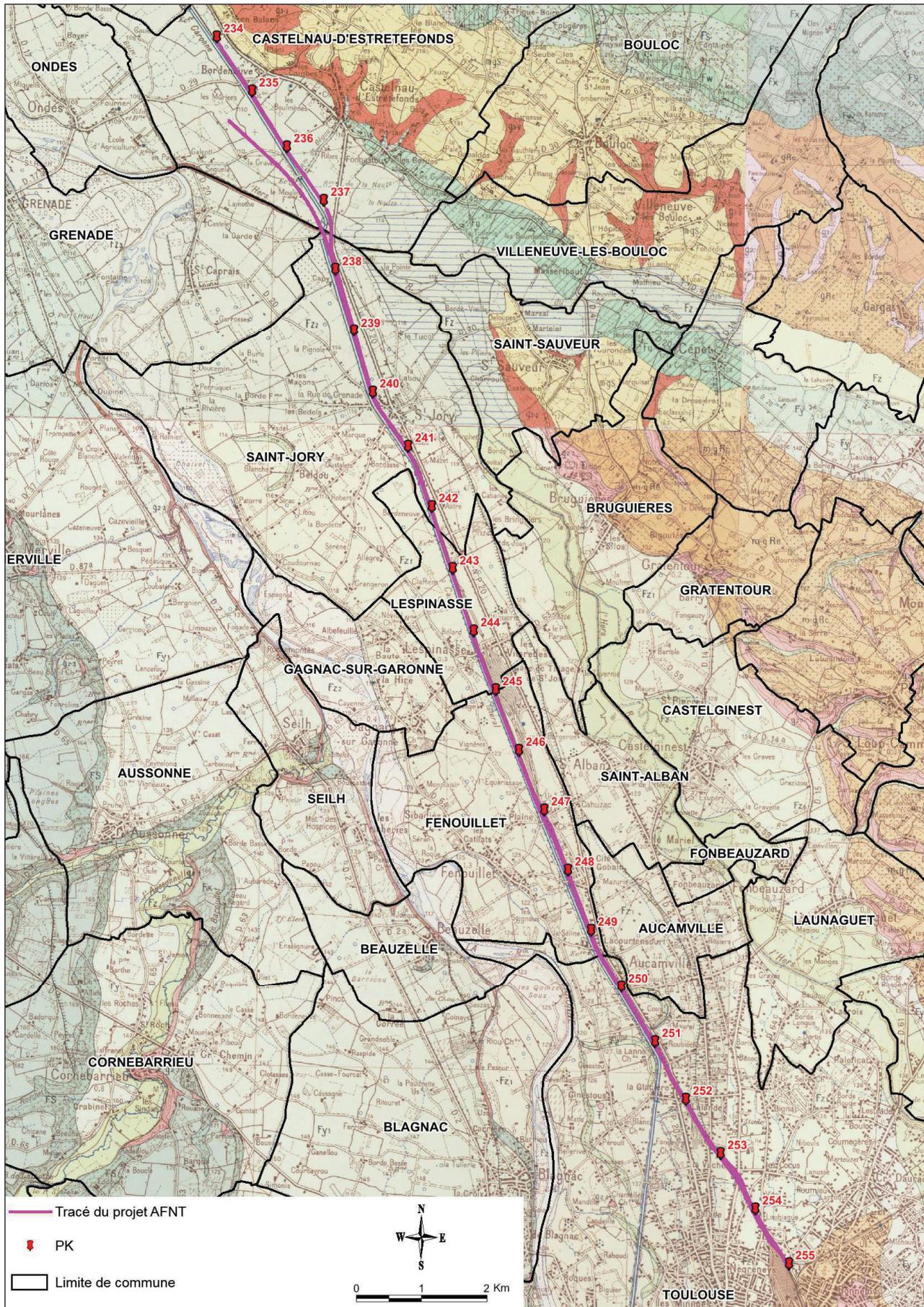


Figure 4. Position du tracé du projet sur fond des cartes géologiques n°956, 983 et 984 (BRGM Editions)

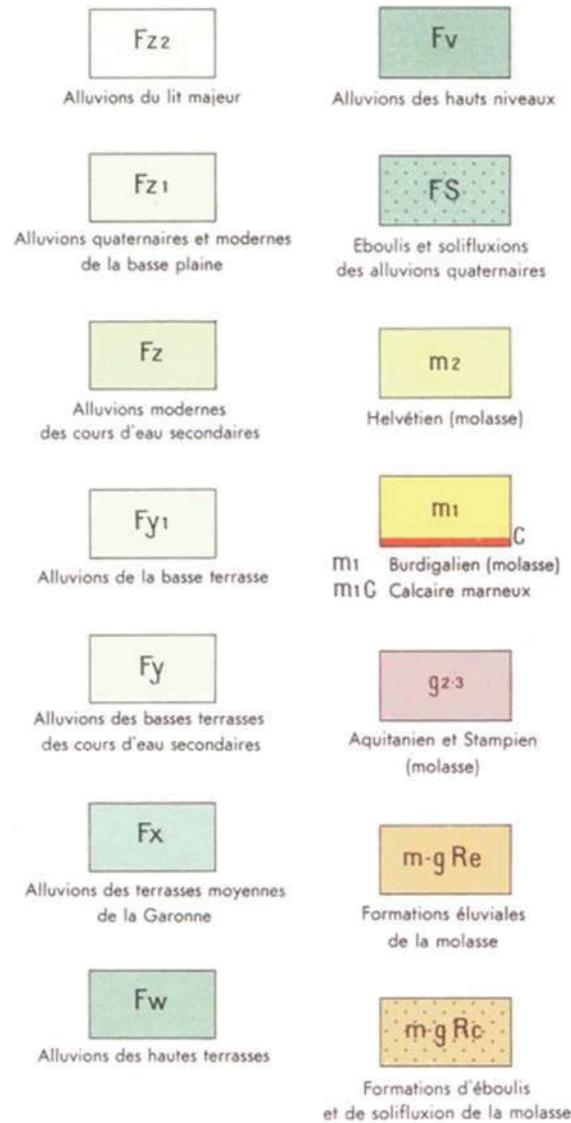


Figure 5. Légende de la carte géologique n°983 de Toulouse Ouest (BRGM Editions)

3.2. Données issues des sondages géotechniques

Les nombreux sondages de reconnaissance (sondages carottés, sondages à la pelle mécanique, à la tarière mécanique) effectués dans le cadre du projet AFNT (Cf. Figure 6 et Figure 7), ont permis de mettre en évidence les formations suivantes (description issue des rapports de synthèse géologique des zones Nord, Centre et Sud, Hydro-Géotechnique, avril 2015) :

- terre végétale et formations anthropiques (remblais, enrobé et plateforme ferroviaire actuelle) ;
- alluvions (de la basse plaine) :
 - alluvions fines (argiles limons et sables fins avec quelques galet et graviers) ;

- alluvions grossières (graviers et galets à matrice sableuse plus ou moins argileuse ou sable limoneux plus ou moins argileux à graviers et galets).
- Substratum molassique :
 - argiles limoneuses ou marneuses ;
 - argiles limono-sableuses ;
 - sables limoneux avec graviers et sables.

L'épaisseur de ces différentes formations varie selon les secteurs géographiques, tout particulièrement pour les niveaux d'origine anthropique qui peuvent atteindre plusieurs mètres dans les zones les plus urbanisées (communes de Fenouillet et Toulouse). Les alluvions présentent une épaisseur moyenne d'environ 6 m avec des épaisseurs pouvant atteindre localement la dizaine de mètres. Ces observations sont cohérentes avec les données issues de la bibliographie.



Figure 6. Position des sondages de reconnaissance géologique le long du tracé du projet AFNT – Secteur nord



Figure 7. Position des sondages de reconnaissance géologique le long du tracé du projet AFNT – Secteur sud

4. Contexte hydrologique

4.1. Principaux cours d'eau et canaux

Une carte du réseau hydraulique de surface du secteur d'étude, constitué par les cours d'eau, les ruisseaux, les canaux et les plans d'eau, est présentée en Figure 9 (secteur nord) et en Figure 10 (secteur sud).

4.1.1. La Garonne

Le tracé du projet se situe en rive droite de la Garonne à une distance qui varie d'environ 650 m au niveau de Lacourtenourt (PK 249.500) à un peu plus de 4 km (PK 239.000).

La Garonne est une rivière qui prend sa source dans le massif de la Maladeta, en Aragon et rejoint l'océan Atlantique au niveau de l'estuaire de la Gironde.

Le régime hydraulique de la Garonne à Castelnau-d'Estrétefonds est de type pluvio-nival avec des hautes eaux en avril, mai et juin suite à la fonte des neiges et des basses eaux durant les mois d'août, septembre et octobre.

De façon générale la Garonne constitue un axe drainant pour l'aquifère alluvial (de la basse plaine). Un palier topographique est présent entre les alluvions de la basse plaine et les alluvions du lit majeur entraînant une discontinuité hydraulique. De la même façon, le creusement du lit de la Garonne jusqu'à la molasse entraîne localement une discontinuité hydraulique du fleuve vis-à-vis de la nappe.

4.1.2. L'Hers

L'Hers prend sa source dans le Lauragais aux confins des départements de l'Aude et de la Haute-Garonne. Il longe, côté est, le tracé du projet AFNT du sud au nord et se jette ensuite dans la Garonne au niveau de la commune d'Ondes (à moins de 2 km à l'ouest du PK 236.000).

L'Hers est un fossé canal créé en 1850 qui draine un bassin versant de 1 360 km². La pente longitudinale est forte et atteint 2,5 % sur ses deux derniers kilomètres. Le lit de la rivière a été calibré dans les années 90 pour assurer l'évacuation d'une crue trentennale (104 m³/s). L'encaissement est de 5 à 7 m par rapport au terrain naturel. Le débit est maximum pendant les mois de janvier et février et minimum pendant les mois d'août et septembre.

L'Hers constitue un axe drainant pour l'aquifère alluvial. Son encaissement dans le substratum molassique entraîne une discontinuité hydraulique vis-à-vis de la nappe.

4.1.3. Le canal latéral à la Garonne

Le canal latéral à la Garonne est un canal reliant Toulouse à Bordeaux. Il constitue le prolongement du Canal du Midi qui rejoint la Méditerranée à Toulouse. Il est lié au Tarn, à la Baïse, à la Garonne ainsi qu'au Lot.

Le canal est alimenté en eau par deux prises d'eau dans la Garonne à savoir le canal de Brienne (à Toulouse) et la rigole de Laboulbène (à Agen).

Il prend naissance à Toulouse au lieu-dit des "Ponts Jumeaux". Il reçoit les eaux résiduelles du Canal du Midi et les eaux du Canal de Brienne, lui même alimenté par une prise d'eau sur la Garonne, en amont de la chaussée du Bazacle.

Les débits d'apport sont d'environ 5,5 à 6 m³/s. Ces débits varient peu tout au long de l'année, exceptés en période d'étiage sévère durant lesquelles ils peuvent être revus à la baisse.

L'eau parcourt une vingtaine de kilomètres avant d'arriver au point de prélèvement de l'usine de Saint-Caprais (commune de Grenade). Au niveau de Saint-Jory, le canal latéral à la Garonne s'écoule dans la partie orientale de la plaine alluviale, non loin du pied des coteaux du Frontonnais, entre deux digues de 2 à 3 m de hauteur. L'étanchéité des berges et du fond est assurée par une couche d'argile mise en place lors de sa création (information Voies Navigables de France).

Le canal latéral à la Garonne est annuellement entretenu par vidange complète des eaux entre deux écluses. Seuls quelques tronçons sont totalement vidangés. Cette phase de chômage dure 8 semaines par an, généralement au cours des mois d'hiver.

Les berges du canal correspondent à l'ancien chemin de halage. La berge est protégée par une digue verticale équipée de pieux en bois enfoncés jusqu'à 2,7 m. Chaque pieu est relié par deux planches en bois tous les 0,8 m. Derrière ces planches se trouve un géotextile. Cette protection doit éviter l'érosion des berges due au batillage produit par les bateaux.

Le canal a une profondeur maximum de 2,9 m, son tirant d'eau est de 2,5 m et sa largeur de 20,5 m (Cf. Figure 8). Le niveau d'eau dans le canal est au niveau de Saint-Caprais de 117,3 m NGF et son fond 114,8 m NGF, soit un peu plus de 2 m au-dessus de la nappe alluviale. Le niveau dans le canal en amont est soutenu par l'écluse de Bordeneuve, dont la cote est de 121,88 m NGF.

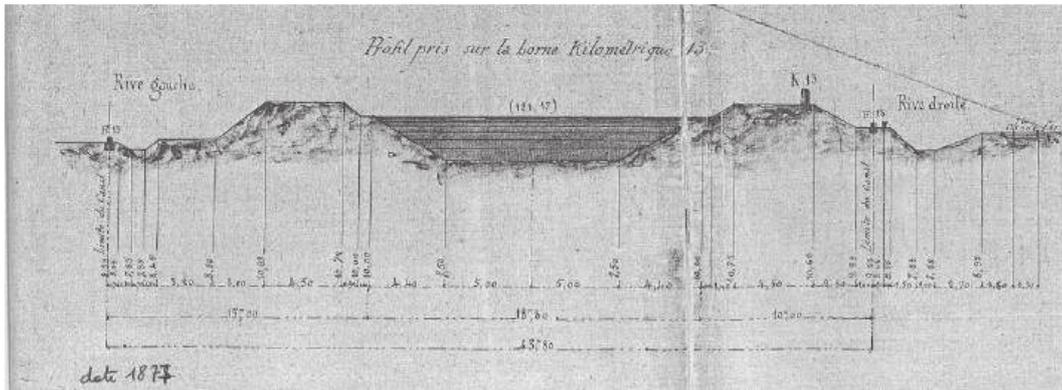


Figure 8. Profil du canal au kilomètre 13 (plaine de Peyralles) au sud de Saint-Jory

4.1.4. Ruisseaux et fossés

Quelques ruisseaux et fossés traversent ou longent le projet. Ces derniers peuvent influencer localement sur les niveaux piézométriques de la nappe. Les ruisseaux sont perchés vis-à-vis de la nappe et l'alimentent à partir de flux d'infiltration plus ou moins important en fonction du degré de colmatage et de la hauteur d'eau.

Les principaux ruisseaux traversés par le projet sont les suivants (description reprise *in extenso* de l'étude d'impact de juin 2014 référencée 20-AFNT-F4-12_DUP_GPSO_pao_v6-BAT) :

- le ruisseau du Bégou prend sa source sur la commune de Castelnaud-Estrétefonds au niveau du lieu-dit « les Fallières ». Long de 2 km, il se jette dans le Canal latéral à la Garonne. Ce ruisseau est un cours d'eau temporaire type thalweg servant essentiellement à recueillir les eaux pluviales et il est en grande partie busé sur l'ensemble de son tracé ;
- le ruisseau de la Nauze est un cours d'eau temporaire type thalweg principalement busé. Long de 1,5 km, il prend sa source sur Castelnaud-Estrétefonds au niveau du chemin de Fongastou et se jette dans le canal latéral à la Garonne ;
- le ruisseau de Maltemps traverse le sud de la commune de Fenouillet en limite de la commune d'Aucamville, suivant une direction générale sud-est/nord-ouest. Il est principalement alimenté par des fossés et le réseau pluvial enterré de la commune. Drainant un secteur à dominante agricole, il longe ensuite les agglomérations urbanisées d'Aucamville et Fenouillet et traverse la voie ferrée et le canal latéral à la Garonne en souterrain avant de se jeter dans la Garonne au niveau du lieu-dit La Roque.

4.2. Plans d'eau

De nombreux plans d'eau existent le long de la plaine de la Garonne. Ils sont les reliquats d'anciennes exploitations de matériaux alluvionnaires et sont aujourd'hui utilisés aussi bien pour l'alimentation en eau potable que des activités nautiques (Cf. § 4.3).

Du nord au sud, les principaux plans d'eau à proximité du tracé sont les suivants (Cf. Figure 9 et Figure 10) :

- Lagarde (commune de Grenade) ;
- Capy (communes de Grenade et de Saint-Jory) ;
- Bocage (communes de Lespinasse et de Fenouillet) ;
- Sesquières (commune de Toulouse).

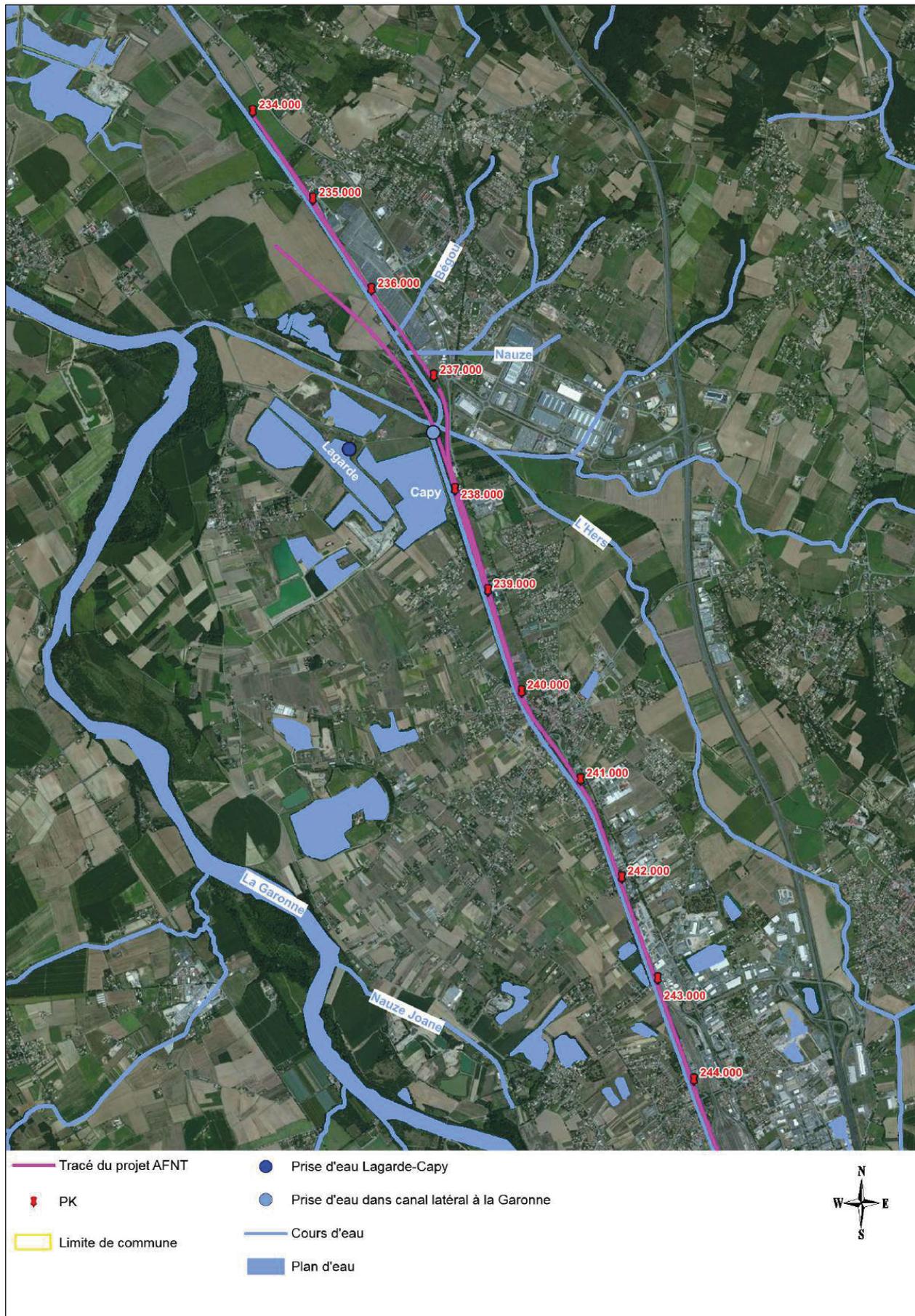


Figure 9. Contexte hydrologique du projet AFNT – Secteur nord



Figure 10. Contexte hydrologique du projet AFNT – Secteur sud

4.3. Usages des eaux superficielles

4.3.1. Alimentation en eau potable

Parmi les ressources en eau superficielle, seules les eaux du canal latéral à la Garonne sont utilisées pour l'alimentation en eau potable.

Le long du tracé, deux prises d'eau sur le canal destinées à l'alimentation en potable sont recensées. La première se situe sur la commune de Saint-Jory au niveau du PK 237.500 (Cf. Figure 9) et la seconde sur la commune de Toulouse, au lieu-dit Lacourtenourt, au PK 249.400 (Cf. Figure 10).

La prise d'eau de Saint-Jory constitue la ressource en eau potable principale du syndicat de syndicats de production d'eau potable des vallées de la Save, de l'Hers, du Girou et des Coteaux de Cadours.

Les prélèvements d'eau à partir de ce captage (35 000 m³/j au maximum) ont été autorisés le 4 octobre 2002 par arrêté préfectoral suite à l'avis de l'hydrogéologue agréé (juin 1999) et à une enquête publique ayant conduit un avis favorable. La mise en place de périmètres de protection est effective autour du captage.

En période de chômage du canal (8 semaines par an, entre les mois de janvier et de février), l'eau nécessaire aux besoins du syndicat est captée dans les plans d'eau de Lagarde-Capy (directement reliés d'un point de vue hydraulique par l'intermédiaire d'une canalisation). Ces plans d'eau constituent à la fois, une ressource en eau d'origine superficielle et à la fois, d'origine souterraine (nappe alluviale).

La prise d'eau sur le canal à Lacourtenourt est utilisée comme ressource principale pour subvenir aux besoins en eau d'une partie de l'agglomération de Toulouse (environ 90 000 personnes). En période de chômage du canal, la prise d'eau en Garonne de Lacourtenourt (Cf. Figure 10) est utilisée comme ressource de substitution.

Selon l'avis de l'hydrogéologue agréé de novembre 2013 (E. GALES), les volumes annuels maximum demandés par le maître d'ouvrage sont de 10 200 000 m³ (débit moyen de 2 000 m³/h et débit de pointe de 2 250 m³/h) pour chacune de ces deux ressources.

Aujourd'hui, le prélèvement du volume demandé et les périmètres de protection proposés dans l'avis de l'hydrogéologue agréé ne font l'objet d'aucun arrêté préfectoral d'autorisation, l'enquête publique n'ayant pas eu lieu. La procédure est en cours. Néanmoins, au regard de la problématique des périmètres de protection et des prescriptions imposées par l'hydrogéologue agréé, de l'âge de la station de production de Lacourtenourt, la collectivité réfléchit à l'opportunité technico-financière de maintenir cette prise d'eau par rapport à une interconnexion avec la communauté urbaine de Toulouse Métropole (source Etude d'impact de juin 2014).

4.3.2. Activités nautiques

Les lacs du Bocage et de Sesquières sont utilisés pour diverses activités nautiques (ski nautique, aviron, etc.).

La baignade est en revanche interdite dans ces deux plans d'eau, l'eau ne fait donc pas l'objet d'un suivi qualitatif par l'Agence Régionale de Santé. La mairie de Toulouse effectue néanmoins un contrôle bactériologique régulier d'avril à octobre (source mairie de Toulouse), l'ARS prenant connaissance des résultats.

Au-delà de l'intérêt que représente le lac du Bocage pour les activités nautiques, ce lac présente un intérêt biologique et notamment ornithologique car il s'agit d'un site de nidification du Blongios nain, de Foulques et du Héron pourpré. Cet intérêt ornithologique lui vaut d'être classé ZNIEFF de type I : Gravières de Vignères et de Bocage (source « Etude d'impact de juin 2014 »).

4.3.3. Industriel

Deux prises d'eau sur le canal latéral à la Garonne destinées à un usage industriel sont recensées sur la commune de Toulouse. Elles sont exploitées par les sociétés SCREG Sud-Ouest et 3A SAS en rive droite du canal entre les PK 252.000 et 253.000. A ce niveau, le tracé du projet ne longe plus le canal (Cf. Figure 10).

4.3.4. Agricole (irrigation)

Sur le canal latéral à la Garonne, les données fournies par Voies Navigables de France indiquent la présence de deux prises d'eau dédiées aux activités agricoles et principalement destinées à l'irrigation. Ces dernières se situent sur la commune de Fenouillet (entre les PK248.000 et 249.000).

L'Hers constitue également une ressource en eau pour l'arrosage de jardins partagés privés.

4.3.5. Navigation

Essentiellement marchande jusqu'aux années 1970, la navigation sur le canal latéral à la Garonne est désormais « plaisancière ». Les bateaux de location représentent plus de 70 % du trafic, avec 20 % pour les particuliers et environ 6 % pour les bateaux à passagers. Aujourd'hui, la fréquentation de plaisance est en moyenne de 1 200 bateaux par année. La Police de la Pêche et la Police de l'Eau sont exercées par le Service de la Navigation du Sud-Ouest (source Etude d'impact de juin 2014).

4.3.6. Pêche

Les berges du canal latéral à la Garonne sont fréquentées par de nombreux pêcheurs. Le canal latéral à la Garonne est classé en 2^{ème} catégorie piscicole sur l'ensemble du domaine public fluvial. Il appartient aux cours d'eau classés comme « zones à brème » (source Etude d'impact de juin 2014).

La pêche est autorisée dans le lac de Sesquières (classée en 2^{ème} catégorie piscicole) mais est interdite dans le lac du Bocage.

4.4. Qualité des eaux superficielles

4.4.1. Le canal latéral à la Garonne

Le canal latéral à la Garonne constitue la masse d'eau référencée sous le code FRFR910 dans le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015.

D'un point de vue qualitatif, son état physico-chimique est considéré comme « bon » en 2014 à la station de mesure de Lespinasse (pont de la D63). Il n'est pas classé d'un point de vue écologique et chimique à ce niveau.

L'objectif fixé à l'horizon 2021 est un bon état chimique et global.

Par ailleurs, les eaux du canal peuvent ponctuellement présenter des fortes valeurs de turbidité allant de 20 à 50 NTU. La turbidité de l'eau résulte principalement de la mise en suspension des sédiments fins due à l'érosion des berges. La minéralisation des eaux peut également varier de manière significative au cours de l'année (entre 150 et 450 µS/cm) mais reste dans les normes de potabilité. Le pH est généralement basique (≈ 8). D'un point de vue de présence de nitrates, les eaux du canal sont peu chargées (< 10 mg/l) par rapport à celles de la nappe alluviale (> 20 mg/l).

L'eau prélevée dans le canal à Saint-Jory et destinée à la consommation humaine, subit donc divers traitements avant distribution tels qu'une décantation, une neutralisation à la soude, une filtration sur sable et charbon actif ainsi qu'une désinfection (traitement à l'ozone et chloration).

En outre, un suivi de la qualité des eaux du canal est effectué par le biais d'un système de « truitrotest » qui permet en cas de pollution, de déclencher le système d'arrêt de l'usine de production de Saint-Caprais.

4.4.2. La Garonne

Sur le tronçon concerné par le projet, entre Toulouse et Castelnau-d'Estrétefonds, la Garonne est considérée comme la masse d'eau superficielle appelée « La Garonne du confluent de l'Ariège au confluent de l'Aussonnelle » (code FRFR296B).

En aval de Toulouse, la station de mesure qualitative la plus représentative est celle de Gagnac-sur-Garonne (pont de la D63). En 2014, l'état qualitatif physico-chimique et chimique de l'eau de la Garonne est considéré comme « bon ». L'état écologique n'y est pas évalué.

Les objectifs du SDAGE 2010-2015 à atteindre sont :

- un bon état en 2021 pour l'objectif global ;
- un bon état potentiel en 2021 pour l'objectif écologique ;
- un bon état en 2015 pour l'objectif chimique.

4.4.3. L'Hers

Dans le secteur d'étude, l'Hers (code FRFR164 dans le SDAGE Adour-Garonne) est considéré comme une masse d'eau fortement modifiée (MEFM) à cause des pressions qu'il subit :

- fortes pressions agricoles (nitrates), domestiques et morphologiques (modification du lit du cours d'eau) ;
- pressions moyennes industrielles, quantitatives (ressource en eau) et chimiques (pesticides).

La qualité des eaux de l'Hers est mauvaise tant d'un point de vue écologique que chimique. Son bon état doit être atteint en 2021 dans le cadre du SDAGE.

4.4.4. Ruisseaux

Hormis le ruisseau de Maltemps qui est considéré comme une masse d'eau superficielle à part entière dans le SDAGE 2010-2015 (code FRFR296B_4), les principaux ruisseaux de la zone d'étude (Bégou, Nauze, etc.) ne font l'objet d'aucun suivi qualitatif particulier, notamment en raison de leur caractère non pérenne.

L'état chimique et biologique de la masse d'eau constituée par le ruisseau de Maltemps a été évalué dans le SDAGE en 2010. L'état est considéré comme « bon » d'un point de vue chimique et « moyen » d'un point de vue biologique, l'objectif fixé par le SDAGE 2010-2015 étant un bon état chimique en 2015 et un bon état global et biologique en 2021 (par dérogation).

4.4.5. Plans d'eau

Le lac du Bocage possède une plante aquatique, le potamot crépu, formant de grands herbiers et participant à l'oxygénation du lac ce qui contribue à maintenir une bonne qualité des eaux. Néanmoins, ces herbiers se trouvent affectés par le développement des activités nautiques, impactant la qualité des eaux du lac (source Etude d'impact de juin 2014).

Pour le lac de Sesquières, la prolifération d'algues et de macrophytes qui envahissent peu à peu le plan d'eau est liée à la trop grande quantité d'éléments nutritifs, tels que des composés azotés (nitrates) et indique une tendance à l'eutrophisation. Afin de contrôler la végétation, une méthode douce a été retenue : l'introduction de la carpe chinoise qui se nourrit des plantes aquatiques et en régule ainsi la prolifération (source Etude d'impact de juin 2014).

D'un point de vue bactériologique, la qualité de ces plans d'eau est relativement constante et très majoritairement conforme à un usage de baignade (source mairie de Toulouse). La survenue ponctuelle de pollutions bactériologiques sur ces plans d'eau conduit systématiquement à l'interdiction des activités nautiques.

5. Contexte hydrogéologique

5.1. Aquifère concerné par le projet

5.1.1. Nature de l'aquifère

Les alluvions de la basse plaine de la Garonne s'étendent sur plusieurs kilomètres de large (Cf. Figure 4). Ces alluvions constituent un aquifère poreux et continu qui repose sur un substratum imperméable (molasses miocènes). Cet aquifère contient une nappe libre mais qui peut-être localement captive ou semi-captive en raison de la présence d'une couche sus-jacente semi-perméable à peu perméable.

Dans le secteur d'étude, les terrasses alluviales sont étagées, c'est-à-dire qu'elles reposent directement sur le substratum molassique, dont elles épousent les paliers, qui affleure parfois mais qui est le plus souvent dissimulé par les formations de pentes (colluvions).

Les terrasses sont donc séparées entre elles par des bourrelets molassiques, ce qui se traduit par une discontinuité des écoulements. La circulation d'eau entre les terrasses peut donc s'effectuer de deux manières distinctes (Cf. Figure 11) :

- par des sources puis par ruissellement d'eau sur la molasse affleurante ;
- par des écoulements diffus dans les colluvions qui recouvrent généralement la molasse en bordure de terrasse.



Figure 11. Ecoulements en bordure de terrasse (rapport BRGM n°55877)

L'alimentation de la nappe de la basse plaine s'effectue par les apports pluviométriques, par le ruissellement des eaux qui s'écoulent des formations molassiques imperméables et localement par les infiltrations (pertes) du canal Latéral à la Garonne, identifiées à partir d'anomalies de mesures de la piézométrie et de la température.

5.1.2. Caractéristiques hydrodynamiques

Les valeurs de perméabilité des alluvions sont comprises entre 1.10^{-2} et 5.10^{-3} m/s dans le secteur d'étude (source SIGES et BRGM), avec des coefficients d'emménagement qui varient de 5 à 10 %.

Dans ces conditions, les vitesses de circulation au sein de l'aquifère peuvent varier de 1 à 10 m/j selon la perméabilité et le gradient de la nappe. A titre de comparaison, ces vitesses sont relativement faibles par rapport à celles rencontrées dans un aquifère de type karstique bien développé (100 m/h).

5.2. Piézométrie de la nappe

5.2.1. Piézométrie globale

La piézométrie générale de la nappe de la basse plaine, présentée en Figure 12 et Figure 13 est issue du modèle hydrodynamique réalisé à l'échelle de la nappe alluviale de la Garonne par le BRGM en 2010 (rapport 58063 de janvier 2010). Cette piézométrie correspond à l'état hydraulique de la nappe alluviale au mois de juin 2007, considéré comme une période de hautes eaux.

Au droit du projet, la nappe présente un écoulement de direction globale SE-NW avec un gradient hydraulique compris entre 2 et 3 ‰. La nappe alluviale est drainée par la Garonne. Cette relation hydraulique peut toutefois localement s'inverser.

En mars 2013, dans le cadre du projet de construction de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse, un recensement des points d'eau et une campagne piézométrique ont été effectués par Antea Group sur les communes de Castelnau-d'Estrétefonds et de Saint-Jory. La carte piézométrique obtenue dans ce secteur indique un écoulement de direction SE-NO et un gradient hydraulique de l'ordre de 2 ‰, cohérents avec ceux du modèle du BRGM.

La profondeur du niveau de la nappe est variable à l'échelle de la plaine de la Garonne. D'après les données issues de la bibliographie (SIGES Midi-Pyrénées), elle est de l'ordre de 3 à 5 m/sol, selon les périodes hydrologiques. De manière générale, la profondeur du niveau de la nappe a tendance à s'approfondir sensiblement lorsqu'on s'éloigne de la Garonne.

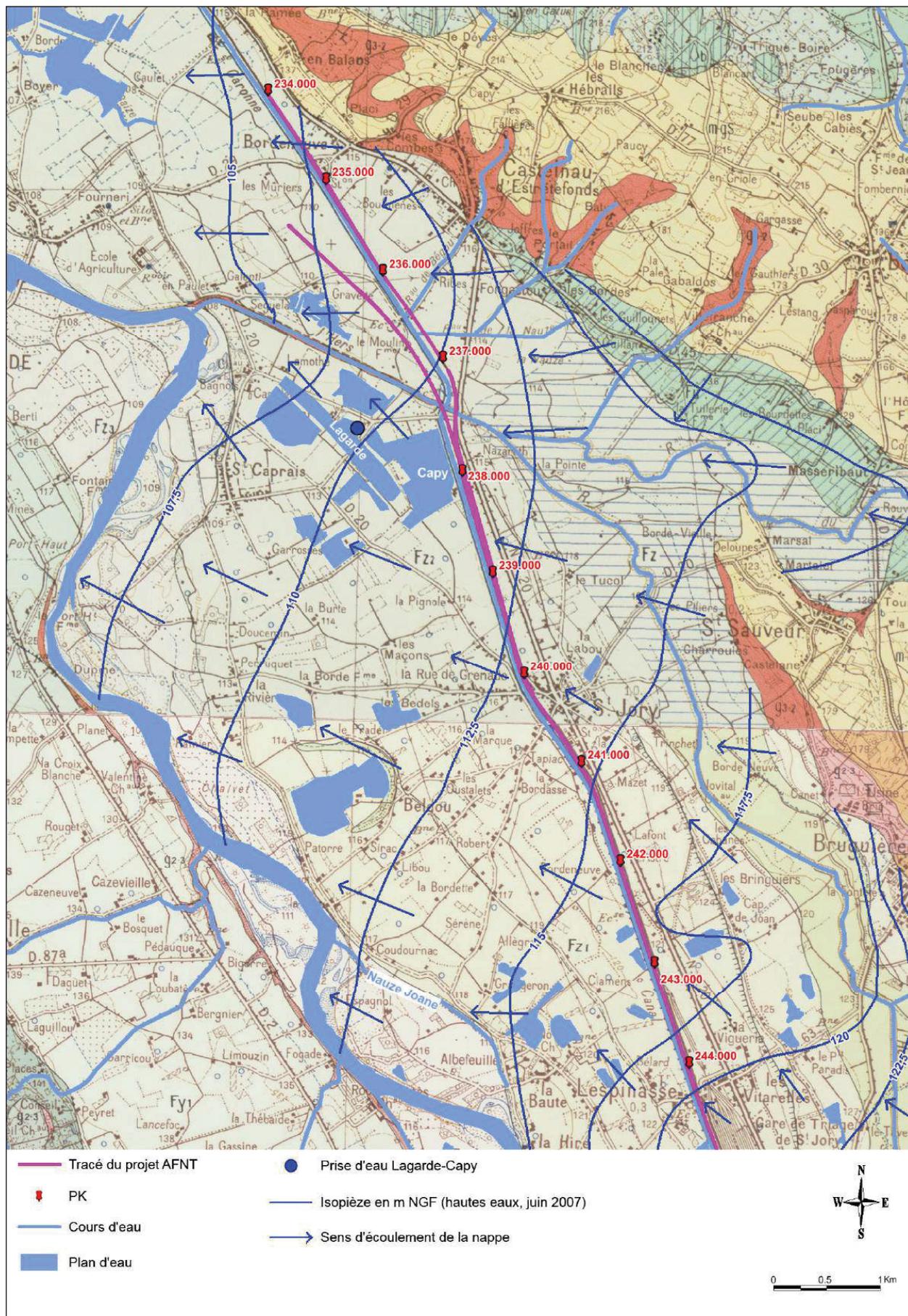


Figure 12. Piézométrie de la nappe alluviale de la basse plaine (hautes eaux de juin 2007, BRGM) – Secteur nord

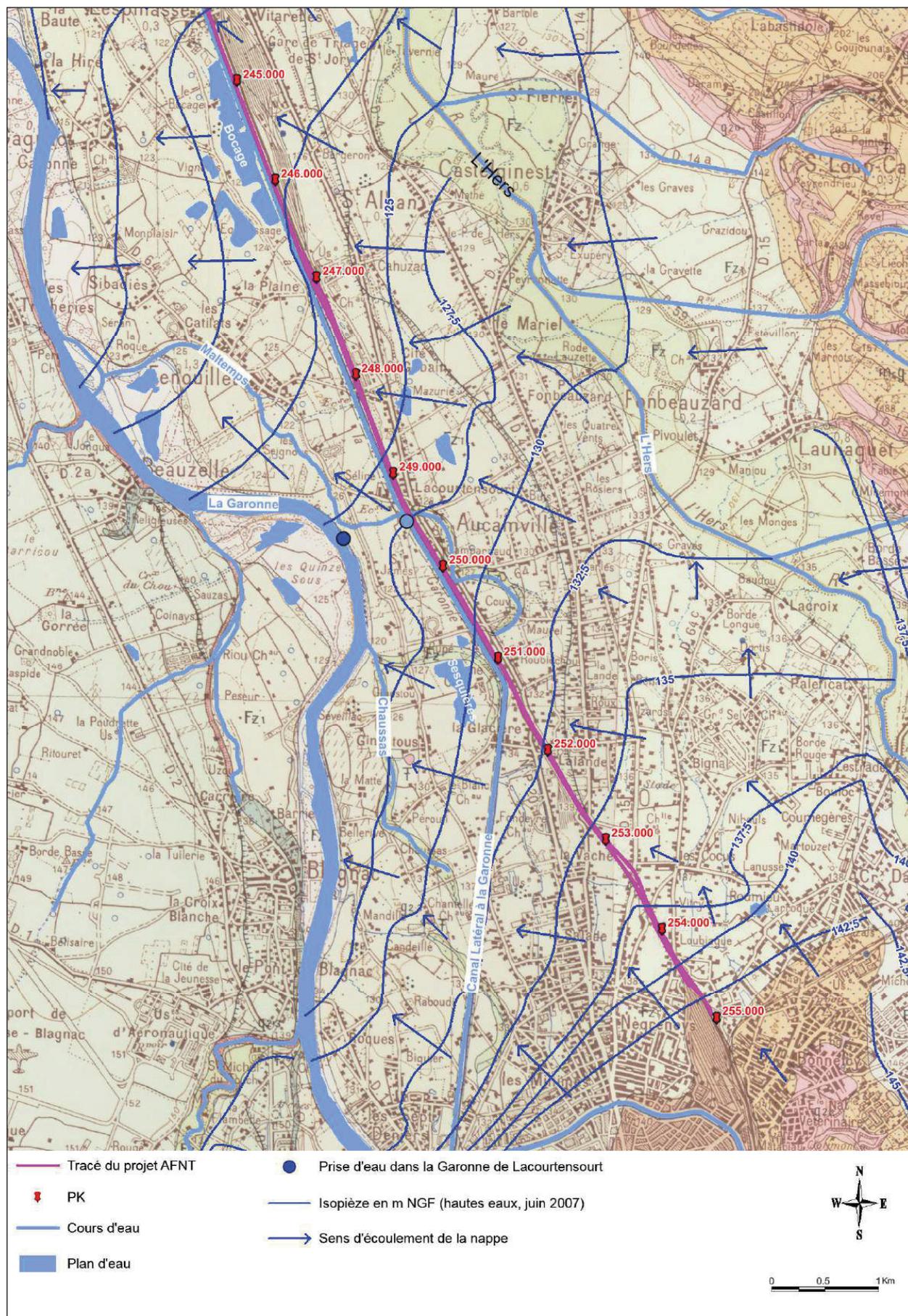


Figure 13. Piézométrie de la nappe alluviale de la basse plaine (hautes eaux de juin 2007, BRGM) – Secteur sud

5.2.2. Piézométrie dans le secteur de Lagarde-Capy

La piézométrie issue du modèle du BRGM donne une bonne image des écoulements à l'échelle de la nappe alluviale de la Garonne.

Toutefois, localement la morphologie piézométrique peut être perturbée par la présence d'un cours d'eau (par exemple l'Hers) ou de plans d'eau.

Dans le cadre d'une modélisation hydrodynamique réalisée en 2011 pour l'extension de la gravière de Lagarde, une carte piézométrique a été établie à l'échelle des plans d'eau de Lagarde-Capy à partir de nombreux points de mesure (rapport Antea Group n°A61609/B de novembre 2011). Elle est présentée en Figure 14.

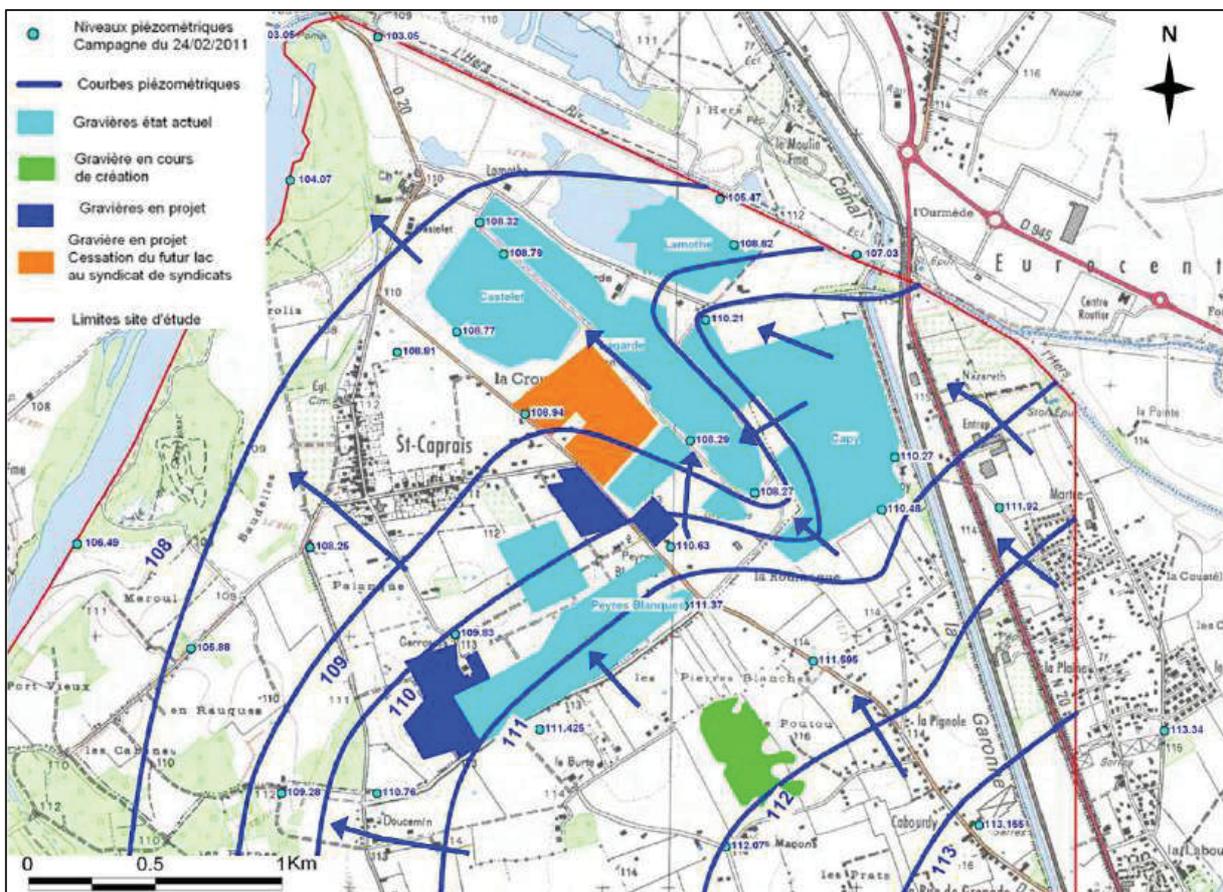


Figure 14. Carte piézométrique de la nappe alluviale dans le secteur de Lagarde-Capy en février 2011 (Antea Group, rapport n°A61609/B)

Cette carte montre une nappe qui s'écoule globalement du sud-est vers le nord-ouest, en direction de la Garonne. Toutefois, au niveau des plans d'eau de Lagarde et de Capy, les écoulements sont perturbés par le remblaiement d'une bande de terrain située entre la gravière de Lagarde et le lac de Lamothe au nord (Cf. Figure 14). Cette perturbation se manifeste d'un point de vue piézométrique par un axe de drainage marqué le long de la limite ouest du lac de Lagarde (rapport Antea Group n°A51571/A). Ce phénomène est amplifié par le comblement du lac de Capy sur sa partie aval par des fines.

Il est donc important de noter que les sens d'écoulement présentés à l'échelle de la plaine alluviale peuvent ne pas refléter ceux observés à une échelle plus fine. Ceci est particulièrement vrai dans les secteurs où l'on retrouve des plans d'eau ou des cours d'eau majeurs qui peuvent drainer la nappe.

5.2.3. Variations piézométriques annuelles

Afin d'apprécier les variations annuelles du niveau piézométrique de la nappe, une recherche de données dans le portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (ADES) du BRGM a été entreprise.

Dans le secteur d'étude, le seul ouvrage présentant un suivi piézométrique exploitable, référencé n°09567X0219/F, se situe sur la commune d'Ondes (au niveau du PK 235.000). Il capte les alluvions actuelles du lit majeur de la Garonne et présente une profondeur de 5,6 m/sol. La chronique piézométrique de 1997 à 2015 est présentée sur la Figure 15.

A noter qu'aucun ouvrage captant les alluvions de la basse plaine dans le secteur d'étude, n'est répertorié dans la banque de données ADES.

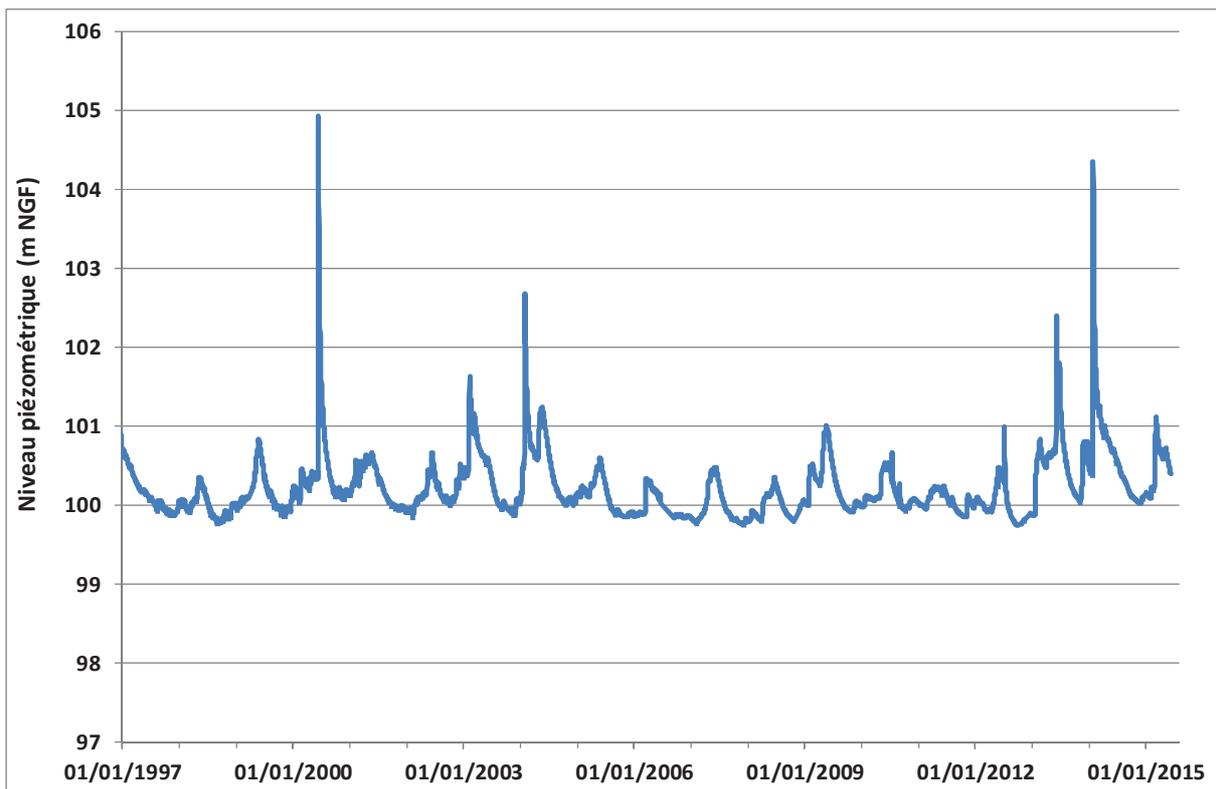


Figure 15. Variation du niveau piézométrique au droit de l'ouvrage n°09567X0219 entre 1997 et 2015 (source ADES)

Les niveaux enregistrés sur cet ouvrage depuis janvier 1997 mettent en évidence les points suivants :

- le niveau moyen se situe aux alentours de 101 m NGF soit à environ 3,8 m/sol ;

- les plus hautes eaux mesurées (événements exceptionnels de fréquence décennale) se situent à environ 4,7 m au-dessus des moyennes eaux, soit quasiment à l’affleurement ;
- les plus basses eaux mesurées se situent à environ 1,0 m sous les moyennes eaux (100 m NGF) ;
- les fluctuations piézométriques maximales enregistrées sont égales à 5,2 m.

Il est important de noter que cet ouvrage est implanté à proximité de la Garonne dans les alluvions récentes. Comme indiqué précédemment, le projet repose sur les alluvions de la basse plaine où les variations piézométriques annuelles sont plus atténuées (1 à 2 m) et la profondeur moyenne sensiblement plus importante (≈ 5 m /TN). Ceci est confirmé par les résultats du suivi piézométrique mensuel réalisé par Hydro-Géotechnique dans le cadre du projet AFNT (Suivi piézométrique – zones Nord Centre et Sud – mars 2015).

Il est par ailleurs intéressant de noter que depuis le début de ce suivi piézométrique au mois de septembre 2014, le niveau de la nappe alluviale se situe dans une période de basses eaux (≈ 100 m NGF, hormis au début du mois de mars), si l’on se réfère à la chronique de l’ouvrage n°09567X0219 (Cf. Figure 16 ci-dessous).

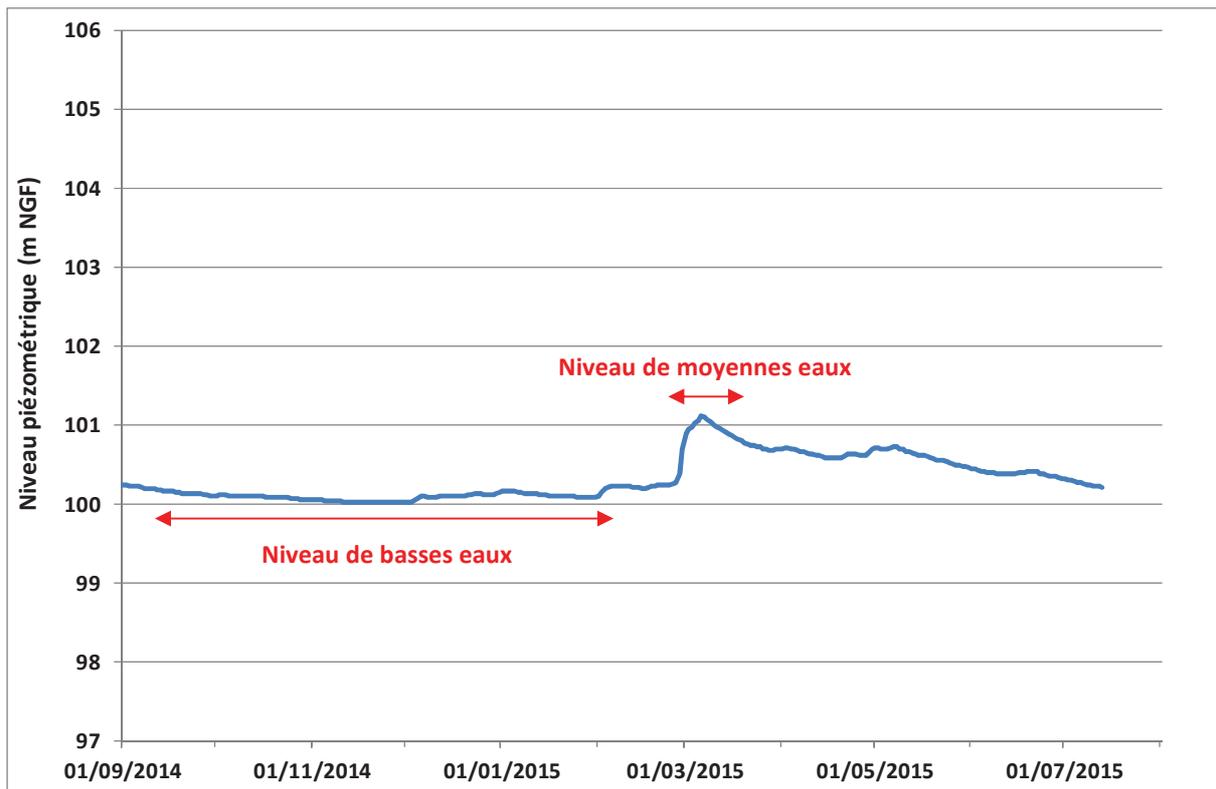


Figure 16. Etat hydraulique de la nappe alluviale du mois de septembre 2014 au mois de juillet 2015 (ouvrage n°09567X0219)

5.3. Relation hydraulique nappe/rivière/canal

Comme évoqué précédemment (Cf. § 4.1.3), l'étanchéité des berges et du fond du canal serait assurée par une couche d'argile mise en place lors de sa création. Dans la réalité, ce niveau argileux peut localement ne pas exister. En effet, des apports d'eau depuis le canal vers la nappe ont été mis en évidence à partir de mesures de température de l'eau de la nappe sur des ouvrages situés à proximité du canal. Ces apports se traduisent par des anomalies de température, qui est plus élevée dans le canal que dans la nappe alluviale. L'étude hydraulique réalisée sur le canal par HYDRATEC en 2007, a par ailleurs confirmé l'existence de pertes dont le débit s'élève à près de 90 l/s sur le tronçon de Toulouse à Castelnau-d'Estrétefonds.

Le canal dans son état actuel est donc perché vis-à-vis de la nappe alluviale et sans lien hydraulique avec celle-ci (hormis quelques pertes). La charge hydraulique du canal ne permet pas de transfert depuis la nappe vers le canal.

La coupe schématique présentée en Figure 17 synthétise les relations hydrauliques nappe/canal dans le secteur du lac de Capy.

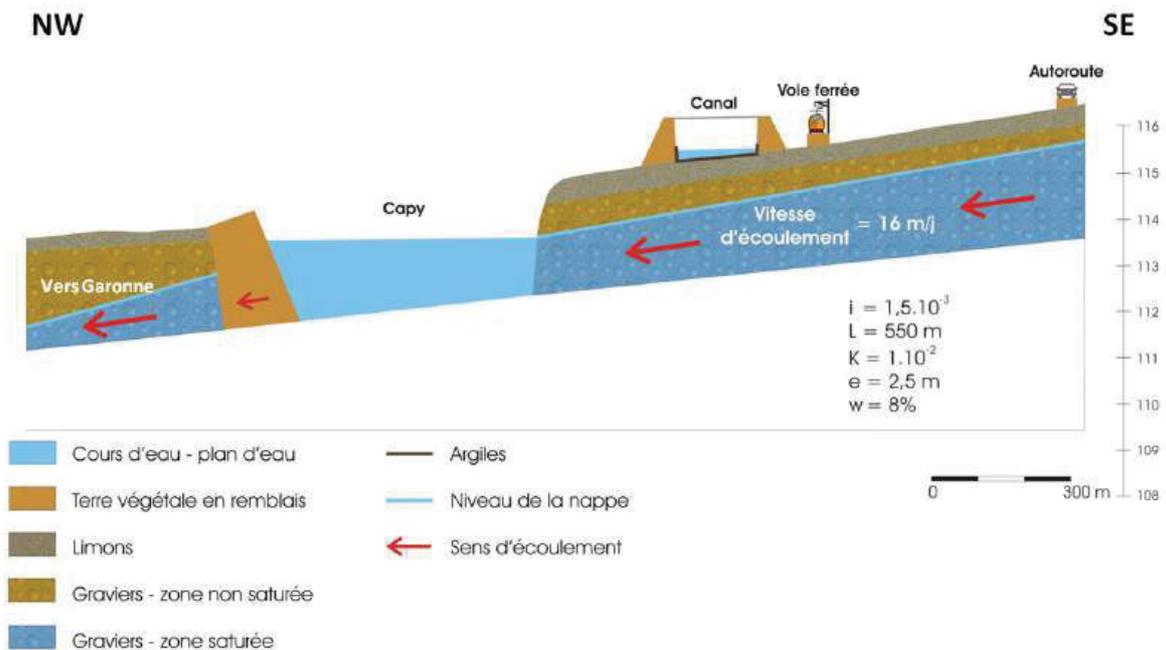


Figure 17. Coupe schématique des relations hydrauliques entre la nappe, le canal et la Garonne (rapport Antea Group n°A51571/A)

5.4. Usages des eaux souterraines

5.4.1. Alimentation en eau potable

5.4.1.1. Captages publics

Dans le secteur d'étude, deux points d'eau utilisés pour l'alimentation en eau potable des populations ont été identifiés. Il s'agit de la prise d'eau dans le plan d'eau de Lagarde-Capy (Cf. Figure 12) et de la prise d'eau en Garonne de Lacourtenourt (Cf. Figure 13).

Comme indiqué précédemment (Cf. § 4.3.1), les prélèvements d'eau sur le seul lac de Lagarde ont été autorisés le 4 octobre 2002 par arrêté préfectoral à hauteur de 35 000 m³/j au maximum.

En février 2010, suite à la demande du syndicat des syndicats de production d'eau potable des vallées de la Save, de l'Hers, du Girou et des coteaux de Cadours exploitant le plan d'eau de Lagarde, un avis de l'hydrogéologue agréé a été rendu sur les possibilités de prélever l'eau du lac de Capy afin de compléter la ressource du lac de Lagarde qui s'avérait insuffisante en période de chômage du canal. L'hydrogéologue agréé a conclu aux possibilités de prélever 28 000 m³/j sur les deux lacs (reliés hydrauliquement par l'intermédiaire d'une canalisation). De nouveaux périmètres de protection ont été proposés par l'hydrogéologue agréé afin de prendre en compte les prélèvements dans le plan d'eau de Capy. La procédure de régularisation de ces prélèvements et de la mise en place de ces périmètres de protection est aujourd'hui en cours de finalisation. L'enquête publique s'est terminée fin juin 2015.

La prise d'eau sur la Garonne à Lacourtenourt est utilisée comme ressource de substitution en période de chômage du canal. Selon l'avis de l'hydrogéologue agréé de novembre 2013, les volumes annuels maximum demandés par le maître d'ouvrage sont de 10 200 000 m³ (débit moyen de 2 000 m³/h et débit de pointe de 2 250 m³/h) pour la prise d'eau en Garonne. La procédure de régularisation de ces prélèvements et de la mise en place de ces périmètres de protection est aujourd'hui en cours (Cf. § 4.3.1).

5.4.1.2. Captages privés

Dans le cadre du projet GPSO (tronçon sud Gironde-Toulouse), un inventaire des points d'eau a été réalisé par Antea Group sur les communes de Castelnau-d'Estrétefonds et Saint-Jory (Cf. Figure 1).

Sur ces deux communes, quatre puits privés recensés sont utilisés pour l'alimentation en eau potable de maisons d'habitation isolées. Les propriétaires mentionnent que leur habitation n'était pas raccordée au réseau de distribution communal. Ces puits ont fait l'objet d'un suivi quantitatif (mesure mensuelle du niveau piézométrique) entre 2013 et 2015.

Ces puits sont situés au niveau des PK 234.550 (à 990 m en aval hydraulique par rapport au tracé) et 234.750 (à 380 m en aval hydraulique par rapport au tracé) sur la commune de Castelnau-d'Estrétefonds et des PK 238.155 (à 120 m en aval hydraulique par rapport au tracé, en bordure du lac de Cappy) et 239.585 (à 230 m en aval hydraulique par rapport au tracé) sur la commune de Saint-Jory.

Afin d'effectuer un état des lieux à l'échelle du projet AFNT, une demande relative à l'existence de puits privés utilisés pour la consommation en eau potable des habitations, a été envoyée aux communes de Castelnau-d'Estrétefonds, Saint-Jory, Lespinasse et Fenouillet.

Les réponses ont été variables :

- le service urbanisme de la commune de Castelnau-d'Estrétefonds : « *Sur la commune il n'y a pas de puits privés, toutes les constructions doivent être raccordées au réseau public* » ;
- la commune de Lespinasse : « *A notre connaissance nous n'avons reçu aucune déclaration (pour puits privés) en revanche nous pouvons vous confirmer que tous les habitants de la ville de Lespinasse sont raccordés au réseau public* » ;
- le service urbanisme de la commune de Saint-Jory : « *Désolée, nous ne détenons pas ces informations. Essayez de contacter le cycle de l'eau de Toulouse Métropole* » ;
- le service urbanisme de la commune de Fenouillet a fourni une liste des puits déclarés en mairie (demande écrite datée du 8 juin 2015 pour une réponse le 10 septembre 2015). Neufs ouvrages ont été déclarés dont huit servent pour l'arrosage de jardins ou d'espaces verts. Un serait toutefois utilisé pour la consommation humaine. Si l'on se réfère à l'adresse postale du déclarant, cet ouvrage se situerait à environ 350 m à l'ouest du tracé, en aval hydraulique (rue de Pourrenque). Cette information demande toutefois à être vérifiée. Les fiches de déclaration sont reportées en annexe 1.

Compte tenu du décalage existant entre ces réponses et les informations déjà obtenues sur le terrain dans le cadre du projet GPSO, il paraîtrait pertinent de vérifier l'existence d'ouvrages privés utilisés pour l'alimentation en eau potable préalablement à la phase travaux du projet AFNT.

5.4.2. Agricole (irrigation) et domestique (arrosage)

Compte tenu de la présence d'une nappe à faible profondeur (≈ 3 m/TN), il existe de très nombreux puits destinés à l'irrigation pour les exploitations agricoles et à l'arrosage des jardins pour les particuliers.

Un recensement des ouvrages (puits ou forage) n'a pas été réalisé dans le cadre de cette étude. En revanche, comme le montrent la Figure 18 et la Figure 19, les seules données disponibles sur la Banque du Sous-Sol (<http://infoterre.brgm.fr/>) donnent une bonne idée de la densité des points d'eau existants dans la plaine de la Garonne (usages indifférenciés).



Figure 18. Points d'eau issus de la Banque du Sous-Sol (InfoTerre™, BRGM) – Secteur nord

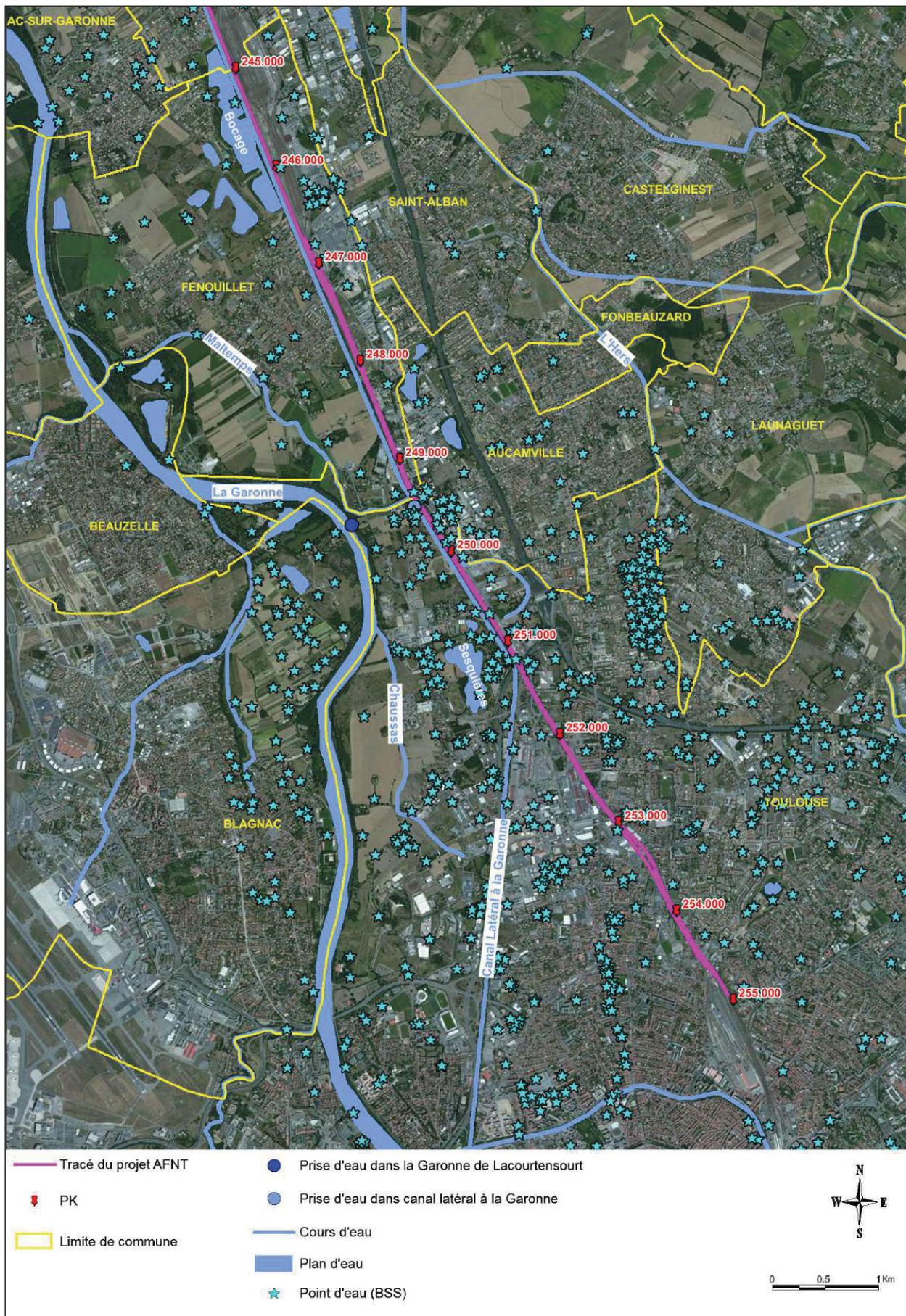


Figure 19. Points d'eau issus de la Banque du Sous-Sol (InfoTerre™, BRGM) – Secteur sud

5.5. Qualité des eaux souterraines

5.5.1. Données Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'ensemble de la zone d'étude est concerné par le système aquifère nommé « Alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Hers Mort et le Girou » (masse d'eau souterraine n°FRFG020).

Cette nappe alluviale subit de fortes pressions agricoles à la fois quantitatives (prélèvements d'eau) et qualitatives (engrais azotés et produits phytosanitaires).

De part sa vulnérabilité aux pollutions de surface et les fortes pressions existantes (occupation agricole des sols, sites et sols pollués, rejets des systèmes d'assainissement autonome, etc.), la contamination chimique de la nappe est globale concernant les nitrates et les produits phytosanitaires.

Selon l'état de lieux établi en 2013 sur lequel seront basés les objectifs du SDAGE 2016-2021 (en cours d'élaboration), cette masse d'eau souterraine est caractérisée par un bon état quantitatif et un mauvais état chimique à cause de la présence de nitrates et de pesticides.

Les objectifs du SDAGE 2010-2015 à atteindre sont :

- un bon état en 2021 pour l'objectif global ;
- un bon état en 2015 pour l'objectif quantitatif ;
- un bon état en 2021 pour l'objectif qualitatif (ou chimique).

5.5.2. Inventaire des sites Basias et Basol

Afin d'apprécier au mieux la qualité des eaux souterraines dans le secteur d'étude, un inventaire des sites pollués ou potentiellement pollués a été établi à partir de la consultation des bases de données Basol¹ et Basias². Au droit de ces sites, le sol et/ou la nappe (si elle existe) peuvent présenter une pollution significative. Il convient de noter que les sites positionnés à proximité (dans un rayon de 250 m) et en amont hydraulique du projet ont été privilégiés.

La position de l'ensemble des sites recensés est reportée en Figure 20 et en Figure 21.

Les principales caractéristiques des sites Basol et Basias identifiés sont présentées, respectivement, dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et le Tableau 3.

Les fiches descriptives complètes des sites Basol sont reportées en annexe 2. Quant aux sites Basias, l'ensemble des points identifiés dans le secteur d'étude (98 au total) est présenté dans un tableau en annexe 3.

¹ Inventaire des sites et sols pollués ou potentiellement pollués (<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>)

² Inventaire historique de Sites Industriels et Activités de Service (<http://basias.brgm.fr>)



Figure 20. Position des sites Basias et Basol répertoriés en amont hydraulique du tracé du projet AFNT – Secteur nord

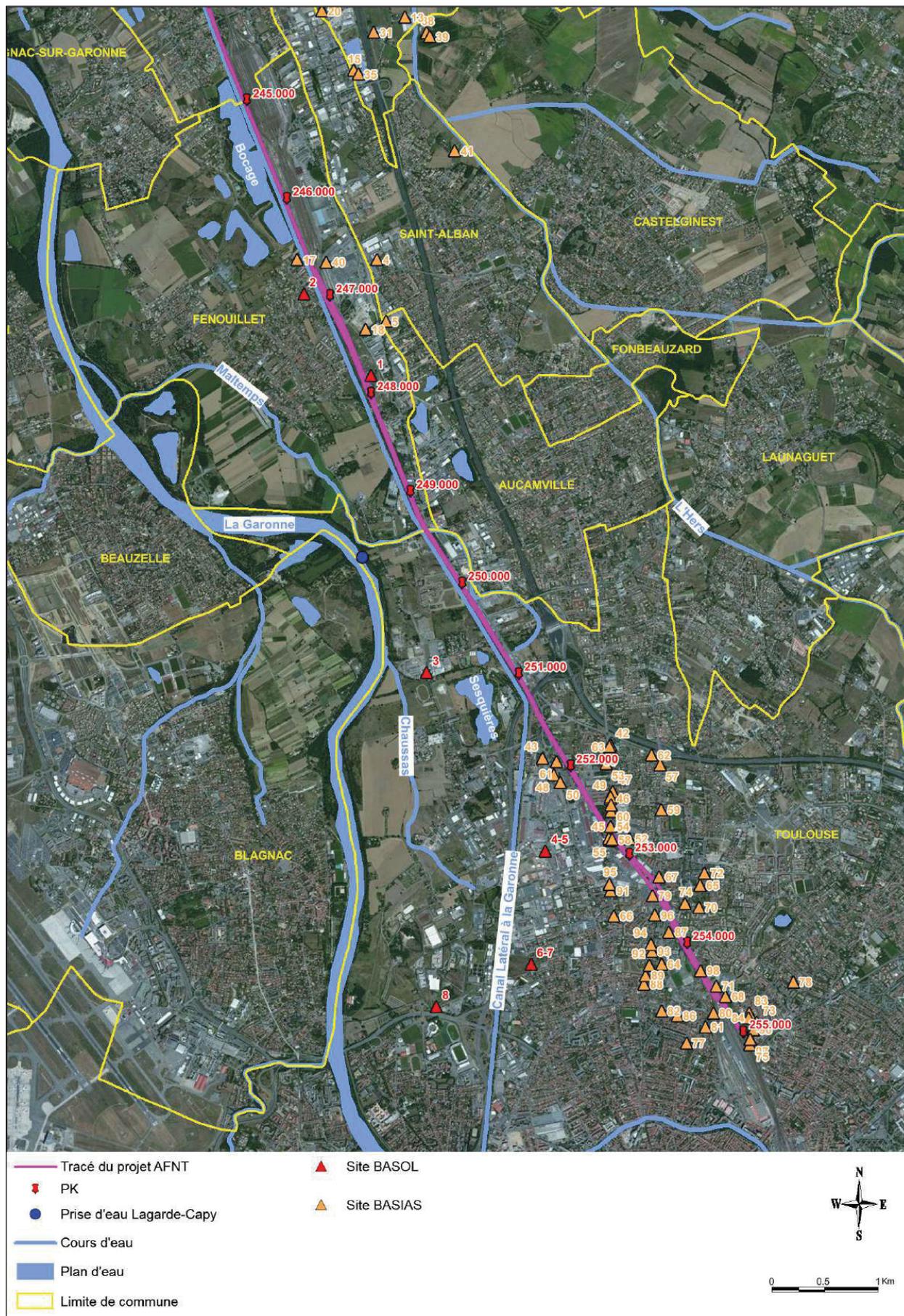


Figure 21. Position des sites Basias et Basol répertoriés en amont hydraulique du tracé du projet AFNT – Secteur sud

Numéro site	Dépt.	Site numéro	Numéro BASOL complet	X en m (Lambert 93)	Y en m (Lambert 93)	Adresse	Commune	Nom usuel du site	Code activité ICPE
1	31	37	31.0037	570 698,78	6 289 129,72	28 rue des Artisans	Fenouillet	BEZIAT CASTANET	-
2	31	1	31.0001	571 509,37	6 287 961,84	1, rue Seveso	Fenouillet	SOFERTI SNC	D36 - Fabrication des engrais
3	31	9	31.0009	571 809,44	6 285 437,86	143 chemin de Fenouillet	Toulouse	CSI SUD OUEST (ex TFCE SOTRACIM)	H13 - Traitement de surface
4	31	19	31.0019	572 951,78	6 283 548,27	28 avenue de Fondeyre	Toulouse	ESSO SAF (DEPÔT DE TOULOUSE)	D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel
5	31	22	31.0022	573 014,57	6 283 296,99	30-32 avenue de Fondeyre	Toulouse	STCM	J33 - Métallurgie du plomb et du zinc
6	31	13	31.0013	572 798,16	6 282 405,77	95-97 rue de Fenouillet	Toulouse	EPR (ENTREPÔTS PETROLIERS REGIONAUX) DEPÔT DE TOULOUSE	D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel
7	31	14	31.0014	572 777,57	6 282 461,72	99 rue de Fenouillet	Toulouse	SHELL (DEPÔT DE TOULOUSE)	-
8	31	24	31.0024	572 180,27	6 282 147,01	2 chemin des Daturas	Toulouse	VEOLIA EAU (Site de Ginestous)	K3 - Traitement de déchets industriels

Tableau 2. Descriptif des sites Basol recensés dans le secteur d'étude

Numéro site	Référence	X en m (Lambert 93)	Y en m (Lambert 93)	Etat du site	Raison sociale	Commune	Début d'activité	Activités
1	MPY3105418	567 933,16	6 297 813,10	En activité	COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS / STEP	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	19830201	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
17	MPY3100211	570 706,95	6 289 138,86	Ne sait pas	TESTE SIMON (ANC CARROSSE) / FABRIQUE D'ENGRAIS	FENOUILLET	19190410	Fabrication de produits azotés et d'engrais
18	MPY3100212	571 340,63	6 288 465,36	Ne sait pas	MAURAN ALBERT / RAFFINAGE D'HUILES MINERALES	FENOUILLET	19580429	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales
40	MPY3105435	570 983,45	6 289 109,59	En activité	S.I.V.O.M. DU BOCAGE / STEP	FENOUILLET	19750101	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
44	MPY3111630	573 547,68	6 283 595,82	Activité terminée	DASAIN Paul / garage	TOULOUSE	11110101	Garages, ateliers, mécanique et soudure
45	MPY3111640	573 538,83	6 283 606,03	Activité terminée	PUJOL Jean / garage	TOULOUSE	11110101	Garages, ateliers, mécanique et soudure
46	MPY3111690	573 563,91	6 283 980,34	Activité terminée	SICA VINS MIDI PYRENEES, (avant) Société PATISFRANCE / DLI	TOULOUSE	11110101	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
47	MPY3111709	573 585,46	6 284 045,13	Activité terminée	ROUQUET Marcel / DLI	TOULOUSE	11110101	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
49	MPY3101991	573 564,02	6 283 995,43	En activité	FACCINI Henry / GARAGE CARROSSERIE PEINTURE	TOULOUSE	19750307	Garages, ateliers, mécanique et soudure
51	MPY3101992	573 563,00	6 283 862,57	En activité	FRAIKIN (SA) / LOCATION DE CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	TOULOUSE	19711025	Garages, ateliers, mécanique et soudure; Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
52	MPY3101791	573 731,49	6 283 596,39	Activité terminée	BIRKEN / GARAGE	TOULOUSE	19750325	Garages, ateliers, mécanique et soudure
54	MPY3112692	573 557,78	6 283 717,68	En activité	GARAGE SOLDANS ET FILS / garage	TOULOUSE	19710609	Garages, ateliers, mécanique et soudure
55	MPY3111990	573 549,72	6 283 588,90	En activité	MOGA et Fils / atelier de carrosserie peinture	TOULOUSE	19631004	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
58	MPY3101803	573 569,69	6 283 593,78	Activité terminée	ESSO STANDARD, (avant) SOLA Antoine / STATION SERVICE	TOULOUSE	19720215	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
60	MPY3101837	573 563,45	6 283 923,39	En activité	GRUE TRANSPORT TAXICAMION / DLI	TOULOUSE	19900423	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
67	MPY3111621	574 007,31	6 283 234,34	En activité	Compagnie Générale d'Entreprise Moderne / atelier de menuiserie, dépôt de liquides inflammables	TOULOUSE	11110101	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
68	MPY3101942	574 612,06	6 282 086,56	En activité	VALETTE Christian / CARROSSERIE PEINTURE	TOULOUSE	19931020	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
70	MPY3101955	574 374,36	6 282 937,63	Activité terminée	SODINORD (SA) / STATION SERVICE	TOULOUSE	19820204	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
71	MPY3110694	574 524,02	6 282 185,16	Activité terminée	Transports JANY / dépôt de liquides inflammables	TOULOUSE	11110101	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
73	MPY3110893	574 901,62	6 281 839,44	Ne sait pas	DROGSTOR AUTO (STE) / dépôt de ferrailles	TOULOUSE	11110101	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
74	MPY3110943	574 243,88	6 282 974,74	Activité terminée	MOLINIER, RENOVE AUTO / atelier de peinture automobile	TOULOUSE	19821101	Garages, ateliers, mécanique et soudure
75	MPY3112265	574 830,93	6 281 626,25	En activité	PERLIN CHRISTIAN, CARROSSERIE PEINTURE AUTO / MAPA FIT STE, atelier de rechapage de pneus	TOULOUSE	19710722	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...); Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)
76	MPY3112270	574 836,37	6 281 676,17	En activité	GOUBAULT, CARROSSERIE / NAVALLON SA , dépôt de liquides inflammables (30m3)	TOULOUSE	19870709	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...); Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

Numéro site	Référence	X en m (Lambert 93)	Y en m (Lambert 93)	Etat du site	Raison sociale	Commune	Début d'activité	Activités
79	MPY3112108	573 938,90	6 283 056,20	En activité	Loehle Jean-Luc, Bernad Jésus,(avant) ARNAU Claude, ELKAIM Serge / atelier de carrosserie peinture, atelier de serrurerie	TOULOUSE	19710806	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...);Fabrication de coutellerie]
83	MPY3101133	574 830,47	6 281 927,94	En activité	FOURNIER METAUX / STOCKAGE ET RECUPERATION DE METAUX	TOULOUSE	19330101	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures);Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)]
84	MPY3115005	574 826,05	6 281 879,04	En activité	ANTIC / GARAGE CASSE AUTO, (avant) EST et NORD (STE) / DLI	TOULOUSE	19610201	Garages, ateliers, mécanique et soudure;Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)]
85	MPY3102264	574 869,39	6 281 797,69	Activité terminée	DAURIAC SARL, (avant) DAURIAC ET QUEUTELOT / DLI, TRAITEMENT DU BOIS	TOULOUSE	19651208	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...;Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)]
87	MPY3103950	574 088,78	6 282 708,33	Activité terminée	DROUARD Frère / DEPOT D'EXPLOSIFS ET DETONATEURS PERMANENT	TOULOUSE	19580707	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)]
90	MPY3104785	574 866,10	6 281 767,73	Activité terminée	PEREZ Léonce / FABRIQUE D'ENSEIGNES METALLIQUES ET MATIERES PLASTIQUES	TOULOUSE	19690821	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...);Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)]
97	MPY3110560	574 836,37	6 281 676,17	En activité	CARROSSERIE GOUBAULT / atelier de carrosserie peinture	TOULOUSE	11110101	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)]
98	MPY3104897	574 382,42	6 282 337,20	Activité terminée	VERGER / DEPOT DE FERRAILLE	TOULOUSE	19731221	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)]

Tableau 3. Descriptif des sites Basias recensés sur le secteur d'étude

D'après la base de données Basol, il n'existe qu'un seul site, positionné en amont hydraulique immédiat vis-à-vis du projet, sur lequel une pollution du sol et de la nappe est avérée (Cf. fiche en annexe 3). Il s'agit du site SOFERTI (noté 1 sur la carte présentée en Figure 21 et dans le Tableau 2 Erreur ! Source du renvoi introuvable.) situé sur la commune de Fenouillet. Ce site est positionné en bordure immédiate des voies ferroviaires actuelles entre les PK 247.200 et 248.000.

L'activité de site, de 1914 à 2003, consistait à la fabrication d'engrais (phosphates, potasse, azote, autres matières premières) et d'acide sulfurique (soufre, pyrite et cendres de pyrite). Un diagnostic, visant à déterminer l'état de pollution du sol et de la nappe, a été effectué à l'échelle du site entre 2004 et 2007 par le bureau d'études BURGEAP.

Aux termes d'une campagne couplant de nombreux sondages de sol (fouilles à la pelle mécanique et sondages à la tarière, soit 159 sondages au total) , des analyses d'eau prélevées sur la nappe alluviale (100 analyses réparties en 4 campagnes entre juillet 2004 et juin 2005) et de sol (214 échantillons), les principaux résultats ont été les suivants (présentation du 6 juillet 2007 disponible sur <http://www.ordimip.com/>) :

- pollution des sols :
 - sur la zone nord, un impact significatif par les métaux (As, Pb, Cd, Zn, Hg), sulfates et fluorures ;
 - sur la zone centrale, une pollution ponctuelle par la pyrite et présence très localisée de fioul ;
 - sur la zone sud-ouest, un impact significatif par les métaux (As, Pb, Cu, Zn, Hg) et sulfates dans les 2 premiers mètres de profondeur.
- pollution de la nappe :
 - en amont du site, pas de pollution au-delà des seuils définis pour la consommation en eau potable ;
 - sur site, un impact significatif notamment dans les zones de remblais (nord), marqué par les métaux (As, Cd, Cu, Ni, Zn), fluorures, sulfates et pollution azotée ;
 - en aval hydraulique du site, il existe 3 axes de sortie de la pollution bien identifiés dont la migration de certains métaux (Cd, Zn, Ni, Cu) les plus solubles, des fluorures, de la pollution azotée et des sulfates ;
 - un impact identifié jusqu'à 800 m en direction du nord-ouest (fluorures sulfates) et 300 m vers l'ouest (Zn, Cu, Ni, Cd, fluorures, nitrates et sulfates).

Il est par ailleurs important de noter que la présence en quantité de certains éléments dans le sol et la nappe (notamment l'oxydation de la pyrite, ammonium, etc.) engendre des pH acides. Ce caractère acide confère aux sols (au droit du site) et à l'eau de la nappe (au droit et en aval hydraulique du site) une agressivité vis-à-vis de matériaux tels que le béton et les structures métalliques.

6. Cartographie des enjeux vis-à-vis des eaux souterraines et superficielles

6.1. Préambule

Avant de présenter la méthodologie et les résultats de l'évaluation des enjeux relatifs aux eaux superficielles et souterraines, il est essentiel de préciser que seules les eaux du canal latéral à la Garonne ont ici été considérées comme superficielles. Les eaux superficielles des ruisseaux de Bégou, Nauze et de Maltemps n'ont en revanche pas été prises en compte dans cette évaluation, en raison de l'absence d'enjeux identifiés.

Les eaux des lacs de Lagarde, de Capy, du Bocage et de Sesquières ainsi que la Garonne ont été assimilées à des eaux souterraines. En effet, ces lacs sont en grande majorité alimentés par l'eau de la nappe alluviale, qui correspond quant à elle à une eau souterraine *stricto sensu*. La Garonne (au niveau de la prise d'eau de Lacourtenourt) est également en partie alimentée par la nappe alluviale. Cette dernière constitue, vis-à-vis du projet, le vecteur principal d'une pollution éventuelle vers la Garonne, au même titre que le ruisseau de Maltemps.

En outre, la problématique des rejets d'eaux pluviales issues du projet (aussi bien en phase travaux qu'en phase d'exploitation) dans les plans d'eau (lac du Bocage et lac au niveau du PK 243.000) ainsi que dans le ruisseau de Maltemps, a été traitée au paragraphe 9.4 de ce document. La compatibilité de ces rejets avec ces milieux récepteurs a été évaluée à partir des enjeux identifiés et de leur état qualitatif connu fourni dans le SDAGE.

Les captages destinés à l'alimentation en eau potable constituent les points les plus sensibles et un enjeu majeur parmi les usages des eaux superficielles et souterraines recensés le long du tracé du projet (Cf. § 4.3 et 5.4). Le paragraphe qui suit va s'attacher à décrire ces points d'eau de manière plus fine qu'au paragraphe 4.3.1 et 5.4.1.

6.2. Captages AEP et périmètres de protection

Il convient de préciser que les prescriptions réglementaires liées aux périmètres de protection énoncées par les hydrogéologues agréés, seront abordées au dernier paragraphe de ce document. La compatibilité de ces prescriptions et du projet AFNT (travaux et aménagements prévus) sera évaluée.

Par ailleurs, il est important de noter que les quatre puits privés utilisés pour l'alimentation en eau potable d'habitations isolées, situées sur les communes de Castelnaud-d'Estrétefonds et de Saint-Jory (Cf. § 5.4.1.2), n'ont pas été pris en compte. Une visite sur site de ces points d'eau, non effectuée dans le cadre de ce travail, sera nécessaire pour confirmer cet usage.

6.2.1. Secteur nord

Comme évoqué précédemment, le tracé du projet passe à proximité des prises d'eau sur les lacs de Lagarde-Capy et sur le canal latéral à la Garonne de Saint-Jory (Cf. Figure 22).

6.2.1.1. Prise d'eau des lacs de Lagarde-Capy

Le tracé intercepte les périmètres de protection rapprochée et éloignée (ou zone sensible) de la prise d'eau du lac de Lagarde-Capy. L'emprise de ces périmètres a été élargie suite à la demande de prélèvement d'eau dans le lac de Capy afin de compléter la ressource du plan d'eau de Lagarde en phase de chômage du canal latéral. La limite du périmètre de protection rapprochée a été définie à partir du calcul de l'isochrone 50 jours (temps de transfert au sein de la nappe jusqu'au captage).

L'hydrogéologue agréé, dans son avis sanitaire de février 2010, a proposé d'élargir vers l'Est ces périmètres en raison de la baisse du niveau du lac de Capy en phase de pompage qui va engendrer une convergence des écoulements de la nappe autour du plan d'eau (y compris en amont hydraulique).

La modification des périmètres de protection et la demande de prélèvements d'eau dans le lac de Capy font à ce jour l'objet d'une enquête publique (Cf. § 4.3.1). Seuls les périmètres de protection (et les restrictions qui y sont associées) et les prélèvements d'eau du lac de Lagarde sont autorisés par arrêté préfectoral du 4 octobre 2002.

Le tracé recoupe le périmètre de protection rapprochée des lacs de Lagarde-Capy entre les PK 237.570 et 238.640 et le périmètre de protection éloignée entre les PK 237.540 et 239.480 (Cf. Figure 22). Le périmètre de protection immédiate n'est pas directement concerné par le projet.

6.2.1.2. Prise d'eau sur le canal latéral de Saint-Jory

Concernant la prise d'eau sur le canal latéral à la Garonne, le périmètre de protection rapprochée défini dans l'arrêté préfectoral de 2002 (Cf. § 4.3.1) ne concerne que la rive gauche du canal (le chemin de halage et une partie des berges occidentales, Cf. zoom sur la Figure 22). Il s'étend entre les PK 237.395 et 239.900 (jonction du chemin de halage et de la RD20). Son extension vers le sud a été déterminée par l'hydrogéologue agréé sans calcul de temps de transfert préalable.

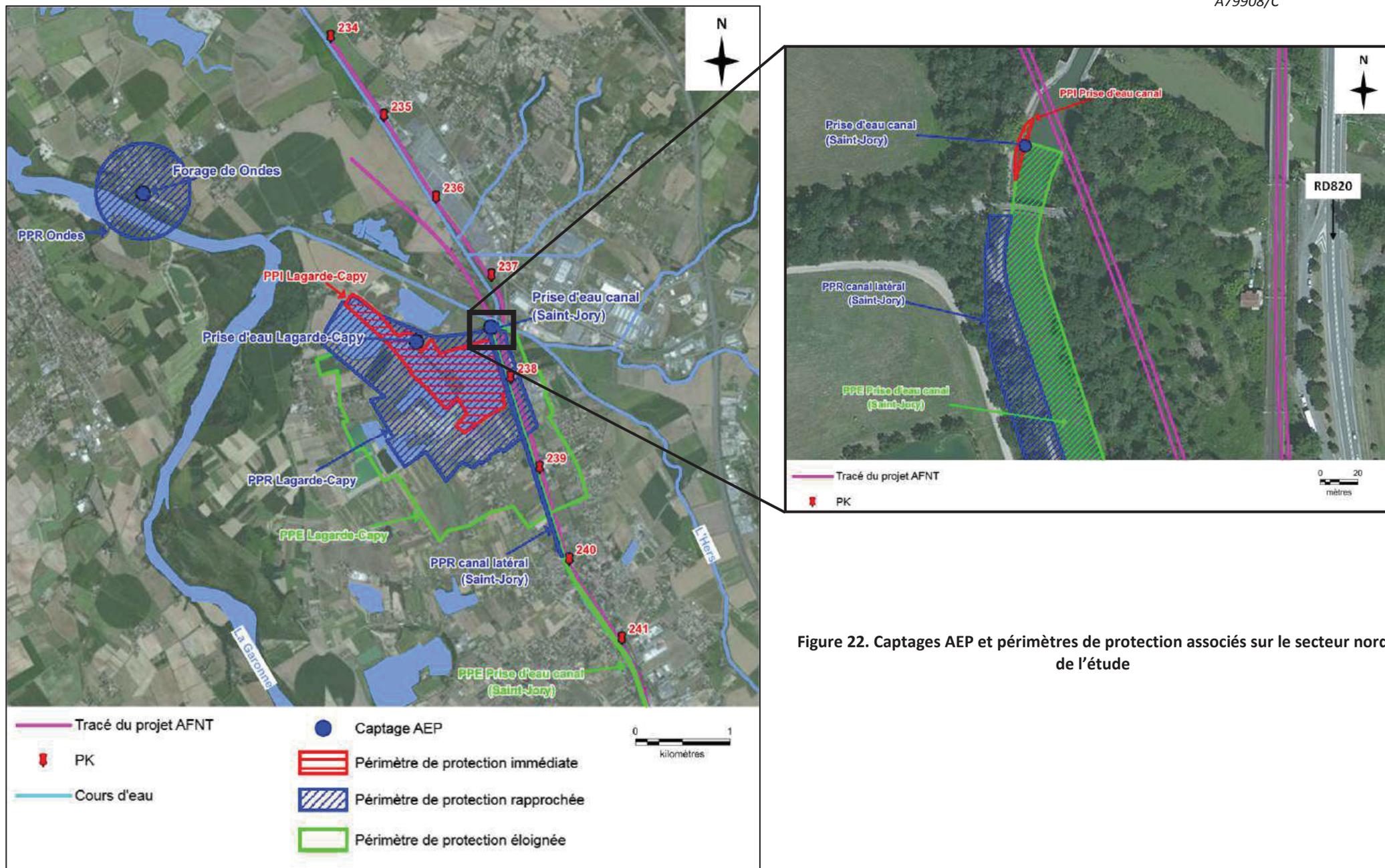
Le tracé du projet LGV (GPSO) recoupe le canal latéral en passage supérieur à moins d'une cinquantaine de mètres (Cf. zoom sur la Figure 22) en aval de la prise d'eau sur le canal et du périmètre de protection immédiate. Ce passage constitue donc un point sensible vis-à-vis de la préservation de la qualité de l'eau du canal et de la prise d'eau.

Le périmètre de protection éloignée (ou zone sensible) de la prise d'eau du canal correspond à la surface du miroir d'eau du canal entre les PK 237.355 et 249.380 et aux communes riveraines du canal entre Toulouse et la prise d'eau (non illustré sur la Figure 22 pour des raisons de lisibilité) : Grenade-sur-Adour, Saint-Jory, Lespinasse, Fenouillet, Saint-Alban et Aucamville (arrêté du 4 octobre 2002). Les travaux relatifs à la modification des berges du canal vont donc interférer avec ce périmètre.

Sur ce périmètre de protection éloignée, une sensibilisation des communes riveraines et de leurs administrations ainsi que des administrations régissant le canal, la navigation, la pêche, les routes, les autoroutes et les voies ferrées situées à proximité immédiate ou franchissant le canal, est notamment recommandée par l'hydrogéologue agréé.

6.2.1.3. Forage de Ondes

Un autre captage d'eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable a été recensé dans le secteur d'étude. Il s'agit du forage d'Ondes, qui est situé à environ 2,5 km à l'ouest du tracé (Cf. Figure 22). Cet ouvrage capte des niveaux aquifères sableux dans le substratum molassique à plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Aucune relation hydraulique n'est possible entre la nappe alluviale en surface et cet aquifère profond.



6.2.2. Secteur centre

Du PK 241.00 au PK 248.000, le tracé longe le périmètre de protection éloignée (ou zone sensible) de la prise d'eau dans le canal latéral de Saint-Jory (Cf. Figure 23). L'emprise de ce périmètre correspond au miroir d'eau du canal latéral. Seuls les travaux modifiant les berges orientales du canal peuvent interférer avec ce périmètre de protection.

Aucun captage d'eau destinée à l'alimentation en eau potable n'est recensé sur ce tronçon.

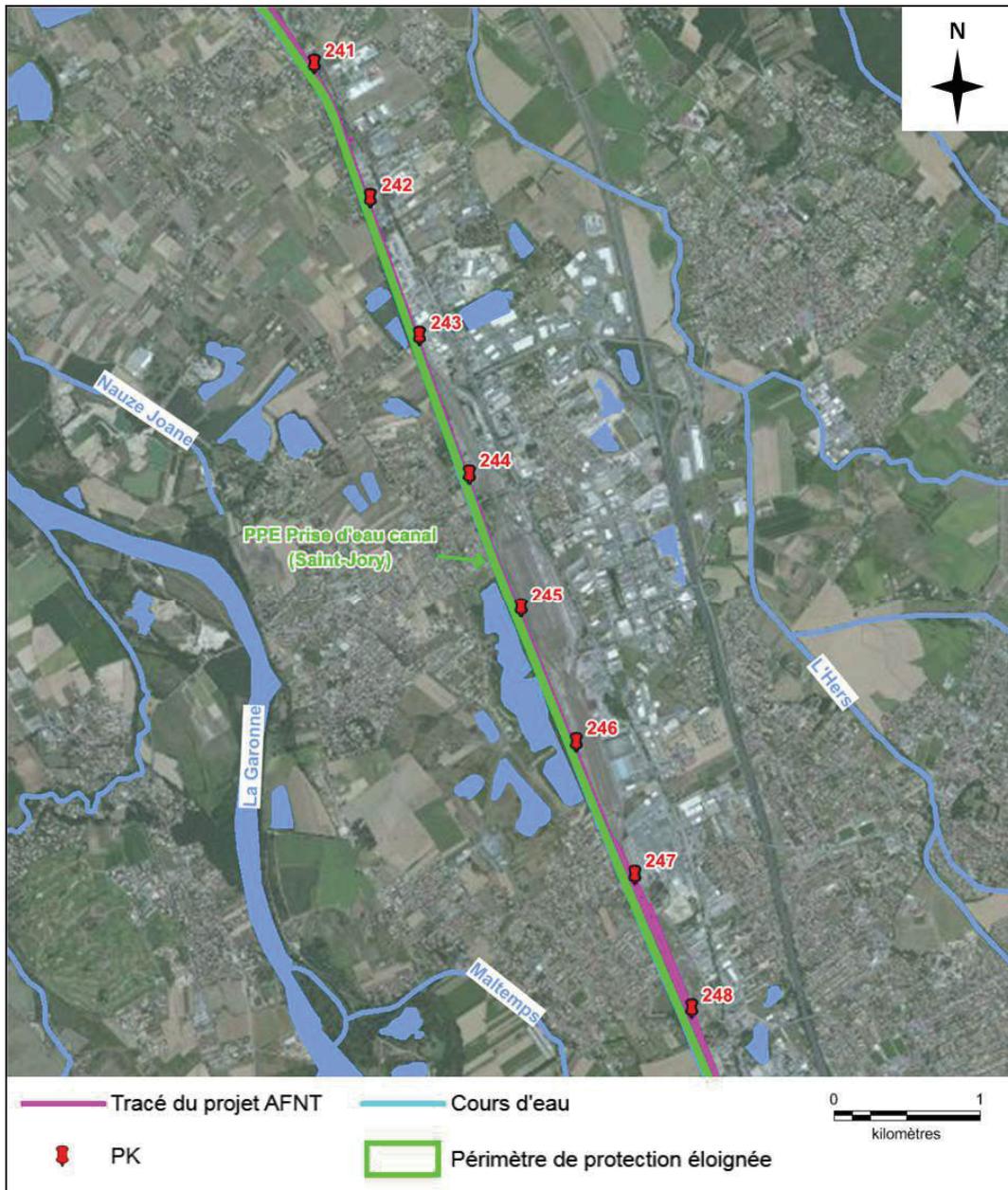


Figure 23. Captages AEP et périmètre de protection associés sur le secteur centre de l'étude

6.2.3. Secteur sud

6.2.3.1. Prise d'eau sur le canal latéral de Lacourtenourt

Entre les PK 248.000 et 255.000, tronçon constituant la dernière partie du tracé, seul le captage de la prise d'eau sur le canal à Lacourtenourt, destiné à l'alimentation en eau potable, est positionnée à proximité immédiate du projet. La prise d'eau est située en rive gauche du canal au niveau du PK 249.420 (Cf. Figure 24).

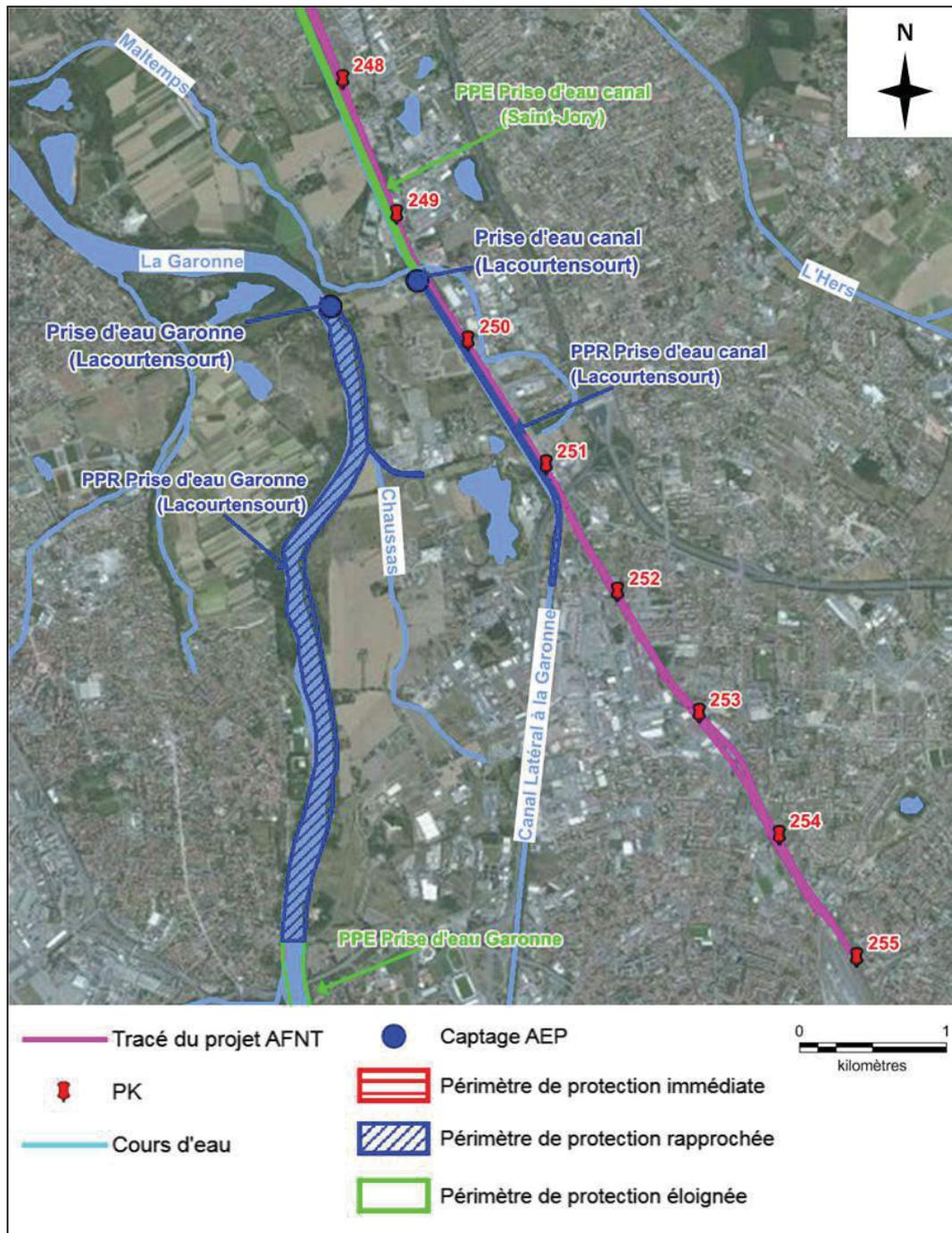


Figure 24. Captages AEP et périmètre de protection associés sur le secteur sud de l'étude

Le périmètre de protection immédiate défini par l'hydrogéologue agréé dans son avis de novembre 2013, concerne « le long de la berge sur une largeur de 2,0 m et une extension de 10 m en aval et 10 m en amont ». La prise d'eau est positionnée en rive gauche du canal alors que les travaux ne vont modifier qu'une partie de la rive droite. Ceux-ci ne vont donc pas intercepter ce périmètre de protection.

L'extension latérale du périmètre de protection rapprochée « *correspondra à la largeur du remblai du canal et de son environnement proche* » (extrait de l'avis de l'hydrogéologue agréé de novembre 2013). En outre, toujours selon l'avis de l'hydrogéologue agréé, l'extension de ce périmètre est limitée au domaine public fluvial d'un point de vue cadastral. Sa limite vers le sud a été déterminée à partir du calcul de l'isochrone 3 heures (temps de transfert de l'eau jusqu'à la prise d'eau).

Ce périmètre englobe donc le miroir d'eau du canal et une partie de ses berges, aussi bien en rive droite qu'en rive gauche. Or, une partie des travaux modifiant les berges du canal est prévue entre les PK249.000 et 249.600. **Ces travaux, modifiant le remblai du canal en rive droite, vont donc intercepter le périmètre de protection rapprochée de la prise d'eau du canal entre les PK 249.420 et 249.600.**

Pour la prise d'eau, aucun périmètre de protection éloignée ou de zone sensible n'a été proposé par l'hydrogéologue agréé dans son avis de novembre 2013.

Enfin, il convient de noter que sur la partie terminale sud du projet AFNT, le tracé ne longe plus les berges du canal latéral à partir du PK 251.250.

6.2.3.2. *Prise d'eau en Garonne de Lacourtenourt*

Le second captage utilisé pour l'alimentation en eau potable dans ce secteur, est la prise d'eau en Garonne de Lacourtenourt (Cf. Figure 24). Elle est située à une distance d'environ 600 m par rapport au tracé du projet au niveau du PK 249.420. Il faut par ailleurs préciser que les eaux prélevées à la fois dans le canal et à la fois la Garonne, sont traitées à l'usine de production de Lacourtenourt.

Le périmètre de protection rapprochée associée à cette prise d'eau concerne la Garonne et une partie de ses berges sur une largeur de 15 m. Une partie du ruisseau longeant l'allée des Foulques est également intégrée à ce périmètre (Cf. Figure 24). Les travaux prévus dans ce secteur n'interfèrent donc pas directement avec ce périmètre de protection. **Toutefois, tout rejet dans le ruisseau de l'allée des Foulques peut impacter rapidement la prise d'eau en Garonne (2,5 km entre l'amont du ruisseau et la prise d'eau en Garonne).**

Il faut par ailleurs rappeler que la procédure d'autorisation de prélèvement et de mise en place des périmètres de protection pour ces deux prises d'eau n'a, à aujourd'hui, pas abouti. L'enquête publique n'a pas été lancée.

6.3. Cartographie des enjeux

6.3.1. Eaux superficielles

Seule l'eau du canal latéral à la Garonne, considérée comme une eau superficielle comme indiquée en préambule, constitue un enjeu important en raison de la présence de deux prises d'eau destinée à l'alimentation en eau potable. Le fait que le tracé du projet longe le canal latéral sur près de 85 % de son linéaire total, amène à considérer d'autant plus le canal comme un enjeu majeur.

Les enjeux vis-à-vis des eaux superficielles du canal latéral vont donc être évalués et notés (de 1 à 4) le long du linéaire du projet AFNT selon les critères suivants :

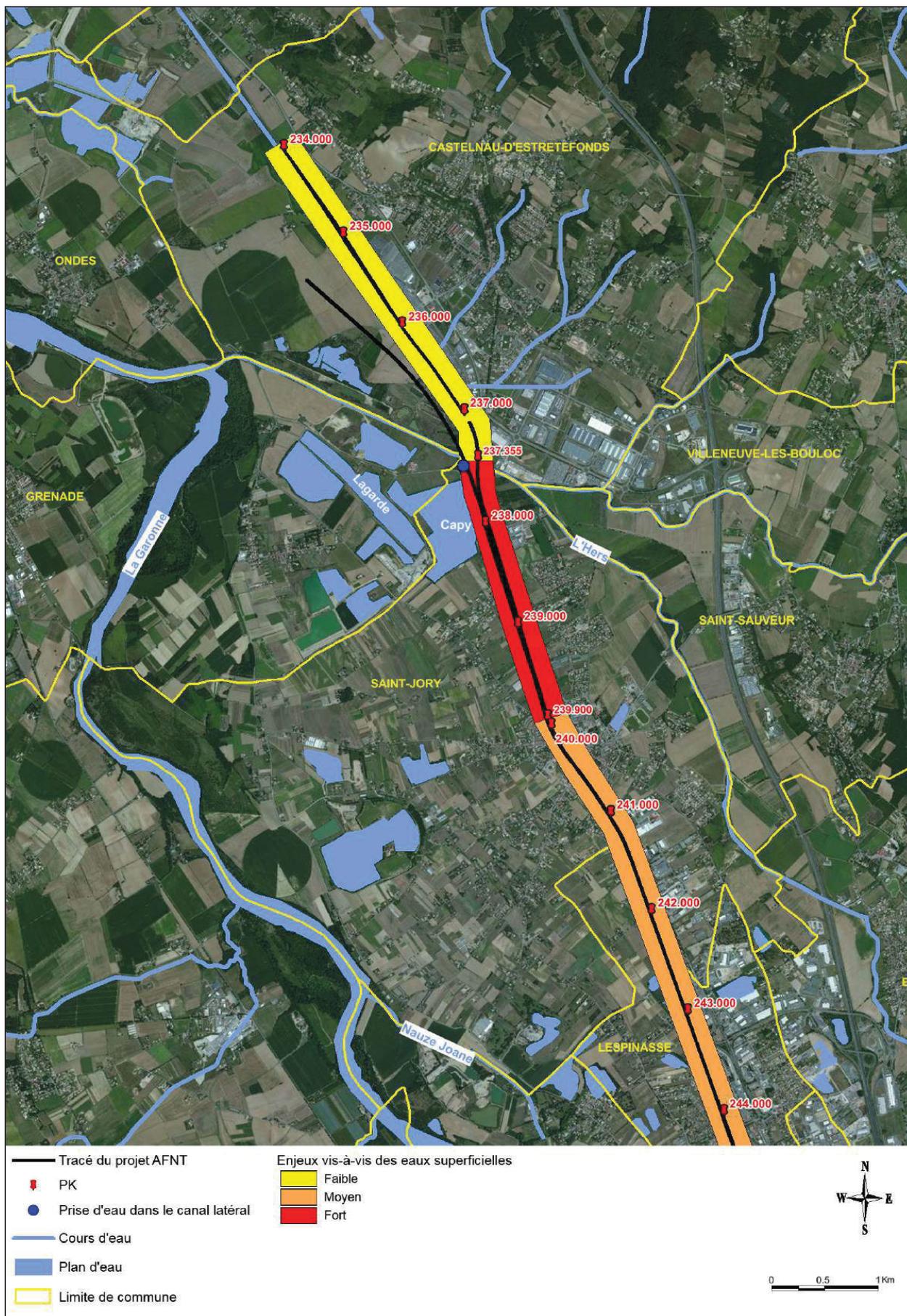
	Enjeu	Note attribuée	Critères
Zonage des enjeux vis-à-vis des eaux superficielles	Nul	1	Portion du projet non concernée par le canal ou toutes autres eaux superficielles (ruisseau)
	Faible	2	Portion du canal sans contraintes réglementaires vis-à-vis des captages AEP mais utilisée pour d'autres usages (pêche)
	Moyen	3	Portion du canal correspondant au périmètre de protection éloignée du captage AEP de Saint-Jory
	Fort	4	Portion du canal correspondant au périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages AEP de Saint-Jory et de Lacourtenourt

Tableau 4. Notation et critères choisis pour évaluer les enjeux relatifs aux eaux superficielles

Les résultats de ce zonage sont présentés en Figure 25 (secteur nord) et en Figure 26 (secteur sud).

Les cartes établies respectent la notation et les critères énoncés ci-dessus ainsi que l'extension des périmètres de protection définis pour chacun des deux captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Aucun enjeu significatif n'a été retenu sur le dernier tronçon du projet AFNT entre les PK251.230 (bifurcation du canal latéral vers le sud) et 255.000.



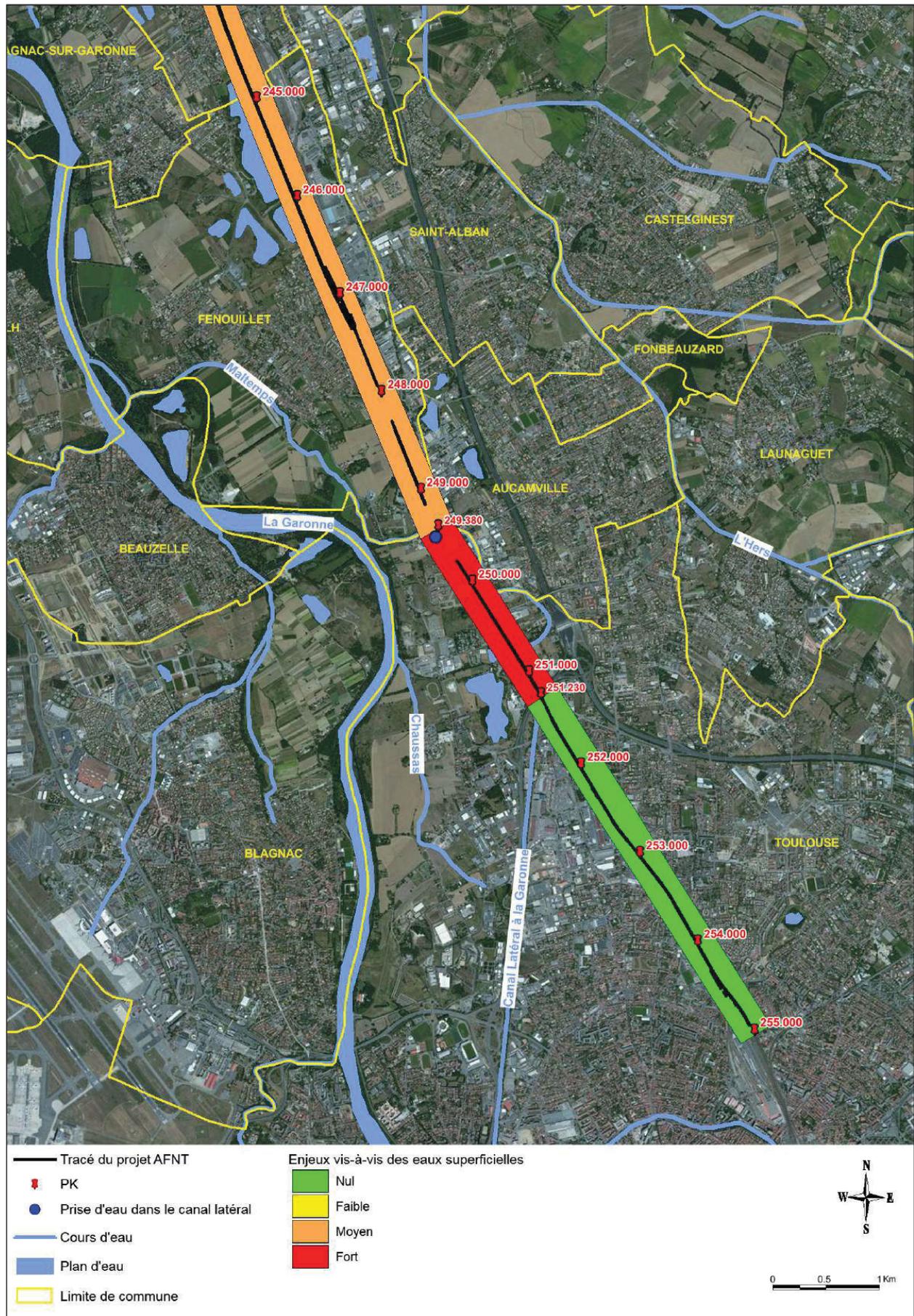


Figure 26. Carte de zonage des enjeux vis-à-vis des eaux superficielles – Secteur sud

6.3.2. Eaux souterraines

Les lacs de Lagarde-Capy, du bocage et de Sesquières ainsi que la Garonne vont être ici assimilées à des ressources en eau souterraine (Cf. préambule au § 6.1). Les différents usages de ces ressources constituent des enjeux plus ou moins sensibles.

Les enjeux vont être considérés selon une sensibilité croissante de la manière suivante : arrosage (privé), irrigation (agricole), la pêche, les activités nautiques, l'alimentation en eau potable des populations.

Afin d'estimer la sensibilité des enjeux relatifs aux eaux souterraines, des notes de 1 à 4 ont été attribuées selon les critères suivants :

	Enjeu	Note attribuée	Critères
Zonage des enjeux vis-à-vis des eaux souterraines	Nul	1	Aucun usage connu de l'eau
	Faible	2	Portion du projet en amont hydraulique d'usages identifiés comme peu sensibles (irrigation, arrosage)
	Moyen	3	Portion du projet correspondant au périmètre de protection éloignée du captage AEP de Lagarde-Capy (PK 238.640 à 239.480)
			Portion du projet en amont hydraulique de la prise d'eau AEP en Garonne (alimenté en partie par la nappe) (PK 249.620 à 251.000)
			Portion du projet en amont hydraulique des plans d'eau utilisés pour les activités nautiques et la pêche (PK 244.720 à 246.560 et PK 251.000 à 251.950)
	Fort	4	Portion du projet correspondant au périmètre de protection immédiate et rapprochée du captage AEP de Lagarde-Capy (PK 237.570 à 238.640)
Pollution significative avérée de la nappe en amont hydraulique du projet (PK 247.180 à 248.060)			

Tableau 5. Notation et critères choisis pour évaluer les enjeux relatifs aux eaux souterraines

Les résultats de ce zonage sont présentés en Figure 27 (secteur nord) et en Figure 28 (secteur sud). Les cartes établies respectent la notation et les critères énoncés ci-dessus ainsi que l'extension des périmètres de protection définis pour chacun des deux captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Les limites des zones définies tiennent également compte du sens d'écoulement de la nappe (SE-NW) compte tenu de la position du projet en amont hydraulique vis-à-vis de ces plans d'eau et de la Garonne.

Enfin, la zone à enjeu fort indiquée entre les PK 247.180 et 248.060 (tronçon du tracé situé en aval hydraulique du site SOFERTI) correspond à la portion du projet sur laquelle une pollution significative de la nappe est avérée. Cette zone constitue donc un enjeu majeur pour le projet en raison des problématiques évoquées précédemment (pH acide de l'eau engendrant une agressivité vis-à-vis des bétons, Cf. § 5.5.2). L'extension de cette zone tient compte du sens d'écoulement de la nappe dans ce secteur défini de manière fine lors du diagnostic du site en 2004-2005.

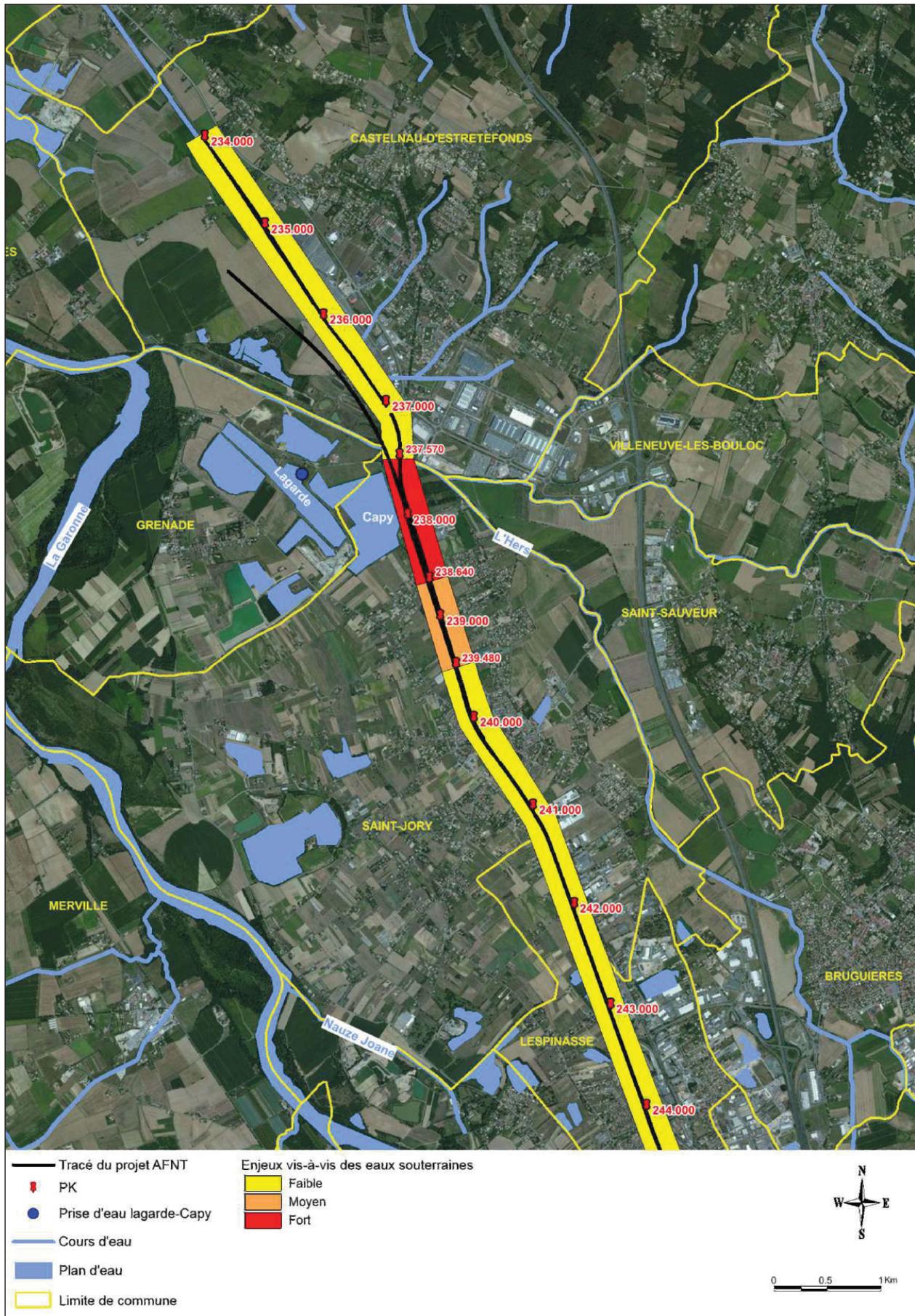


Figure 27. Carte de zonage des enjeux vis-à-vis des eaux souterraines – Secteur nord

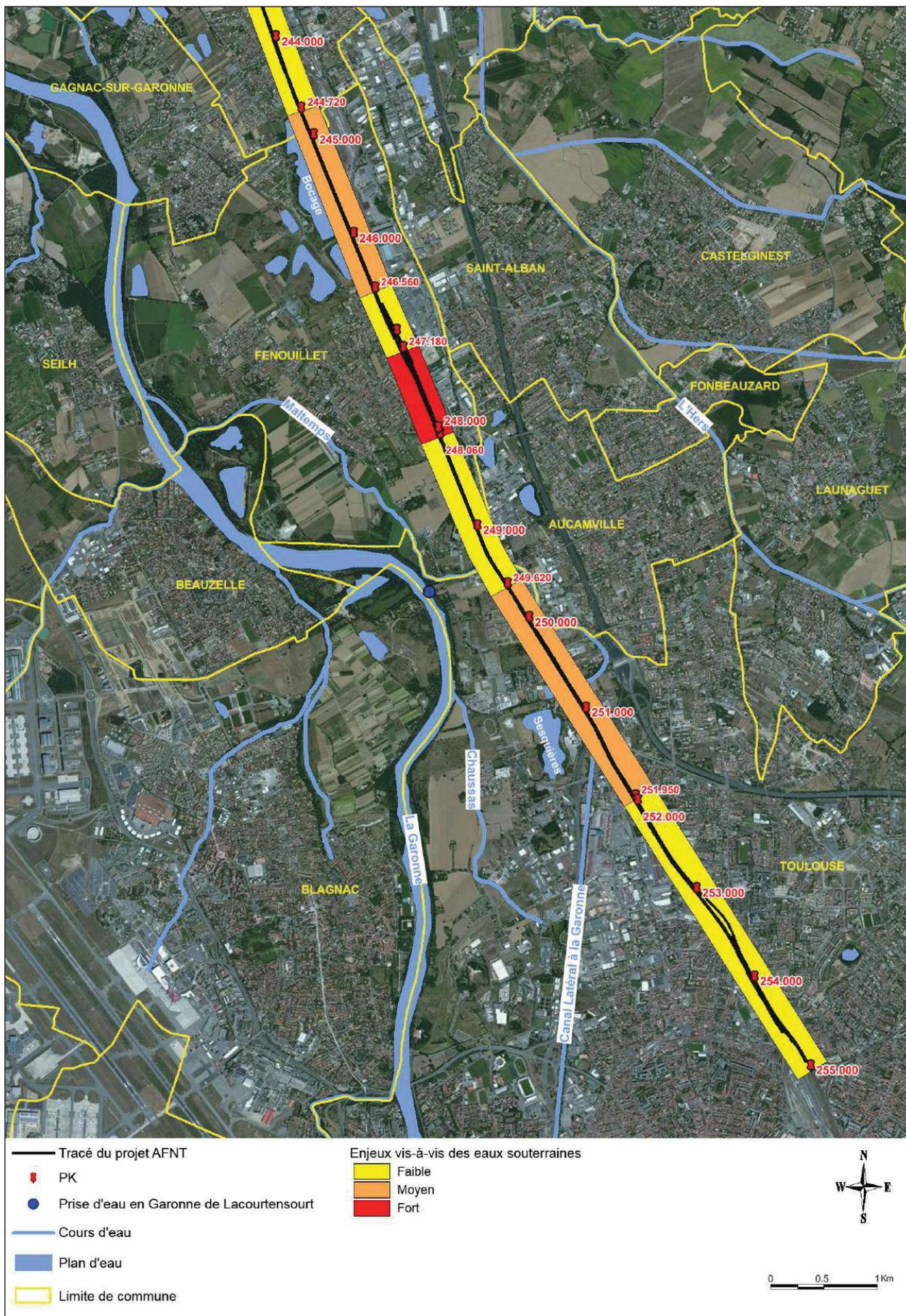


Figure 28. Carte de zonage des enjeux vis-à-vis des eaux souterraines – Secteur sud

7. Cartographie de l'aléa lié aux travaux

7.1. Travaux impactant le sous-sol et le canal latéral à la Garonne

Les principaux aménagements liés au projet AFNT ont été énoncés en introduction de ce document (Cf. § 1.2). Compte tenu de la nature des travaux prévus, une partie va potentiellement provoquer des impacts sur le sous-sol et par conséquent la nappe alluviale. Dans le cadre de cette étude, il était donc nécessaire d'évaluer l'aléa lié à ces différents travaux compte tenu des enjeux plus ou moins forts existant en aval hydraulique sur les eaux souterraines et superficielles (Cf. § 6).

Les travaux considérés comme pouvant potentiellement engendrer un impact sur le sous-sol (y compris la nappe), correspondent aux opérations suivantes :

- création de bases travaux ou chantier temporaires et nécessaires à la réalisation du projet ;
- terrassements et déblaiements plus ou moins importants pour l'ajout de voies ferroviaires nouvelles ;
- mise en place de blindages provisoires et de murs de soutènement enterrés susceptibles de perturber les écoulements de la nappe ;
- réalisation de fondations profondes (> 3 m/TN) pour des structures de type ouvrage d'art ;
- création de bassins de rétention et d'infiltration (aux PK 237.800, 240.500, 244.800 et 248.000) pouvant avoir un impact qualitatif (apport de MES, turbidité ou produits polluants) et quantitatif (modification de la piézométrie dans l'environnement proche du bassin en cas d'infiltration) ;
- création de passages souterrains (aqueduc sous canal ou passage pour piétons sous les voies) ;

Et pour le canal latéral à la Garonne :

- ouvrage en passage supérieur ;
- mise en place de blindages provisoires et de palplanches au droit du miroir d'eau ;
- modifications mineures (remblaiements accolés aux berges du canal sans modification de celles-ci) ou majeures (déblaiements des berges du canal et gain de surface au droit du miroir d'eau par remblaiement) des berges du canal.

La position des travaux relatifs à la modification des berges du canal, aux fondations profondes (y compris les passages souterrains prévus aux PK 242.500 et 252.330) et des bassins de rétention a été reportée sur la totalité du tracé du projet AFNT. Les cartes sont présentées en Figure 39 (secteur nord) et Figure 40 (secteur sud).

Dans un souci de lisibilité des cartes, les zones de déblais plus ou moins profondes n'y ont pas été figurées mais apparaissent en revanche sur les cartes de zonage de l'aléa (Cf. Figure 31 et Figure 32).

SNCF

*Etude hydrogéologique relative au zonage des secteurs sensibles dans le cadre du projet AFNT
(Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse)*

A79908/C

Il est important de noter que ce zonage des travaux a été effectué à partir du document nommé « Zonage des principaux travaux – Coupe type » fourni par la SNCF. Ce document synthétise sous forme de coupes schématiques (cotées de manière approximative en m NGF) représentant le canal latéral, le fossé drainant longeant les voies actuelles et futures et les principaux travaux envisagés tout au long du tracé.

Remarque : le nombre des bassins de rétention sera probablement de 3 au final et non de 5 comme indiqué sur les cartes (Cf. Figure 39 et Figure 40). La position de certains bassins n'est donnée qu'à titre indicatif (PK 242.550 et 247.300).

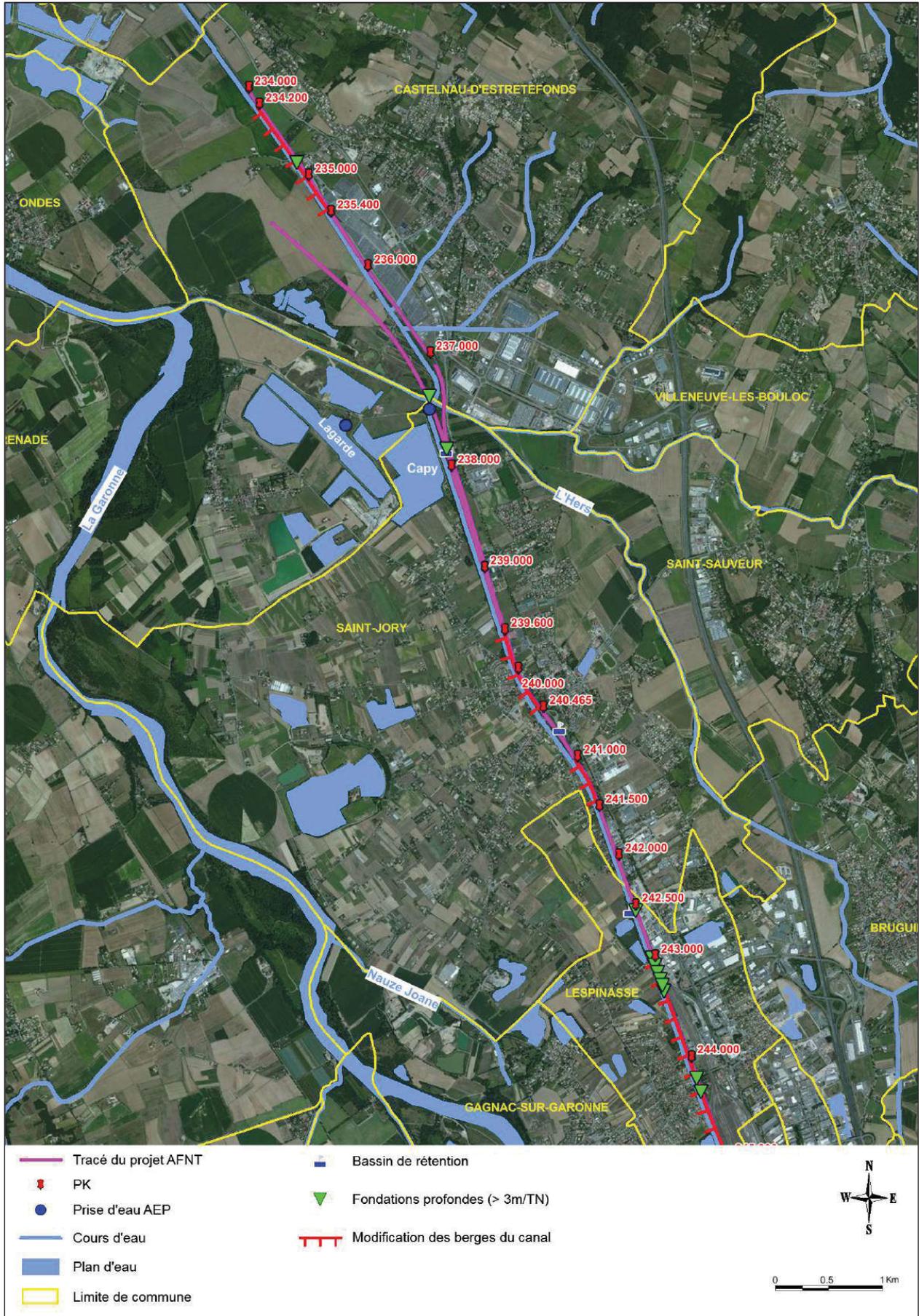


Figure 29. Carte des zones de travaux impactant le sous-sol et les berges du canal latéral à la Garonne – Secteur nord



Figure 30. Carte des zones de travaux impactant le sous-sol et les berges du canal latéral à la Garonne – Secteur sud

7.2. Cartographie de l'aléa lié aux travaux

7.2.1. Préambule

Pour représenter l'aléa lié aux principaux travaux énoncés au paragraphe précédemment, il a été choisi de distinguer les travaux pouvant avoir un impact sur le sous-sol des travaux s'intéressant à modifier les berges du canal. En effet, les premiers travaux vont avoir un impact potentiel (qualitatif et quantitatif) sur les eaux souterraines alors que les seconds ne concerneront que la ressource en eau superficielle du canal latéral à la Garonne. Cette méthode permettra de croiser par la suite les enjeux sur les eaux et les différents types de travaux dans le but d'apprécier au mieux les zones de sensibilité le long du tracé du projet (Cf. § 8).

Ainsi, sont considérés comme pouvant impacter le sous-sol et la ressource en eau souterraine, les travaux de déblaiement ou remblaiement (regroupés ici sous le terme de terrassement), la création de fondations profondes, la mise en place d'éléments géotechniques enterrés (type paroi blindé) et les bassins de rétention/infiltration. Seuls les travaux de modification des berges du canal (déblaiement, remblaiement et pose de palplanches et de mur de soutènement) ont été traités à part, ceux-ci pouvant avoir un impact sur la ressource en eau superficielle du canal latéral à la Garonne qui constitue un enjeu fort (Cf. § 6.1).

7.2.2. Cartographie de l'aléa lié aux travaux impactant le sous-sol

L'aléa lié aux travaux impactant le sous-sol a été évalué selon les critères suivants :

	Aléa	Note attribuée	Critères (nature des travaux)
Zonage de l'aléa lié aux travaux impactant le sous-sol	Nul	1	Pas de modification du sol ou du sous-sol
	Faible	2	Terrassement (déblaiement) et travaux de fondation < 2 m/TN
	Moyen	3	Terrassement (déblaiement) et travaux de fondation < 3 m/TN
			Blindage provisoire < 2 m/TN
Fort	4	Paroi moulée ou palplanche	
		Terrassement et fondation > 3 m/TN	

Tableau 6. Critères choisis pour évaluer l'aléa lié aux travaux impactant le sous-sol

Le choix des profondeurs utilisées pour définir les critères (2 et 3 m) s'est effectué en fonction de la profondeur connue du niveau de la nappe. En-dessous de 2 m de profondeur, le niveau de la nappe ne remonte qu'en de très rares endroits.

Les secteurs les plus sensibles à ces remontées de nappe, qui devient subaffleurante, sont situés (source BRGM, <http://www.inondationsnappes.fr/>) :

- entre les PK 234.000 et 235.000 ;
- aux environs du PK 237.000 ;
- entre les PK 238.400 et 239.000 ;
- aux environs du PK 241.000 ;
- entre les PK 244.100 et 244.500 ;
- aux environs du PK 248.200 ;
- entre les PK 254.500 et 255.000.

Les résultats de ce zonage sont présentés en Figure 31 et en Figure 32.

Le zonage des travaux de déblaiement qui n'était pas représenté sur les cartes précédentes (Cf. Figure 29 et Figure 30) apparaissent de manière détaillée sur les cartes de l'aléa. Ce zonage respecte les travaux et les points kilométriques indiqués sur le document nommé « Zonage des principaux travaux – Coupe type » fourni par la SNCF.

Enfin, il convient de noter que l'aléa « nul » n'est pas représenté sur les cartes, le sol ou le sous-sol étant systématiquement modifié de manière plus ou moins importante le long du tracé.

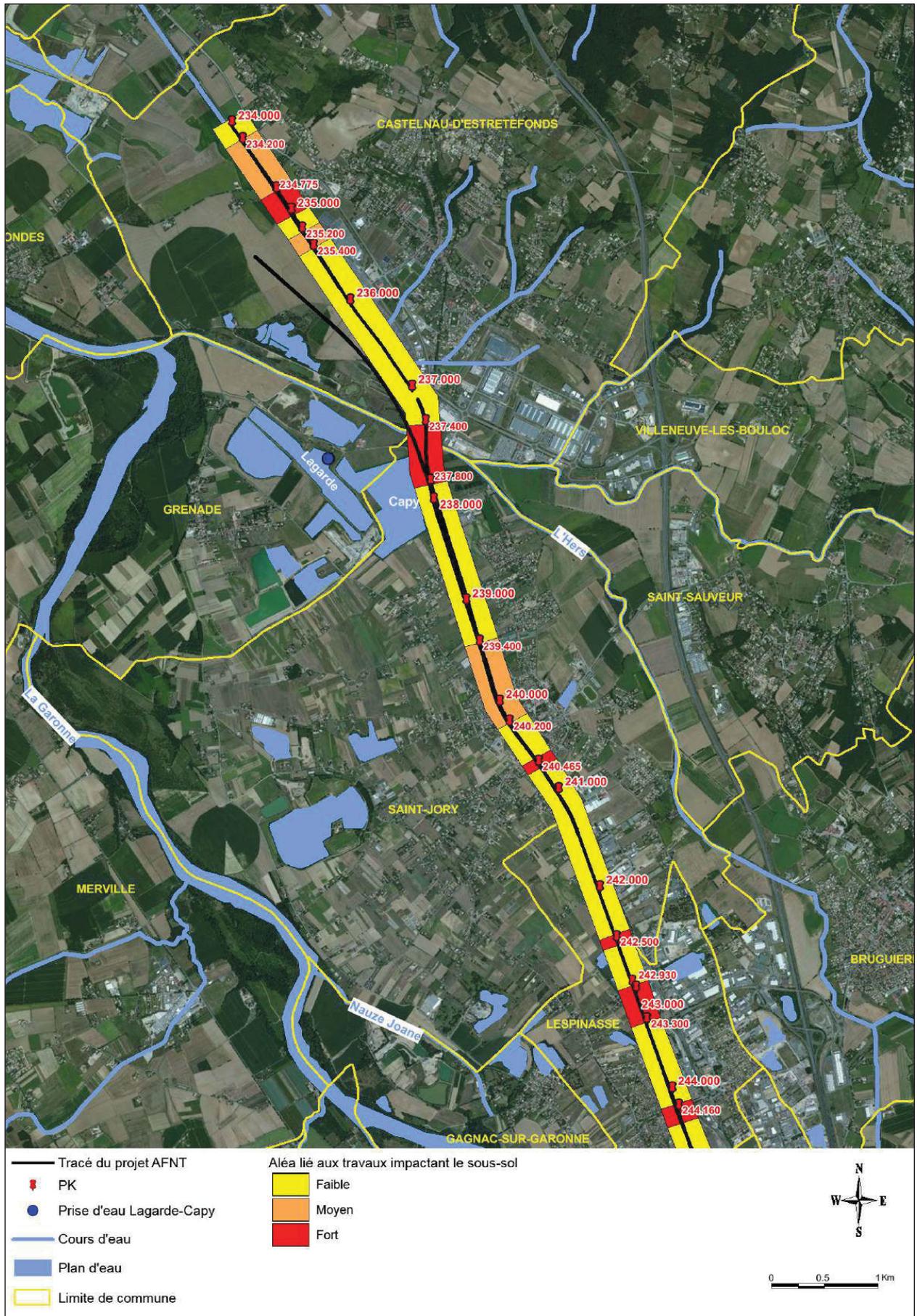


Figure 31. Carte de l'aléa lié aux travaux impactant le sous-sol – Secteur nord

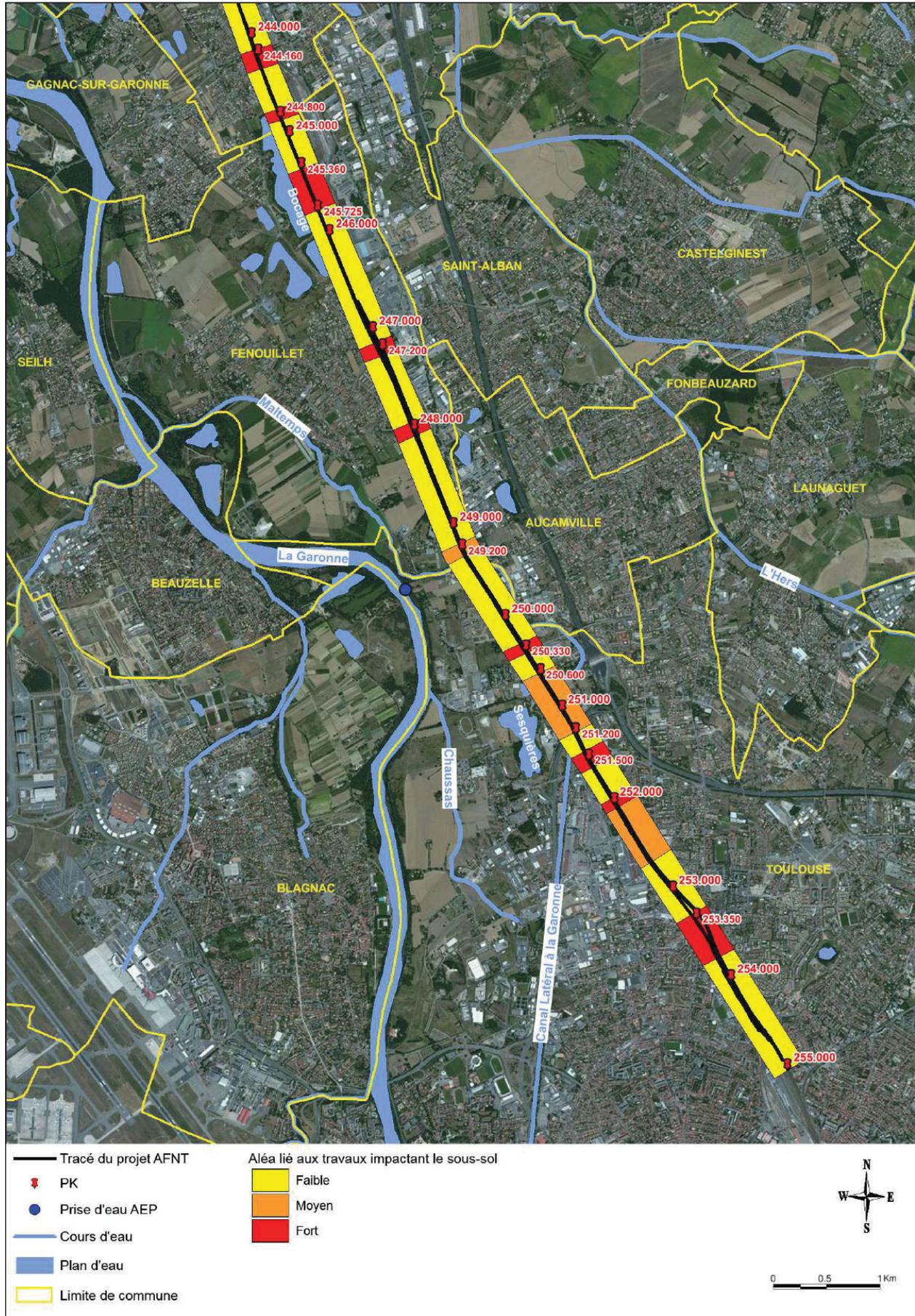


Figure 32. Carte de l'aléa lié aux travaux impactant le sous-sol – Secteur sud

7.2.3. Cartographie de l'aléa lié aux travaux impactant les berges du canal latéral à la Garonne

L'aléa lié aux travaux impactant les berges du canal latéral à la Garonne, a été évalué selon les critères suivants :

	Aléa	Note attribuée	Critères
Zonage de l'aléa lié aux travaux impactant les berges du canal	Nul	1	Portion du projet non concernée par le canal
	Faible	2	Portion du projet sur laquelle les travaux ne concernent pas les berges du canal (à l'Est du fossé de drainage actuel)
	Moyen	3	Portion du projet sur laquelle les travaux de déblaiement et/ou de remblaiement vont de dérouler contre les berges du canal (au droit du fossé de drainage actuel des voies ferroviaires)
	Fort	4	Portion du projet sur laquelle les berges du canal vont être directement modifiées soit par déblaiement simple, soit par déblaiement puis remblaiement Portion du projet sur laquelle les travaux consistent en un ouvrage en passage supérieur par rapport au canal (PK 237.355 à 237.800)

Tableau 7. Critères choisis pour évaluer l'aléa lié aux travaux de modification des berges du canal

Il est nécessaire de préciser les points suivants :

- la zone considérée comme présentant un aléa « nul » correspond au tout dernier tronçon du projet, entre les PK 251.200 et 255.000. A partir du PK 251.200 le tracé s'écarte définitivement des berges du canal qui prend une direction SSW alors que le tracé se poursuit vers le SE ;
- les linéaires du tracé ne nécessitant pas d'intervention directe sur les berges du canal mais longeant de près celui-ci, ont été cartographié en aléa faible ;
- au niveau du PK 242.500, la zone d'aléa fort correspond au passage inférieur du canal pour le projet d'aqueduc (rejet des eaux vers un lac depuis le bassin de rétention).

Les résultats de ce zonage sont présentés en Figure 33 (secteur nord) et en Figure 34 (secteur sud).

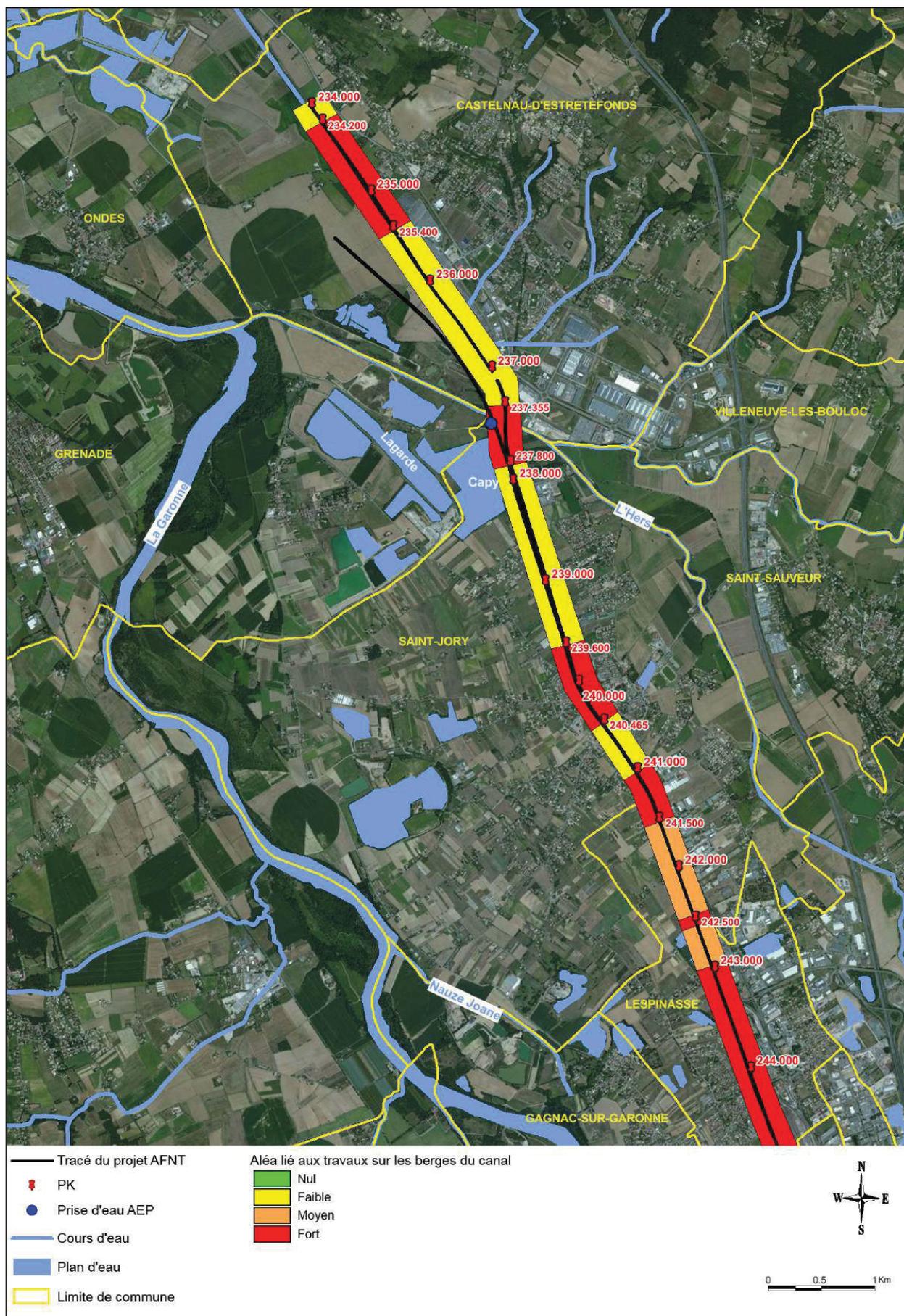


Figure 33. Carte de l'aléa lié aux travaux impactant les berges du canal latéral à la Garonne – Secteur nord

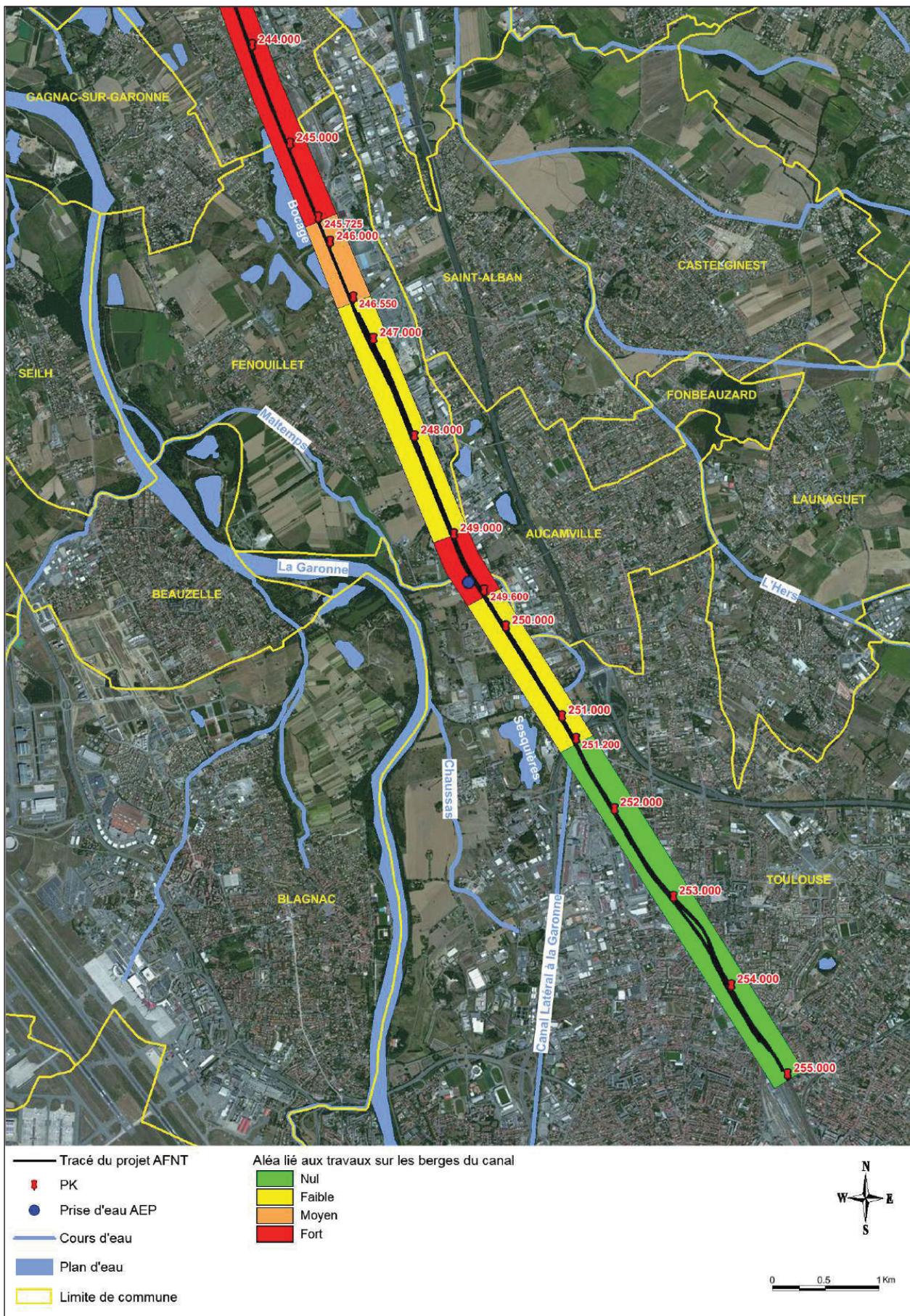


Figure 34. Carte de l'aléa lié aux travaux impactant les berges du canal latéral à la Garonne – Secteur sud

8. Cartographie des zones sensibles (croisement de l'aléa travaux et des enjeux sur les eaux superficielles et souterraines)

8.1. Méthodologie et résultats

Afin d'apprécier la sensibilité du milieu hydraulique superficiel et souterrain le long du tracé du projet, en considérant à la fois les enjeux liés aux eaux superficielles et souterraines et à la fois, l'aléa engendré par les travaux, les cartes de zonage relatives aux enjeux et à l'aléa ont été superposées.

Les enjeux et les aléas ont été cartographiés par zone notées de 1 à 4 selon leur caractère plus ou moins fort. Dans le but de caractériser la sensibilité des milieux hydrauliques superficiel et souterrain, les recouvrements suivants ont été réalisés :

- sensibilité du milieu hydraulique superficiel : croisement des zones relatives aux enjeux vis-à-vis des eaux superficielles (le canal latéral) et à l'aléa des travaux de modifications des berges ;
- sensibilité du milieu hydraulique souterrain : croisement des zones relatives aux enjeux vis-à-vis des eaux souterraines (nappe et plans d'eau) et à l'aléa des travaux modifiant le sous-sol (Cf. 7.2.1).

Sur chaque zone nouvellement définie, la moyenne arithmétique des deux notes (enjeu et aléa) a été calculée. Les critères suivants ont été retenus pour caractériser la sensibilité :

	Sensibilité	Critères (note moyenne calculée entre les enjeux et l'aléa)
Zonage de la sensibilité du milieu hydraulique superficiel et souterrain	Nulle	1 à 1,9
	Faible	2 à 2,9
	Moyenne	3 à 3,4
	Forte	3,5 à 4

Tableau 8. Critères choisis pour évaluer la sensibilité du milieu

A partir de ces critères et d'une analyse thématique réalisée grâce au logiciel MapInfo, les cartes de sensibilité pour les eaux souterraines et les eaux superficielles ont pu être établies. Les résultats sont présentés en Figure 35 (eaux superficielles, secteur nord), en Figure 36 (eaux superficielles, secteur sud), en Figure 37 (eaux souterraines, secteur nord) et en Figure 38 (eaux souterraines, secteur sud).

Selon le degré de sensibilité des zones définies, des préconisations adaptées sont proposées au paragraphe 8.2.

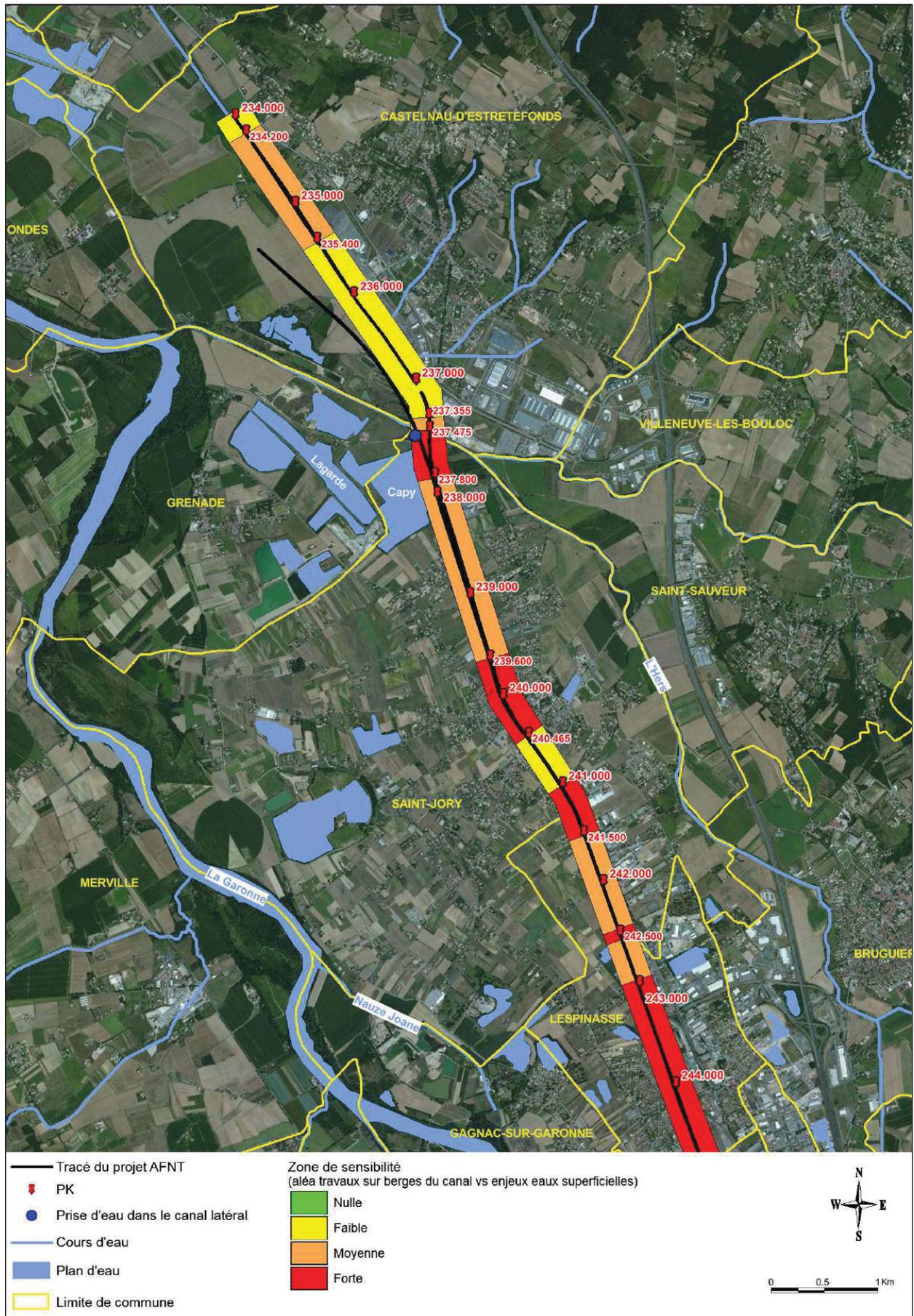


Figure 35. Carte de la sensibilité du milieu vis-à-vis des eaux superficielles – Secteur nord

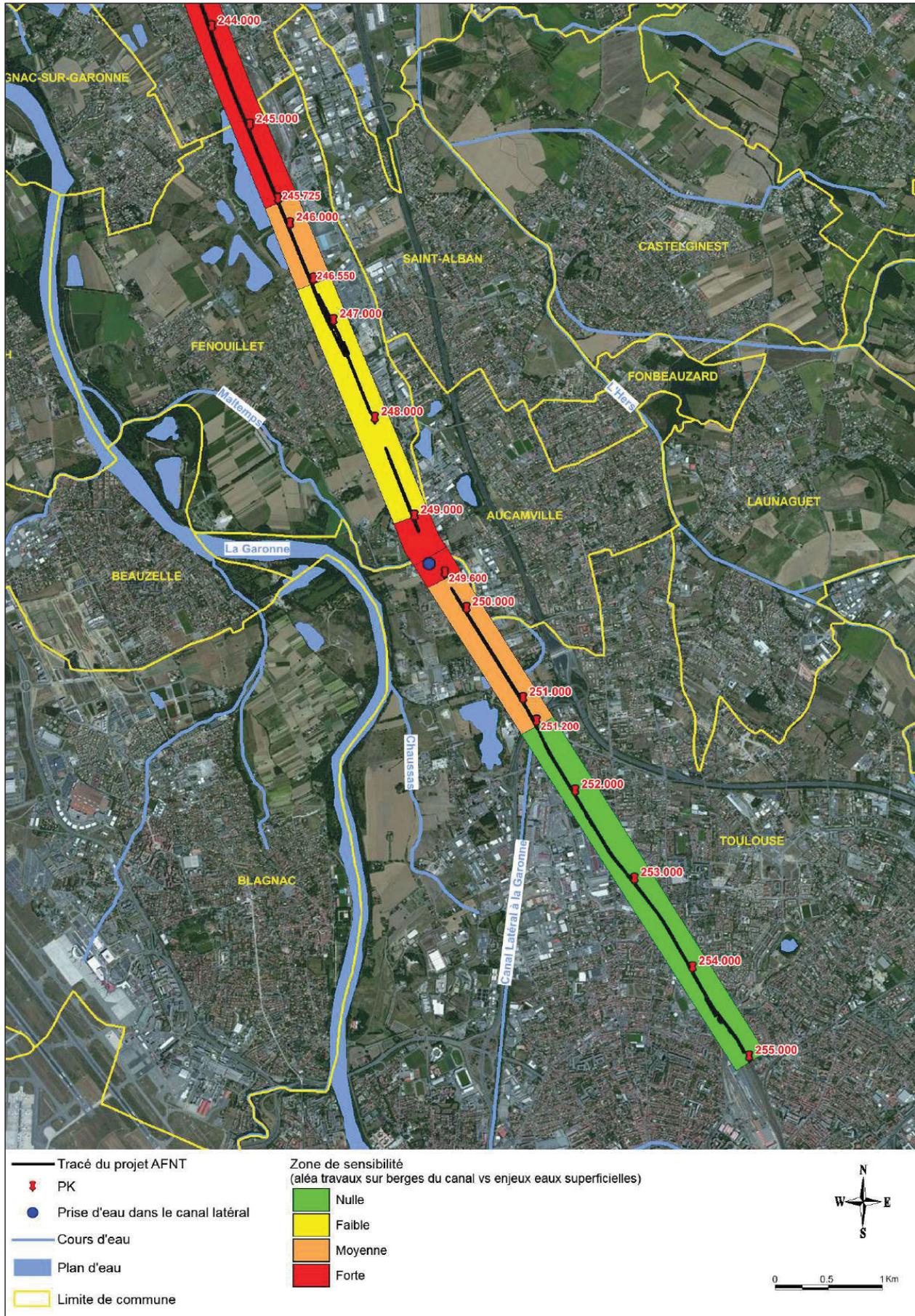
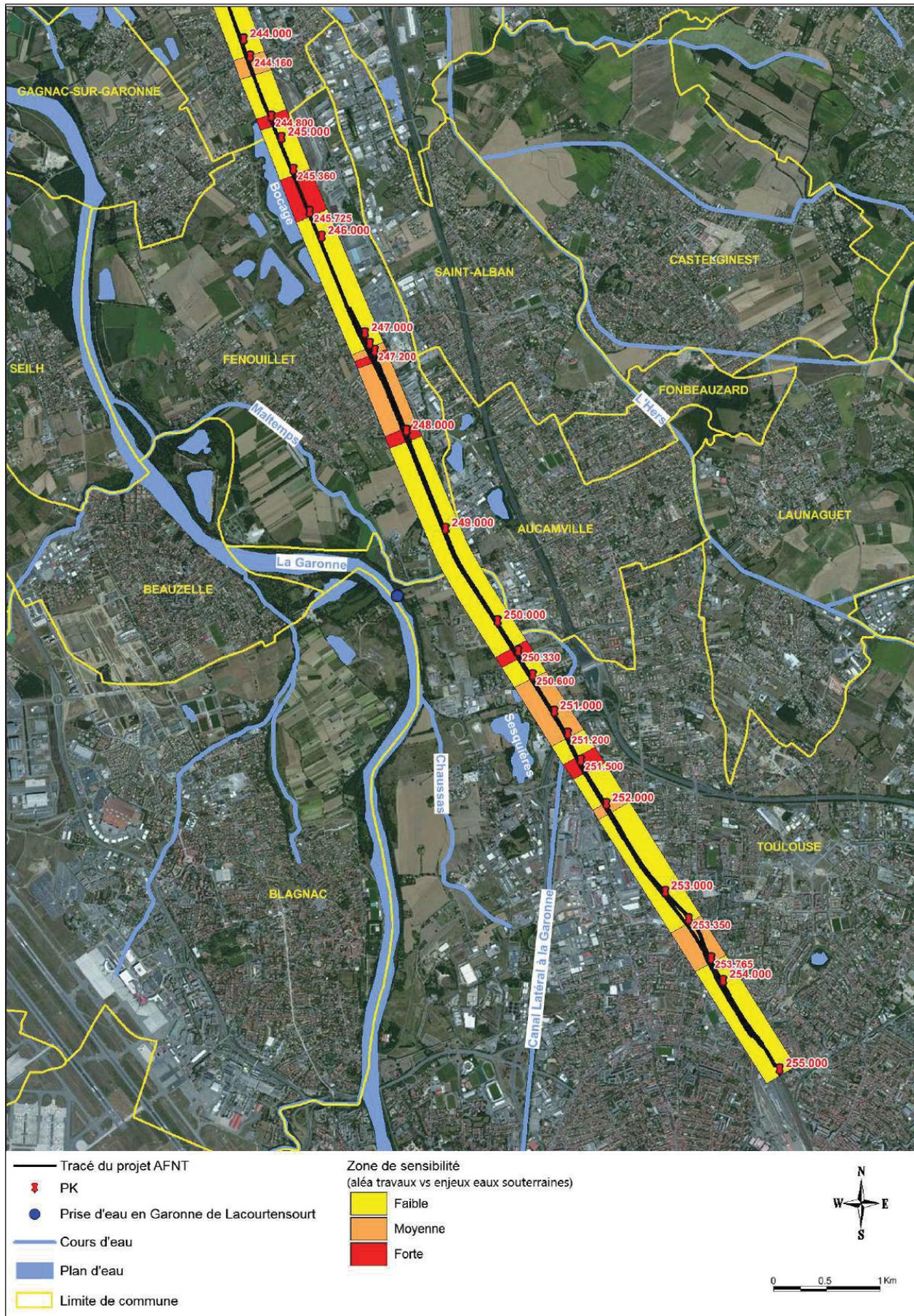


Figure 36. Carte de la sensibilité du milieu vis-à-vis des eaux superficielles – Secteur sud



Figure 37. Carte de la sensibilité du milieu vis-à-vis des eaux souterraines – Secteur nord



8.2. Préconisations

8.2.1. Eaux superficielles

Les principales préconisations proposées vis-à-vis du canal latéral à la Garonne (secteur Saint-Jory et Lacourtenourt) dans les zones à forte et moyenne sensibilité (Cf. Figure 35 et Figure 36), sont les suivantes :

- étudier la possibilité de substitution des prises d'eau de Saint-Jory et de Lacourtenourt durant les phases de travaux situés à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée ;
- vérifier la pertinence des systèmes d'alerte en place sur les prises d'eau et leur efficacité à détecter toute pollution accidentelle provenant du projet ;
- drainer les eaux de ruissellement sur la zone de travaux vers des bassins de rétention-décantation pour éviter tout déversement dans le canal ;
- pas de rejets d'eaux de surface liées aux travaux dans le canal ;
- mise en place d'un plan d'intervention en cas d'une pollution accidentelle dans le canal (déversement de produits, chutes d'engin, etc.) entraînant notamment le basculement vers les ressources de substitution.

Pour les zones à sensibilité faible, les préconisations à retenir concernent essentiellement les rejets directs à éviter dans le canal, notamment sur le tronçon du PK 240.465 à 241.000 et dans une moindre mesure du PK246.550 à 249.000. Sur ces zones, le fait que les travaux ne se déroulent pas en bordure immédiate des berges du canal, réduit fortement la sensibilité du milieu et les risques d'impact sur la ressource.

Aucune préconisation particulière n'est envisagée sur les zones de sensibilité nulle (dernier tronçon du projet, du PK251.200 à 255.000).

8.2.2. Eaux souterraines

Les principales préconisations proposées dans les zones à forte et moyenne sensibilité vis-à-vis des eaux souterraines, sont les suivantes :

- zones de sensibilité forte et moyenne, secteur du lac de Lagarde-Capy (PPR) :
 - préalablement aux travaux :
 1. établir un état de lieux qualitatif initial avant travaux de la ressource par le biais d'un suivi régulier des principaux paramètres physico-chimiques (turbidité, HCT, MES, carbone organique, etc.) de l'eau du lac de Lagarde-Capy ;
 2. préciser le fonctionnement hydrodynamique de la nappe dans le secteur à partir d'une modélisation mathématique des écoulements souterrains. Des données seront nécessaires à acquérir (perméabilité des alluvions, piézométrie de référence, débit des cours d'eau environnant, identification des pertes du canal latéral, etc.) pour compléter celles existantes dans la bibliographie ;

3. définir la cote de plus hautes eaux de la nappe par le biais de suivis piézométriques en continu (sonde autonome).
 - dans le cas où un risque de pollution du canal existerait de par la mise en place de la base travaux, la prise d'eau du canal, qui est située au nord de la base travaux devrait être déplacée vers le sud, en amont hydraulique de la base travaux ;
 - durant les phases de travaux situés à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée un suivi régulier de la qualité des eaux du lac sera effectué sur les principaux paramètres physico-chimiques (MES, turbidité, HCT et carbone organique) ;
 - l'infiltration des eaux drainées par le projet, aussi bien en phase travaux qu'exploitation, sera à proscrire sur les zones à sensibilité forte. L'infiltration des eaux est possible sur les zones à sensibilité moyenne sous réserve de respecter certaines conditions (Cf. § 9.3) ;
 - drainage des eaux de ruissellement sur la zone de travaux vers des bassins de rétention-décantation étanchéifiés puis rejet vers l'Hers ;
 - pas de stockage de produits polluants (hydrocarbures, etc.) ;
 - pas de maintenance des engins de chantier ;
 - pas de ravitaillement en gasoil des engins de chantier ;
 - kit de dépollution à disposition en cas de fuites ou de déversement d'hydrocarbures ;
 - utilisation interdite des produits phytosanitaires ;
 - sensibilisation des équipes de travaux aux enjeux ;
 - mise en place d'un plan d'intervention en cas d'une pollution accidentelle (déversement de produits, fuites majeures d'un réservoir, etc.) ;
 - mise en place de barrières hydrauliques dans le cas d'une pollution majeure et où le polluant atteindrait la nappe ;
 - enlèvement immédiat de terres souillées en cas de pollution accidentelle.
- zones de sensibilité forte et moyenne (PK 247.180 à 248.060), site SOFERTI :
 - diagnostic de l'état qualitatif de la nappe et du sous-sol à l'aval du site au droit des futurs travaux ;
 - si une pollution de la nappe et/ou des sols est avérée, prévoir la gestion et le traitement des eaux pompées et des terres excavées ;
 - selon les résultats du diagnostic, adapter la nature des matériaux de construction à utiliser (classe des bétons vis-à-vis du degré d'agressivité de l'eau et/ou des sols) ;
 - l'infiltration des eaux liées au projet est possible sous réserve de contrôler préalablement la qualité de l'eau à partir d'un suivi des principaux indicateurs de pollution (HCT, MES et turbidité) afin de ne pas accentuer la dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau.

- zones de sensibilité moyenne, secteurs du lac de Lagarde-Capy (PPE et hors PPR, Cf. ci-dessus), lacs du Bocage et de Sesquières et zone amont de la prise d'eau de la Garonne :
 - imperméabilisation de la plate-forme de la base travaux, recueil et traitement des eaux (décantation) avant rejet vers l'Hers (secteur Lagarde-Capy) ;
 - drainage des eaux de ruissellement sur la zone de travaux vers des bassins de rétention-décantation ;
 - l'infiltration est possible sous réserve de contrôler préalablement la qualité de l'eau à partir d'un suivi des principaux indicateurs de pollution (HCT, MES et turbidité) ;
 - maintenance préventive du matériel (étanchéité des réservoirs et circuits de carburants, lubrifiants et fluides hydrauliques) ;
 - stockage des produits polluants et ravitaillement des engins sur des aires étanches, abritées de la pluie.
- zone de sensibilité faible : en comparaison des zones de sensibilité moyenne et forte, elle recouvre la plus grande partie du tracé. Les seules préconisations recommandées (hormis les prescriptions réglementaires applicables dans les emprises de périmètre de protection) sont liées aux mesures classiques à mettre en œuvre en phase de travaux (Cf. gestion des eaux de surface et de chantier, systèmes d'assainissement conforme à la réglementation en vigueur pour les bases travaux temporaires, stockage des produits polluants et maintenance des engins sur des aires étanches, plan d'alerte et de secours en cas de pollution accidentelle, kit de dépollution à disposition, gestion des déchets, etc.) afin de diminuer au maximum les risques de pollution accidentelle.

Par ailleurs, dans les secteurs où la nappe est subaffleurante en période de hautes eaux (Cf. § 7.2.2, paramètre non intégré dans l'analyse proposée), les sections en déblais induiront vraisemblablement des drainages de la nappe alluviale. Ces zones particulières donneront lieu à des études et des dimensionnements spécifiques avec :

- l'évaluation des débits à gérer : réalisation de forage et de pompes d'essai dans les formations alluviales, définition des paramètres hydrodynamiques de la nappe (transmissivité et coefficient d'emménagement), interprétation par modèles en tranchée ;
- la définition des modalités de gestion et de rejet des eaux ;
- la conclusion sur l'incidence sur la ressource et au besoin sur les usages voisins de ces secteurs ;
- la définition des mesures en conséquence.

En termes d'impact, la restitution de ces eaux au milieu naturel limitera les effets du projet, moyennant la mise au point d'un dispositif de gestion approprié.

9. Cartographie des possibilités d'infiltration des eaux liées au projet

9.1. Préambule

Selon les informations fournies par la SNCF lors de la réunion de travail du 22 mai 2015, des solutions pour la gestion des eaux pluviales (systèmes de drainage et de rétention des eaux drainées en phases de travaux et d'exploitation ainsi que les points de rejet potentiels) ont déjà été prédéfinies. Ces solutions consisteraient en les aménagements suivants :

- les eaux drainées par la plateforme ferroviaire seraient collectées du PK 237.500 au 247.000 avant d'être rejetées dans l'Hers ;
- du PK 247.000 au 252.000, aucune solution n'a été retenue à ce jour ;
- à partir du PK 252.000, les eaux collectées seront envoyées vers le réseau hydraulique urbain de Toulouse ;
- des bassins de rétention des eaux drainées au niveau des PK 237.800, 240.500, 244.800, 248.000 (emplacement approximatif) et éventuellement aux PK 242.550 et 247.300 ;
- les points de rejet envisagés sont les suivants :
 - dans un plan d'eau aux alentours du PK 236.000 (*via* un ruisseau non pérenne) ;
 - dans l'Hers au niveau du PK 237.400 ;
 - dans le plan d'eau situé en amont du PK 243.000 ;
 - dans le lac du Bocage au niveau du PK 244.800 ;
 - à proximité de l'écluse de Pourrenque au niveau du PK 248.000 ;
 - dans le ruisseau de Maltemps aux environs du PK 249.300.

L'infiltration des eaux drainées par le projet, aussi bien en phase travaux qu'en phase d'exploitation, est envisagée afin de réduire les volumes des bassins de rétention ainsi que les dimensions des fossés de drainage le long des voies à créer. Elle permettra donc un fonctionnement optimum du réseau pluvial.

Les possibilités d'infiltration et de rejet des eaux ont été appréhendées en prenant en compte la sensibilité des enjeux vis-à-vis des eaux souterraines.

9.2. Carte des possibilités d'infiltration des eaux liées au projet

A partir de la carte de la sensibilité relative aux eaux souterraines, une carte des possibilités d'infiltration des eaux drainées par le projet, aussi bien en phase travaux qu'en phase exploitation, a pu être établie le long du tracé du projet AFNT.

Les possibilités d'infiltration des eaux liées au projet ont été évaluées selon les critères suivants :

	Infiltration	Critères
Zonage des possibilités d'infiltration des eaux liées au projet	Possible sans réserve	Compte tenu de la sensibilité <u>faible</u> des enjeux en aval hydraulique, l'infiltration des eaux drainées par le projet est <u>possible sans réserve</u> ou condition autre que celle liée à la réglementation générale des travaux
	Possible sous réserve	Compte tenu de la sensibilité <u>moyenne</u> des enjeux en aval hydraulique (hormis pour le site SOFERTI), l'infiltration des eaux drainées par le projet est <u>possible sous réserve</u> de respecter certaines préconisations
	Impossible	Compte tenu de la sensibilité <u>forte</u> des enjeux en aval hydraulique, l'infiltration des eaux drainées par le projet est <u>impossible</u> (réglementation spécifique liée au périmètre de protection rapprochée du lac de Lagarde-Capy)

Tableau 9. Critères choisis pour évaluer les possibilités d'infiltration des eaux liées au projet

Les cartes établies selon ces critères sont présentées en Figure 39 (secteur nord) et en Figure 40 (secteur sud).

Le long du tracé, du nord vers le sud, le choix des possibilités d'infiltration vis-à-vis des enjeux existants en aval hydraulique du projet, s'est établi de la manière suivante :

Possibilités d'infiltration	Localisation	Justification de la classification
Oui sans réserve	PK 234.000 à 237.570	Aucun enjeu particulier identifié en aval hydraulique du tracé
Non	PK 237.570 à 238.640	Présence du périmètre de protection rapprochée du lac de Lagarde-Capy
Oui sous réserve	PK 238.640 à 239.480	Présence du périmètre de protection éloignée du lac de Lagarde-Capy
Oui sans réserve	PK 239.480 à 244.720	Aucun enjeu particulier identifié en aval hydraulique du tracé
Oui sous réserve	PK 244.720 à 246.560	Présence du lac du Bocage (enjeu considéré comme moyen) en aval hydraulique du tracé
Oui sans réserve	PK 246.560 à 247.180	Aucun enjeu particulier identifié en aval hydraulique du tracé
Oui sous réserve	PK 247.180 à 248.060	Cf. explication ci-dessous
Oui sans réserve	PK 248.060 à 249.620	Aucun enjeu particulier identifié en aval hydraulique du tracé
Oui sous réserve	PK 249.620 à 251.950	Présence du lac de Sesquières (enjeu considéré comme moyen) en aval hydraulique du tracé et de la prise d'eau AEP en Garonne de Lacourtenourt
Oui sans réserve	PK 249.620 à 251.950	Aucun enjeu particulier identifié en aval hydraulique du tracé

Tableau 10. Justification des possibilités d'infiltration le long du tracé

Il convient de noter que les possibilités d'infiltration au droit de la zone aval du site SOFERTI (PK 247.180 à 248.060) ont été considérées comme possible mais sous réserve de mettre en œuvre certaines préconisations (traitement des eaux par décantation dans

un bassin de rétention et suivi des principaux paramètres, Cf. ci-dessous) afin de ne pas accentuer la dégradation de la qualité de l'eau de la nappe.

Remarque : tout rejet direct dans le canal latéral à la Garonne est à proscrire compte tenu de la sensibilité et de la vulnérabilité de cette ressource.

9.3. Préconisations

Pour les zones cartographiées en orange, l'infiltration sera possible mais sous-réserve de respecter les préconisations suivantes :

- la réalisation de tests de perméabilité adaptés à la problématique (type Matsuo). Ils devront être réalisés au droit de l'emplacement des futurs bassins d'infiltration avant leur mise en place ;
- la mise en place d'un système adapté de gestion des eaux superficielles issues de la zone de travaux et de la plate-forme ferroviaire (phase exploitation). Ce système devra notamment prendre en compte le sens d'écoulement des eaux superficielles sur la zone de travaux afin de les diriger vers le (ou les) bassins de rétention et d'infiltration ;
- envoyer les eaux liées aux travaux (par exemple les eaux pompés pour abaisser temporairement le niveau de la nappe) vers le système de traitement des eaux de surface afin d'éviter le rejet direct vers le milieu hydraulique superficiel ;
- définir, en accord avec les services de la Police de l'Eau de la DDT et de la DREAL, des seuils de rejet ou des taux d'abattement des principaux paramètres à surveiller (MES, HCT, turbidité) dans les eaux traitées avant infiltration ou rejet dans le milieu naturel.

9.4. Point de rejets

Si l'on considère les cartes des enjeux vis-à-vis des eaux superficielles et souterraines (Cf. § 6) et les points de rejet envisagés, la compatibilité de ces deux paramètres est la suivante :

- dans un plan d'eau aux alentours du PK 236.000 (*via* un ruisseau non pérenne) : compte tenu des enjeux faibles en l'aval de ce point, le rejet des eaux est compatible sans restriction particulière ;
- dans l'Hers au niveau du PK 237.400 : sur l'ensemble du linéaire de la zone d'étude, l'Hers ne présente pas d'enjeux forts. Seuls quelques pompages destinés à l'arrosage de jardins et l'irrigation de terres agricoles sont recensés (Cf. § 4.3.4). En outre, il faut rappeler que la qualité des eaux de l'Hers est actuellement considérée comme « mauvaise » avec un objectif de bonne qualité en 2021 (selon le SDAGE Adour-Garonne). Le rejet envisagé ne doit donc pas aggraver la situation. Or, les eaux vont transiter *via* un bassin de rétention avant le rejet dans l'Hers, ce qui permettra une décantation des particules fines et un stockage temporaire d'une éventuelle pollution. Le rejet peut donc être considéré comme compatible ;

- dans le plan d'eau situé en amont du PK 243.000 : compte tenu de l'absence d'usage connu pour ce plan d'eau, le rejet des eaux est compatible sans restriction particulière ;
- dans le plan d'eau du Bocage au niveau du PK 244.800 : ce plan d'eau présente un enjeu considéré ici comme « moyen » (Cf. § 6.3.1 et Figure 26). La possibilité de rejeter les eaux est compatible avec ces enjeux sous réserve d'un contrôle régulier de la qualité des eaux rejetées (MES, turbidité et HCT à tout le moins) ;
- à proximité de l'écluse de Pourrenque au niveau du PK248.000 : dans ce secteur, il existe des enjeux forts en raison de la pollution de la nappe en aval du site SOFERTI (Cf. § 5.5.2). En revanche, aucun usage aussi bien des eaux superficielles que souterraines n'a été recensé. La solution de rejet n'étant à ce jour pas définie, il est toutefois difficile de se prononcer de manière catégorique sur sa compatibilité ;
- dans le ruisseau de Maltemps au niveau du PK 249.300 : aucun usage n'a été répertorié pour ce cours d'eau. Il fait toutefois l'objet d'un suivi qualitatif en tant que masse d'eau superficielle à part entière (code FRFRR296B_4, Cf. § 4.4.4). Son état chimique est considéré comme « bon » et « moyen » d'un point de biologique. L'objectif fixé par le SDAGE étant d'atteindre un bon état global en 2021. Un suivi qualitatif des eaux rejetées dans le ruisseau de Maltemps devra être mis en place, tout particulièrement en phase travaux, afin de ne pas dégrader sa qualité et d'assurer la comptabilité de ces rejets avec les objectifs fixés par le SDAGE.

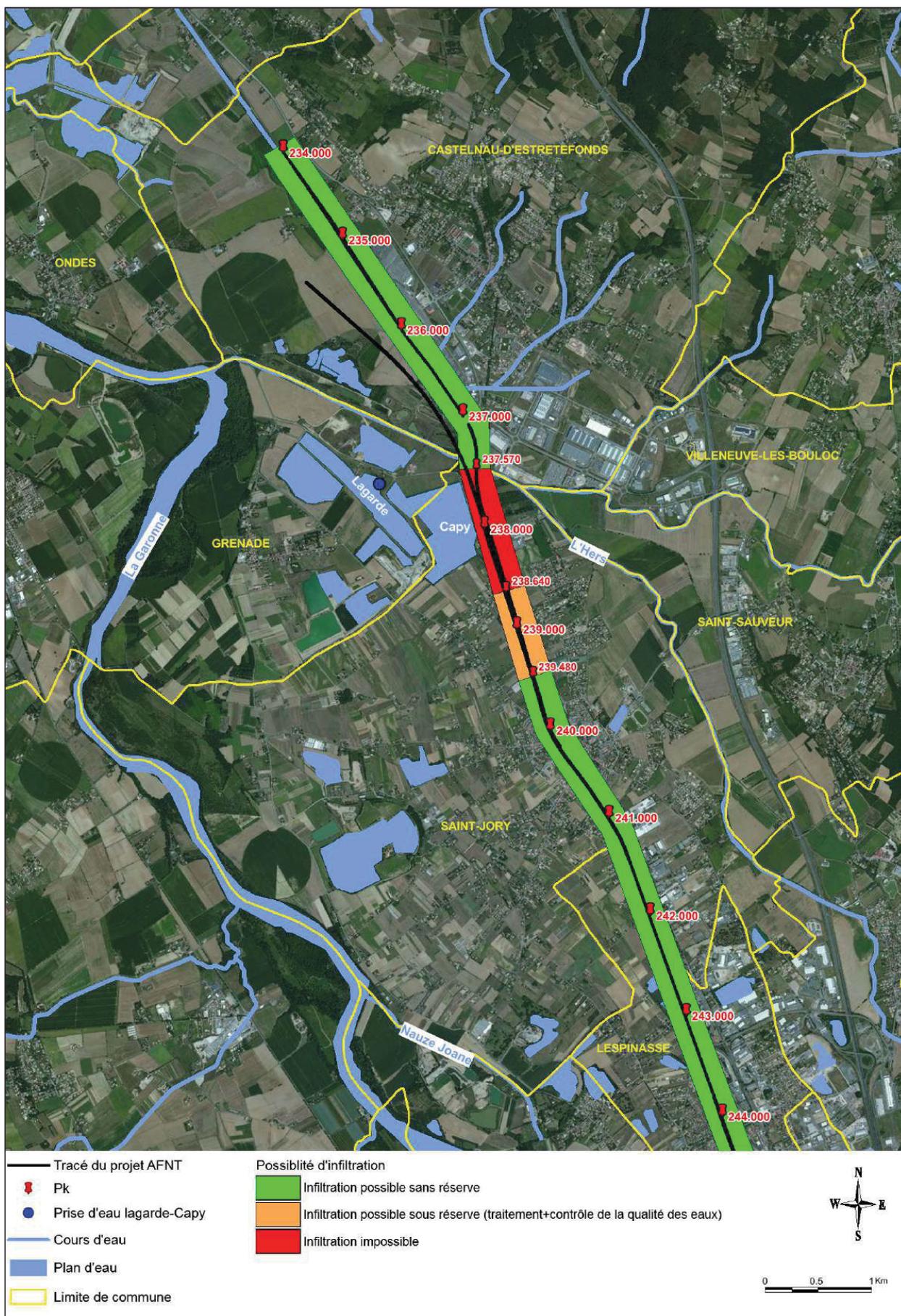


Figure 39. Carte des possibilités d'infiltration des eaux liées au projet – Secteur nord

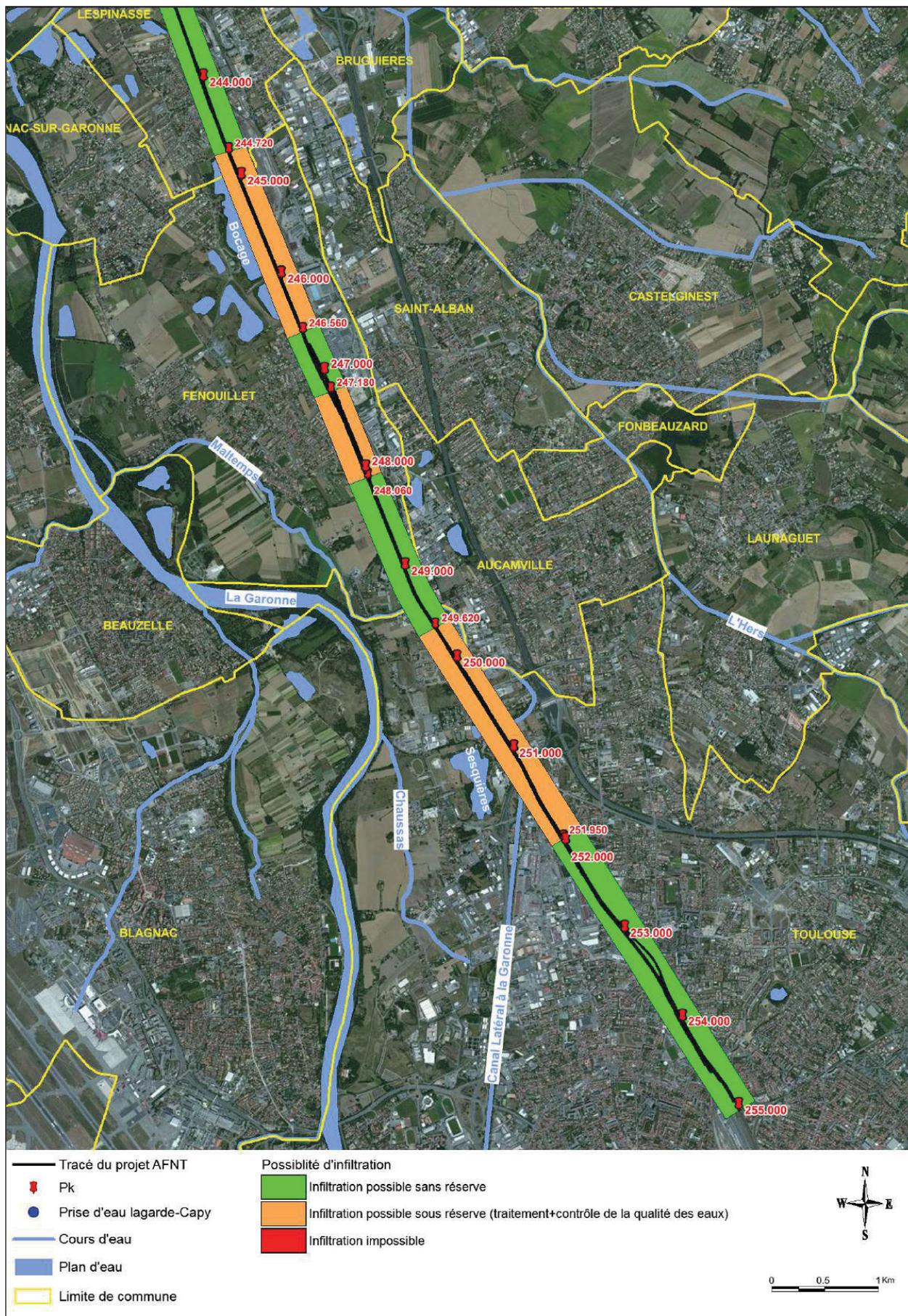


Figure 40. Carte des possibilités d'infiltration des eaux liées au projet – Secteur sud

10. Compatibilité du projet vis-à-vis de la réglementation relative aux périmètres de protection

10.1. Périmètres de protection recoupés par le projet

Le tableau suivant présente un récapitulatif des périmètres de protection des captages d'eau potable recensés le long du tracé qui sont recoupés par le projet et les principaux travaux qui y seront réalisés.

Captage AEP	Projet		Périmètre de protection concerné		
	PK	Type de travaux	Immédiate	Rapprochée	Eloignée
Prise d'eau sur le canal latéral à la Garonne (Saint-Jory)	237.5-237.8	Traversée du canal par ouvrage supérieur (projet LGV)	Oui	Oui	Oui
	237.5-249.3	Terrassements relatifs aux voies ferroviaires nouvelles	Non	Non	Non
	237.5-249.3	Modification des berges du canal	Non	Non	Oui
	237.5-249.3	Transbordement de matériel depuis une barge vers la base travaux	Non	Non	Oui
	237.5-249.3	Gestion des eaux pluviales et liées au chantier	Non	Non	Non
Prise d'eau sur les lacs de Lagarde-Capy	237.5-239.5	Terrassements relatifs aux voies ferroviaires nouvelles	Non	Oui	Oui
		Circulation et parage d'engins motorisés sur la base travaux	Non	Oui	Oui
		Gestion des eaux pluviales et liées au chantier (pompage)	Non	Oui	Oui
Prise d'eau sur le canal latéral à la Garonne (Lacourtenourt)	249.4-249.8	Modification des berges du canal	Non	Oui	-
	249.4-251.2	Terrassements relatifs aux voies ferroviaires nouvelles	Non	Oui	-
	249.4-251.2	Gestion des eaux pluviales et liées au chantier	Non	Oui	-
Prise d'eau en Garonne (Lacourtenourt)	249.4-251.2	Terrassements relatifs aux voies ferroviaires nouvelles	Non	Non	Non
	249.4-251.2	Gestion des eaux pluviales et liées au chantier	Non	Non	Non

Tableau 11. Synthèse des périmètres de protection recoupés par le projet

La compatibilité des prescriptions réglementaires associées à ces périmètres de protection et des travaux à réaliser a été analysée pour chacun des captages. Les résultats sont présentés ci-après.

10.2. Analyse de la compatibilité du projet et de la réglementation

10.2.1. Préambule

L'analyse de la compatibilité de la réglementation liée aux périmètres de protection et des travaux à réaliser s'est basée sur les documents suivants :

- pour les prises d'eau sur le canal latéral à Saint-Jory et sur les lacs de Lagarde et de Capy :
 - l'arrêté préfectoral du 4 février 2002 autorisant le prélèvement d'eau et la mise en place des périmètres de protection et des prescriptions qui y sont liées ;
 - l'avis de l'hydrogéologue agréé du 5 février 2010 relatif au prélèvement d'eau dans le lac de Capy en complément de celui de Lagarde et à l'élargissement des périmètres de protection (procédure d'autorisation non aboutie à ce jour, enquête publique achevée au mois de juin 2015) ;
 - l'avis de l'hydrogéologue agréé du 5 juillet 2013 relatif au projet de la ligne LGV Bordeaux-Toulouse.
- pour les prises d'eau sur le canal latéral et en Garonne à Lacourtenourt :
 - l'avis de l'hydrogéologue agréé du 6 novembre 2013 relatif aux prélèvements d'eau sur ces captages et à la mise en place des périmètres de protection et des prescriptions qui y sont liées (procédure d'autorisation non aboutie à ce jour, enquête publique non effectuée).

Dans le cadre de cette analyse, seules les prescriptions réglementaires relatives à des termes ayant un lien direct ou plus éloigné avec le projet ont été retenues.

10.2.2. *Prise d'eau sur le canal latéral à Saint-Jory*

Pour la prise d'eau sur le canal latéral à Saint-Jory, les résultats de l'analyse sont les suivants.

Captage AEP	Périmètre de protection	Contraintes réglementaires liées au projet	Compatibilité avec le projet	Remarques
Prise d'eau sur le canal (Saint-Jory)	Immédiate	Interdiction de toutes activités autres que celles nécessaires à la surveillance et au fonctionnement de la prise d'eau	Oui (sous réserve)	Il paraît nécessaire de confirmer avec l'hydrogéologue agréé la compatibilité de la réalisation du franchissement supérieur du canal quasiment à l'aplomb de la prise d'eau si celle-ci n'est pas déplacée
		Utilisation de produits phytosanitaires interdite	Oui (sous réserve)	Dans ce secteur, l'entretien de la voie en phase exploitation devra être effectué par d'autres moyens
		Accostage interdit 25 m en amont et 10 m en aval de la prise d'eau	Oui (sous réserve)	Dans le cas d'utilisation de barges pour les travaux, celles-ci devront respecter cette prescription
		Prise d'eau déplacée vers le sud	Oui (sous réserve)	Dans le cas où la mise en place de la base travaux constituerait un risque de pollution, la prise d'eau sera déplacée vers le sud, en amont hydraulique de la base travaux
	Rapprochée	Interdiction de la circulation de véhicules à moteur sur le chemin de halage (hormis ceux nécessaires à la surveillance et à l'entretien du canal et de la prise d'eau)	Oui	Les travaux se déroulent en rive droite du canal, le périmètre de protection ne concerne que la rive gauche
	Eloignée	Applications des règlements concernant le rejet des eaux usées domestiques ou industrielles dans le canal	Oui	Pas de rejet prévu dans le canal, que ce soit en phase de travaux ou en phase d'exploitation
		Sensibilisation des communes riveraines et de leurs administrations ainsi que des administrations régissant le canal, la navigation, la pêche, les routes, les autoroutes et les voies ferrées situées à proximité immédiate ou franchissant le canal	Oui	Prise de contact déjà effectuée avec l'hydrogéologue agréé (avis spécifique de juillet 2013). Les travaux tiennent compte de la présence de la prise d'eau

Tableau 12. Contraintes réglementaires liées au captage AEP de Saint-Jory et compatibilité avec le projet

10.2.3. *Prise d'eau de Lagarde-Capy*

Pour la prise d'eau sur les lacs de Lagarde et de Capy, les résultats de l'analyse sont présentés dans le tableau en page suivante.

Captage AEP	Périmètre de protection	Contraintes réglementaires liées au projet	Compatibilité avec projet	Remarques
Pris d'eau sur les lacs de Lagarde-Capy	Immédiate	Non concerné		
		Interdiction de la réalisation de tout forage ou puits non destiné à l'alimentation humaine des collectivités ou au suivi de la ressource	Oui	Pas de forages ou de puits prévus dans le projet
		Interdiction de l'installation de dépôts de tout produit ou matière susceptible d'altérer la qualité de l'eau	Oui (sous réserve)	Les dépôts de produits polluants (hydrocarbures essentiellement) devront être situés en dehors de ce périmètre
		Interdiction d'épandage ou d'infiltration d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle	Oui (sous réserve)	Les eaux usées des bases travaux implantées dans ce périmètre devront être rejetées vers le milieu hydraulique superficiel après traitement
	Rapprochée	Interdiction de défrichement ou dessouchage des zones boisées	Non (sous réserve)	En ces termes, le projet n'est pas compatible d'un point de vue réglementaire. Ce point devra être abordé avec l'hydrogéologue agréé et la Direction Départementale du Territoire de la Haute-Garonne
		Interdiction de séjour dans tout type d'habitation sans système d'assainissement réglementaire	Oui (sous réserve)	Les locaux temporaires des bases travaux devront posséder des systèmes d'assainissement conforme à la réglementation
		Epandage de produits ou substances réglementés	Oui	Cette prescription est liée aux pratiques agricoles
		La surface de la plate-forme de la base travaux sera étanche. Aucun ruissellement ne pourra atteindre directement le canal. La récupération des eaux de ruissellement sera dirigée vers la rivière l'Hers après passage dans des bacs de rétention étanches et après traitement éventuel conforme à celui réalisé sur les eaux de ruissellement des chaussées et parkings dans le cadre de la loi sur l'eau	Oui	Les aménagements prévus sont compatibles avec cette prescription
		Les stockages sur la plate-forme seront conformes à la réglementation, en particulier pour les produits liquides ou solubles	Oui (sous réserve)	Ce type de stockages (s'il y en a) devra respecter la réglementation
L'emprise des voies ferrées dans la traversée du périmètre rapproché y compris au-dessus du canal sera drainée et les eaux récupérées comme celles de la plate-forme	Oui	Le système de drainage prévu est compatible avec cette prescription		

Captage AEP	Périmètre de protection	Contraintes réglementaires liées au projet	Compatibilité avec projet	Remarques
	Eloignée	Les bâtiments seront munis de systèmes d'assainissement réglementaires	Oui (sous réserve)	Les locaux temporaires des bases travaux devront posséder des systèmes d'assainissement conformes à la réglementation
		Les services sanitaires seront avisés de tout projet ou modification dans les aménagements ou les équipements	Oui	Des contacts et échanges réguliers sont réalisés par la SNCF avec l'ARS dans le cadre de ce projet

Tableau 13. Contraintes réglementaires liées au captage AEP de la prise d'eau sur les lacs de Lagarde-Capy et compatibilité avec le projet

10.2.4. Prise d'eau sur le canal latéral à Lacourtenourt

Pour la prise d'eau sur le canal latéral à la Garonne à Lacourtenourt, les résultats de l'analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Captage AEP	Périmètre de protection	Contraintes réglementaires liées au projet	Compatibilité avec projet	Remarques
Prise d'eau sur le canal (Lacourtenourt)	Immédiate	Non concerné		
	Rapprochée	Interdiction de toute activité nécessitant un stockage de produits sensibles ou risquant de générer un risque pour la qualité des eaux	Oui (sous réserve)	Les stockages de matériaux ou de produits potentiellement polluant devront être positionnés en dehors du périmètre
		Interdiction de tout stockage de matériaux, de matériel ou de produit pouvant présenter un risque (...) vis-à-vis de la qualité des eaux de surface	Oui (sous réserve)	(Cf. ci-dessus)
		Interdiction de tout apport de produit phytosanitaire	Oui (sous réserve)	Dans ce secteur, l'entretien de la voie en phase exploitation devra être effectué par d'autres moyens
		Interdiction de tout rejet direct de produits pouvant nuire à la qualité des eaux (eaux usées et pluviales devront être traitées avec une filière adaptée répondant à la réglementation en vigueur)	Oui	Aucun rejet n'est prévu dans le canal
	Interdiction de circulation sur le chemin de halage hormis pour les piétons et les véhicules de service	Oui	Les travaux se déroulent en rive droite du canal, le périmètre de protection ne concerne que la rive gauche	
Eloignée	Pas de PPE			

Tableau 14. Contraintes réglementaires liées au captage AEP de la prise d'eau sur le canal à Lacourtenourt et compatibilité avec le projet

10.2.5. Prise d'eau sur la Garonne à Lacourtenourt

Le projet n'est pas concerné par les périmètres de protection de la prise d'eau de la Garonne à Lacourtenourt.

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne saurait engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Annexe 1. Fiches de déclaration en mairie des puits privés sur la commune de Fenouillet

(18 pages)



Déclaration d'ouvrage

Prélèvements, puits et forages à usage domestique

N° 13837*01

Au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales
 Pour des travaux prévisionnels Pour des travaux exécutés

Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur (si différent) et transmise en mairie

1 - Renseignements concernant le propriétaire

Nom : MARCOS Prénom : Claudie
 Raison sociale : Commune de Fenouillet
 Adresse Numéro : Place A GIVES Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : FENOUILLET
 Code postal 31150 BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : 05 62 89 75 Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

2 - Renseignements concernant le déclarant (si différent du propriétaire)

Qualité : Utilisateur Autre : _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal _____ BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

3 - Renseignements concernant le maître d'ouvrage (personne ou société qui fait ou a fait réaliser les travaux)

Nom : _____ Prénom : _____
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal _____ BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

4 - Renseignements concernant l'entreprise (personne ou société chargée de l'exécution des travaux)

Nom : _____ Prénom : _____
 Raison sociale : Entreprise MALET
 Adresse Numéro : 97 bis Voie : Chemin de Gabardie
 Lieu-dit : _____ Localité : TOULOUSE
 Code postal 31200 BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

Les champs suivis de (*) sont facultatifs

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

5 - Localisation de l'ouvrage. Veuillez joindre à la déclaration un plan de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 ou un extrait du cadastre. Les coordonnées GPS de l'ouvrage pourront être également communiquées.

Adresse Numéro : _____ Voie : Allée du Château d'eau
 Lieu-dit : _____ Localité : Tencaillet
 Code postal 31150 BP _____ cedex _____
 Cadastre : Section(s) BH Parcelle(s) n° BH 264
 Code BSS (Banque du Sous-Sol) pour tout ouvrage existant : _____
 Coordonnées GPS de l'ouvrage* : _____
 Longitude (deg : mn,ss) _____ Latitude (deg : mn,ss) _____

Nous vous rappelons qu'une déclaration spécifique doit être faite auprès des services déconcentrés régionaux chargés des mines, pour tout ouvrage de plus de 10 mètres de profondeur ; cette déclaration permet un enregistrement dans la Banque du Sous-Sol (BSS) et un code BSS est ainsi attribué à l'ouvrage (article 131 code minier). Adresse et Contact disponibles sur la site : www.drre.gouv.fr

6 - Type d'ouvrage (veuillez cocher la case correspondante).

Forage Puits Autres à préciser, _____
 Date de création¹ (cas d'un ouvrage ancien) 09 2010
 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux (cas d'un nouvel ouvrage) _____

7 - Usages auxquels l'ouvrage est destiné (veuillez cocher les cases correspondantes).

Utilisation de l'eau pour la consommation humaine (au sens de l'article R. 1321-1 du code de la santé publique) Oui Non

En cas d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine :

pour un usage unifamilial², une analyse de l'eau de type P1, à l'exception du chlore, définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution) doit être réalisée et jointe à la déclaration ; pour les ouvrages à réaliser l'analyse est transmise après travaux ;
 pour les autres cas, une autorisation préfectorale doit être demandée au titre de l'article L.1321-7 du code de la santé publique.

Autres usages de l'eau Oui Non

Si oui, préciser : Arrosage

Existence d'un réseau de distribution d'eau intérieur au bâtiment alimenté par l'ouvrage Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux usées Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux pluviales Oui Non

8 - Caractéristiques de l'ouvrage (veuillez indiquer les caractéristiques réelles pour les ouvrages existants, et les prévisions pour les nouveaux ouvrages à réaliser).

Nom ou type de la nappe dans lequel le prélèvement va être effectué (si connu) : _____

Profondeur de l'ouvrage : 7 (en m) Diamètre de l'ouvrage : 1000 (en mm)

Débit de prélèvement : _____ (en m³/h) Volume annuel prélevé : _____ (en m³/an)

Présence d'une margelle béton autour de la tête du forage ou puits : Oui Non

Ouvrage réalisé en se conformant à la norme NF X 10-999 forages d'eau et de géothermie : Oui Non

Le respect de cette norme permet de garantir que l'ouvrage est réalisé dans les règles de l'art et permet notamment de protéger la ressource souterraine de toute infiltration directe d'eau de ruissellement superficielle potentiellement polluée.

Il est rappelé que tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (article L.214-8 du code de l'environnement)

Fait à : Tencaillet

le 22 03 2011

Nom, Prénom : Le Maire

Claudie MARCOS

Signature



¹ ou date d'achèvement d'un nouvel ouvrage.

² unifamilial : usage restreint aux besoins d'une seule famille.



Déclaration d'ouvrage Prélèvements, puits et forages à usage domestique

1/2
cerfa
N° 13837*01

Au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales
Pour des travaux prévisionnels Pour des travaux exécutés

Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur (si différent) et transmise en mairie

Conformément au décret n°91-1147 du 14 octobre 1991, toute personne désirant réaliser un forage domestique doit se renseigner au préalable auprès de sa mairie sur l'existence et les zones d'implantation éventuelles d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques impactés par son projet et envoyer une demande de renseignements (DR) à chacun des exploitants de ces ouvrages afin que les travaux envisagés puissent être exécutés en toute sécurité.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre une meilleure connaissance des ouvrages de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, à mieux connaître les pressions qu'exercent ces ouvrages sur les nappes phréatiques et à limiter les risques de contamination des réseaux publics d'adduction d'eau potable. Les destinataires des données sont les personnels des services de la commune où a été déposée la déclaration, les agents des corps de contrôle visés à l'article L. 521-12 du code de l'environnement et les agents de l'Etat autorisés hors corps de contrôle et qui auront un accès restreint aux données anonymisées.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant aux services de la commune dans laquelle vous avez déclaré votre ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique.

1 - Renseignements concernant le propriétaire

Nom : MARSON Prénom : Régine
Raison sociale : _____
Adresse Numéro : 4 Voie : ch de Bocage
Lieu-dit : _____ Localité : Fenoillet
Code postal 31115 BP _____ cedex _____
Téléphone fixe : _____ Portable : _____
Courriel* : _____ @ _____

2 - Renseignements concernant le déclarant (si différent du propriétaire)

Qualité : Utilisateur Autre : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Raison sociale : _____
Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____ Localité : _____
Code postal _____ BP _____ cedex _____
Téléphone fixe : _____ Portable : _____
Courriel* : _____ @ _____

MAIRIE DE FENOUILLET						
C.M	TD	N.V	B.L	J.C.P	C.G	J.F.C.
M.G	P.M	D.G.S	B.O.C	S.E.C	C.A.B	P.O.L
51272 O Dest. - 5 NOV. 2010 X Copie						
FIN	ADM	IBU	INF	SLE	DDU	CULT.
J.M.T	N.P	V.R.	S.C.	B.La	C.T	

3 - Renseignements concernant le maître d'ouvrage (personne ou société qui fait ou a fait réaliser les travaux)

Nom : _____ Prénom : _____
Raison sociale : _____
Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____ Localité : _____
Code postal _____ BP _____ cedex _____
Téléphone fixe : _____ Portable : _____
Courriel* : _____ @ _____

4 - Renseignements concernant l'entreprise (personne ou société chargée de l'exécution des travaux)

Nom : _____ Prénom : _____
Raison sociale : _____
Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____ Localité : _____
Code postal _____ BP _____ cedex _____
Téléphone fixe : _____ Portable : _____
Courriel* : _____ @ _____

5 - Localisation de l'ouvrage. Veuillez joindre à la déclaration un plan de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 ou un extrait du cadastre. Les coordonnées GPS de l'ouvrage pourront être également communiquées.

Adresse Numéro : 4 Voie: ch du Bocage
Lieu-dit : Localité : Fenouillet
Code postal 31150 BP _____ cedex _____
Cadastre : Section(s) _____ Parcelle(s) n° _____
Code BSS (Banque du Sous-Sol) pour tout ouvrage existant : _____
Coordonnées GPS de l'ouvrage* : _____
Longitude (deg : mn,ss) _____ Latitude (deg : mn,ss) _____

Nous vous rappelons qu'une déclaration spécifique doit être faite auprès des services déconcentrés régionaux chargés des mines, pour tout ouvrage de plus de 10 mètres de profondeur ; cette déclaration permet un enregistrement dans la Banque du Sous-Sol (BSS) et un code BSS est ainsi attribué à l'ouvrage (article 131 code minier). Adresse et Contact disponibles sur le site : www.drire.gouv.fr

6 - Type d'ouvrage (veuillez cocher la case correspondante).

Forage Puits Autres à préciser, _____
Date de création¹ (cas d'un ouvrage ancien) _____ 1970
Date prévisionnelle d'achèvement des travaux (cas d'un nouvel ouvrage) _____

7 - Usages auxquels l'ouvrage est destiné (veuillez cocher les cases correspondantes).

Utilisation de l'eau pour la consommation humaine (au sens de l'article R. 1321-1 du code de la santé publique) Oui Non
En cas d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine :
pour un usage unifamilial², une analyse de l'eau de type P1, à l'exception du chlore, définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution) doit être réalisée et jointe à la déclaration ; pour les ouvrages à réaliser l'analyse est transmise après travaux ;
pour les autres cas, une autorisation préfectorale doit être demandée au titre de l'article L.1321-7 du code de la santé publique.
Autres usages de l'eau Oui Non
Si oui, préciser : _____
Existence d'un réseau de distribution d'eau intérieur au bâtiment alimenté par l'ouvrage Oui Non
Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux usées Oui Non
Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux pluviales Oui Non

8 - Caractéristiques de l'ouvrage (veuillez indiquer les caractéristiques réelles pour les ouvrages existants, et les prévisions pour les nouveaux ouvrages à réaliser).

Nom ou type de la nappe dans lequel le prélèvement va être effectué (si connu) : _____
Profondeur de l'ouvrage : 8 (en m) Diamètre de l'ouvrage : 1,50 (en mm)
Débit de prélèvement : _____ (en m³/h) Volume annuel prélevé : _____ (en m³/an)
Présence d'une margelle béton autour de la tête du forage ou puits : Oui Non
Ouvrage réalisé en se conformant à la norme NF X 10-999 forages d'eau et de géothermie : Oui Non
Le respect de cette norme permet de garantir que l'ouvrage est réalisé dans les règles de l'art et permet notamment de protéger la ressource souterraine de toute infiltration directe d'eau de ruissellement superficielle potentiellement polluée.

Il est rappelé que tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (article L.214-8 du code de l'environnement)

Fait à : Fenouillet
le 02/11/2010

Nom, Prénom : MARSON Régine
MARSON

Signature

¹ ou date d'achèvement d'un nouvel ouvrage.

² unifamilial : usage restreint aux besoins d'une seule famille.

Les champs suivis de (*) sont facultatifs



Déclaration d'ouvrage Prélèvements, puits et forages à usage domestique

cerfa
N° 13837*01

At titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales
Pour des travaux prévisionnels Pour des travaux exécutés

Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur (si différent) et transmise en mairie

1 - Renseignements concernant le propriétaire

Nom : CAUPENA. Prénom : Alain
Raison sociale :
Adresse Numéro : 14 Voie : Route de GAGWAC
Lieu-dit : Localité : FENOUILLET
Code postal 31 150 BP _____ cedex _____
Téléphone fixe : _____ Portable : _____
Courriel* : _____@_____

2 - Renseignements concernant le déclarant (si différent du propriétaire)

Qualité : Utilisateur Autre :
Nom : _____ Prénom : _____
Raison sociale : _____
Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____ Localité : _____
Code postal _____ BP _____ cedex _____
Téléphone fixe : _____ Portable : _____
Courriel* : _____@_____

3 - Renseignements concernant le maître d'ouvrage (personne ou société qui fait ou a fait réaliser les travaux)

Nom : _____ Prénom : _____
Raison sociale : _____
Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____ Localité : _____
Code postal _____ BP _____ cedex _____
Téléphone fixe : _____ Portable : _____
Courriel* : _____@_____

MAIRIE DE FENOUILLET									
C.M.	T.D.	N.V.	B.L.	P.O.	C.G.	J.F.D.			
M.G.	P.M.	D.G.S.	B.O.C.	S.E.C.	C.A.B.	P.O.			
01/11/2010									
Dest. - 4 NOV. 2010 X Copie									
FIN	ADM	IBU	(INF)	S.F.	P.	CHIF.			
J.M.T.	N.R.	V.F.	S.O.	B.P.	C.T.				

4 - Renseignements concernant l'entreprise (personne ou société chargée de l'exécution des travaux)

Nom : _____ Prénom : _____
Raison sociale : _____
Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____ Localité : _____
Code postal _____ BP _____ cedex _____
Téléphone fixe : _____ Portable : _____
Courriel* : _____@_____

Les champs suivis de (*) sont facultatifs
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

5 - Localisation de l'ouvrage. Veuillez joindre à la déclaration un plan de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 ou un extrait du cadastre. Les coordonnées GPS de l'ouvrage pourront être également communiquées.

Adresse Numéro : 14 Voie : Route DE GAGNAC
 Lieu-dit : _____ Localité : FENOUILLET
 Code postal 31150 BP _____ cedex _____
 Cadastre : Section(s) A C Parcelle(s) n° 53
 Code BSS (Banque du Sous-Sol) pour tout ouvrage existant : _____
 Coordonnées GPS de l'ouvrage* :
 Longitude (deg : mn,ss) 01°22'33"E Latitude (deg : mn,ss) 43°41'27"N

Nous vous rappelons qu'une déclaration spécifique doit être faite auprès des services déconcentrés régionaux chargés des mines, pour tout ouvrage de plus de 10 mètres de profondeur ; cette déclaration permet un enregistrement dans la Banque du Sous-Sol (BSS) et un code BSS est ainsi attribué à l'ouvrage (article 131 code minier). Adresse et Contact disponibles sur le site : www.drir.gouv.fr

6 - Type d'ouvrage (veuillez cocher la case correspondante).

Forage Puits Autres à préciser, _____
 Date de création¹ (cas d'un ouvrage ancien) _____ 1976
 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux (cas d'un nouvel ouvrage) _____

7 - Usages auxquels l'ouvrage est destiné (veuillez cocher les cases correspondantes).

Utilisation de l'eau pour la consommation humaine (au sens de l'article R. 1321-1 du code de la santé publique) Oui Non

En cas d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine :
 pour un usage unifamilial², une analyse de l'eau de type P1, à l'exception du chlore, définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution) doit être réalisée et jointe à la déclaration ; pour les ouvrages à réaliser l'analyse est transmise après travaux ;
 pour les autres cas, une autorisation préfectorale doit être demandée au titre de l'article L.1321-7 du code de la santé publique.

Autres usages de l'eau Oui Non

Si oui, préciser : Potager Pelouse Oui Non

Existence d'un réseau de distribution d'eau intérieur au bâtiment alimenté par l'ouvrage Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux usées Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux pluviales Oui Non

8 - Caractéristiques de l'ouvrage (veuillez indiquer les caractéristiques réelles pour les ouvrages existants, et les prévisions pour les nouveaux ouvrages à réaliser).

Nom ou type de la nappe dans lequel le prélèvement va être effectué (si connu) : _____

Profondeur de l'ouvrage : _____ 6 (en m) Diamètre de l'ouvrage : 1000 (en mm)

Débit de prélèvement : _____ 12 (en m³/h) Volume annuel prélevé 129 (en m³/an)

Présence d'une margelle béton autour de la tête du forage ou puits : Oui Non

Ouvrage réalisé en se conformant à la norme NF X 10-999 forages d'eau et de géothermie : Oui Non

Le respect de cette norme permet de garantir que l'ouvrage est réalisé dans les règles de l'art et permet notamment de protéger la ressource souterraine de toute infiltration directe d'eau de ruissellement superficielle potentiellement polluée.

Il est rappelé que tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (article L.214-8 du code de l'environnement)

Fait à : Fenoillet

le 25/10/2010

Nom, Prénom : CAUPENA Alain

Signature



¹ ou date d'achèvement d'un nouvel ouvrage.

² unifamilial : usage restreint aux besoins d'une seule famille.



Déclaration d'ouvrage

Prélèvements, puits et forages à usage domestique



Au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales
 Pour des travaux prévisionnels Pour des travaux exécutés

Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur (si différent) et transmise en mairie

1 - Renseignements concernant le propriétaire

Nom : MARKMAN Prénom : Mylene
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : 16 Voie : ROUTE DE GAGNAC
 Lieu-dit : _____ Localité : FENOUILLET
 Code postal 31150 BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

2 - Renseignements concernant le déclarant (si différent du propriétaire)

Qualité : Utilisateur Autre : _____
 Nom : CAUPENA Prénom : Danièle
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : 14 Voie : ROUTE DE GAGNAC
 Lieu-dit : _____ Localité : FENOUILLET
 Code postal 31150 BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

3 - Renseignements concernant le maître d'ouvrage (personne ou société qui fait ou a fait réaliser les travaux)

Nom : _____ Prénom : _____
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal _____ BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

4 - Renseignements concernant l'entreprise (personne ou société chargée de l'exécution des travaux)

Nom : _____ Prénom : _____
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal _____ BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

MAIRIE DE FENOUILLET									
C.M.	P.J.	PLA	B.L.	J.C.P.	C.G.	J.F.C.			
M.G.	P.M.	D.G.S.	B.O.C.	SEC.	CAB.	PO.			
<u>011200</u>									
O Dest. - 4 NOV. 2010 X Copie									
FIN	ADM	TRU	(NF)	SLE	DDU	CULT.			
J.M.T.	N.F.	V.R.	S.C.	B.La.	C.T.				

Les champs suivis de (*) sont facultatifs
 La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

5 - Localisation de l'ouvrage. Veuillez joindre à la déclaration un plan de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 ou un extrait du cadastre. Les coordonnées GPS de l'ouvrage pourront être également communiquées.

Adresse Numéro : 16 Voie : ROUTE DE GAGNAC
 Lieu-dit : _____ Localité : FENOUILLET
 Code postal 31150 BP _____ cedex _____
 Cadastre : Section(s) AC Parcelle(s) n° 52
 Code BSS (Banque du Sous-Sol) pour tout ouvrage existant : _____
 Coordonnées GPS de l'ouvrage* : _____
 Longitude (deg : mn,ss) 01° 22' 32" E Latitude (deg : mn,ss) 43° 41' 30" N

Nous vous rappelons qu'une déclaration spécifique doit être faite auprès des services déconcentrés régionaux chargés des mines, pour tout ouvrage de plus de 10 mètres de profondeur ; cette déclaration permet un enregistrement dans la Banque du Sous-Sol (BSS) et un code BSS est ainsi attribué à l'ouvrage (article 131 code minier). Adresse et Contact disponibles sur la site : www.drirp.gouv.fr

6 - Type d'ouvrage (veuillez cocher la case correspondante).

Forage Puits Autres à préciser, _____
 Date de création¹ (cas d'un ouvrage ancien) _____ 1961
 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux (cas d'un nouvel ouvrage) _____

7 - Usages auxquels l'ouvrage est destiné (veuillez cocher les cases correspondantes).

Utilisation de l'eau pour la consommation humaine (au sens de l'article R. 1321-1 du code de la santé publique) Oui Non

En cas d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine :

- pour un usage unifamilial², une analyse de l'eau de type P1, à l'exception du chlore, définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution) doit être réalisée et jointe à la déclaration ; pour les ouvrages à réaliser l'analyse est transmise après travaux ;
- pour les autres cas, une autorisation préfectorale doit être demandée au titre de l'article L.1321-7 du code de la santé publique.

Autres usages de l'eau Oui Non

Si oui, préciser : Culture légumière

Existence d'un réseau de distribution d'eau intérieur au bâtiment alimenté par l'ouvrage Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux usées Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux pluviales Oui Non

8 - Caractéristiques de l'ouvrage (veuillez indiquer les caractéristiques réelles pour les ouvrages existants, et les prévisions pour les nouveaux ouvrages à réaliser).

Nom ou type de la nappe dans lequel le prélèvement va être effectué (si connu) : _____

Profondeur de l'ouvrage : 6 (en m) Diamètre de l'ouvrage : 1250 (en mm)

Débit de prélèvement : 10 (en m³/h) Volume annuel prélevé : 425 (en m³/an)

Présence d'une margelle béton autour de la tête du forage ou puits : Oui Non

Ouvrage réalisé en se conformant à la norme NF X 10-999 forages d'eau et de géothermie : Oui Non

Le respect de cette norme permet de garantir que l'ouvrage est réalisé dans les règles de l'art et permet notamment de protéger la ressource souterraine de toute infiltration directe d'eau de ruissellement superficielle potentiellement polluée.

Il est rappelé que tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (article L.214-8 du code de l'environnement)

Fait à : Penouillet

le 25 10 2010

Nom, Prénom :

CAUPENA Danièle

Signature



¹ ou date d'achèvement d'un nouvel ouvrage.

² unifamilial : usage restreint aux besoins d'une seule famille.



Déclaration d'ouvrage

Prélèvements, puits et forages à usage domestique

cerfa
N° 13837*01

At titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales
Pour des travaux prévisionnels Pour des travaux exécutés

Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur (si différent) et transmise en mairie

1 - Renseignements concernant le propriétaire

Nom : LAPARRÉ Prénom : RAYMOND
Raison sociale : PROPRIÉTAIRE
Adresse Numéro : 16 Hameau à la Française Voie :
Lieu-dit : Cité des Combes Localité : FENOUILLET
Code postal 31150 BP cedex
Téléphone fixe : Portable : 31150
Courriel* : @

2 - Renseignements concernant le déclarant (si différent du propriétaire)

Qualité : Utilisateur Autre :
Nom : Prénom :
Raison sociale :
Adresse Numéro : Voie :
Lieu-dit : Localité :
Code postal BP cedex
Téléphone fixe : Portable :
Courriel* : @

3 - Renseignements concernant le maître d'ouvrage (personne ou société qui fait ou a fait réaliser les travaux)

Nom : Prénom :
Raison sociale :
Adresse Numéro : Voie :
Lieu-dit : Localité :
Code postal BP cedex
Téléphone fixe : Portable :
Courriel* : @

4 - Renseignements concernant l'entreprise (personne ou société chargée de l'exécution des travaux)

Nom : Prénom :
Raison sociale :
Adresse Numéro : Voie :
Lieu-dit : Localité :
Code postal BP cedex
Téléphone fixe : Portable :
Courriel* : @

Les champs suivis de (*) sont facultatifs

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

5 - Localisation de l'ouvrage. Veuillez joindre à la déclaration un plan de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 ou un extrait du cadastre. Les coordonnées GPS de l'ouvrage pourront être également communiquées.

Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal [][][][][][] BP [][][] cedex [][]
 Cadastre : Section(s) _____ Parcelle(s) n° _____
 Code BSS (Banque du Sous-Sol) pour tout ouvrage existant : _____
 Coordonnées GPS de l'ouvrage* : _____
 Longitude (deg : mn,ss) _____ Latitude (deg : mn,ss) _____

Nous vous rappelons qu'une déclaration spécifique doit être faite auprès des services déconcentrés régionaux chargés des mines, pour tout ouvrage de plus de 10 mètres de profondeur ; cette déclaration permet un enregistrement dans la Banque du Sous-Sol (BSS) et un code BSS est ainsi attribué à l'ouvrage (article 131 code minier). Adresse et Contact disponibles sur le site : www.drire.gouv.fr

6 - Type d'ouvrage (veuillez cocher la case correspondante).

Forage Puits Autres à préciser, _____
 Date de création¹ (cas d'un ouvrage ancien) [][][][] 1960
 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux (cas d'un nouvel ouvrage) [][][][][][][][][]

7 - Usages auxquels l'ouvrage est destiné (veuillez cocher les cases correspondantes).

Utilisation de l'eau pour la consommation humaine (au sens de l'article R. 1321-1 du code de la santé publique) Oui Non

En cas d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine :

pour un usage unifamilial², une analyse de l'eau de type P1, à l'exception du chlore, définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution) doit être réalisée et jointe à la déclaration ; pour les ouvrages à réaliser l'analyse est transmise après travaux ;
 pour les autres cas, une autorisation préfectorale doit être demandée au titre de l'article L.1321-7 du code de la santé publique.

Autres usages de l'eau Oui Non

Si oui, préciser : _____

Existence d'un réseau de distribution d'eau intérieur au bâtiment alimenté par l'ouvrage Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux usées Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux pluviales Oui Non

8 - Caractéristiques de l'ouvrage (veuillez indiquer les caractéristiques réelles pour les ouvrages existants, et les prévisions pour les nouveaux ouvrages à réaliser)

Nom ou type de la nappe dans lequel le prélèvement va être effectué (si connu) : _____

Profondeur de l'ouvrage : _____ (en m) Diamètre de l'ouvrage : _____ (en mm)

Débit de prélèvement : _____ (en m³/h) Volume annuel prélevé : _____ (en m³/an)

Présence d'une margelle béton autour de la tête du forage ou puits : Oui Non

Ouvrage réalisé en se conformant à la norme NF X 10-999 forages d'eau et de géothermie : Oui Non

Le respect de cette norme permet de garantir que l'ouvrage est réalisé dans les règles de l'art et permet notamment de protéger la ressource souterraine de toute infiltration directe d'eau de ruissellement superficielle potentiellement polluée.

Il est rappelé que tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (article L.214-8 du code de l'environnement)

Fait à : Tenouville

le 28 / 02 / 20 / 10

Nom, Prénom : Vassine Choukare

Signature

¹ ou date d'achèvement d'un nouvel ouvrage.

² unifamilial : usage restreint aux besoins d'une seule famille.

MAIRIE DE FENOUILLET									
C.M.	T.D.	I.G.	N.V.	B.L.I.	K.P.	C.G.			
TEC	M.G.	D.G.S.	B.O.C.	S.E.C.	C.A.B.	I.U.L.			

Déclaration d'ouvrage
Prélevements, puits et forages à usage domestique
 Au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales

Dest. - 8 JAN. 2010 X Coble

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉCOLOGIE

cerfa
N° 13837*01

FIN ADM ISU INF S.E.C. U.D.U. S.R.

Pour des travaux prévisionnels Pour des travaux exécutés

B.Lu B.B N.M P.M I.M.T S.C P.O.U.

Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur (si différent) et transmise en mairie

1 - Renseignements concernant le propriétaire

Nom : MANDRET Prénom : Jean Paul
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : 10 square des Pyrénées Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : FENOUILLET
 Code postal 31150 BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

2 - Renseignements concernant le déclarant (si différent du propriétaire)

Qualité : Utilisateur Autre : _____
 Nom : mandret Prénom : Jean Paul
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : 10 sq Pyrénées Localité : F
 Code postal _____ BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

3 - Renseignements concernant le maître d'ouvrage (personne ou société qui fait ou a fait réaliser les travaux)

Nom : INONNU Prénom : _____
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal _____ BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

4 - Renseignements concernant l'entreprise (personne ou société chargée de l'exécution des travaux)

Nom : _____ Prénom : _____
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal _____ BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

Les champs suivis de (*) sont facultatifs

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

5 - Localisation de l'ouvrage. Veuillez joindre à la déclaration un plan de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 ou un extrait du cadastre. Les coordonnées GPS de l'ouvrage pourront être également communiquées.

Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal _____ BP _____ cedex _____
 Cadastre : Section(s) _____ Parcelle(s) n° _____
 Code BSS (Banque du Sous-Sol) pour tout ouvrage existant : _____
 Coordonnées GPS de l'ouvrage* : _____
 Longitude (deg : mn,ss) _____ Latitude (deg : mn,ss) _____

Nous vous rappelons qu'une déclaration spécifique doit être faite auprès des services déconcentrés régionaux chargés des mines, pour tout ouvrage de plus de 10 mètres de profondeur ; cette déclaration permet un enregistrement dans la Banque du Sous-Sol (BSS) et un code BSS est ainsi attribué à l'ouvrage (article 131 code minier). Adresse et Contact disponibles sur la site : www.drira.gouv.fr

6 - Type d'ouvrage (veuillez cocher la case correspondante).

Forage Puits Autres à préciser, _____
 Date de création¹ (cas d'un ouvrage ancien) _____
 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux (cas d'un nouvel ouvrage) _____

7 - Usages auxquels l'ouvrage est destiné (veuillez cocher les cases correspondantes).

Utilisation de l'eau pour la consommation humaine (au sens de l'article R. 1321-1 du code de la santé publique) Oui Non

En cas d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine :

pour un usage unifamilial², une analyse de l'eau de type P1, à l'exception du chlore, définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution) doit être réalisée et jointe à la déclaration ; pour les ouvrages à réaliser l'analyse est transmise après travaux ;
 pour les autres cas, une autorisation préfectorale doit être demandée au titre de l'article L.1321-7 du code de la santé publique.

Autres usages de l'eau Oui Non

Si oui, préciser : *Simple arrosage 2 ou 3 fois/an pour quelques fleurs*

Existence d'un réseau de distribution d'eau intérieur au bâtiment alimenté par l'ouvrage Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux usées Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux pluviales Oui Non

8 - Caractéristiques de l'ouvrage (veuillez indiquer les caractéristiques réelles pour les ouvrages existants, et les prévisions pour les nouveaux ouvrages à réaliser).

Nom ou type de la nappe dans lequel le prélèvement va être effectué (si connu) : _____

Profondeur de l'ouvrage : _____ (en m) Diamètre de l'ouvrage : _____ (en mm)

Débit de prélèvement : _____ (en m³/h) Volume annuel prélevé : _____ (en m³/an)

Présence d'une margelle béton autour de la tête du forage ou puits : Oui Non

Ouvrage réalisé en se conformant à la norme NF X 10-999 forages d'eau et de géothermie : Oui Non

Le respect de cette norme permet de garantir que l'ouvrage est réalisé dans les règles de l'art et permet notamment de protéger la ressource souterraine de toute infiltration directe d'eau de ruissellement superficielle potentiellement polluée.

Il est rappelé que tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (article L.214-8 du code de l'environnement)

Fait à :

Fersault
 le 07 01 2010

Nom, Prénom :

Jondrot Jean Paul
[Signature]
 Signature

¹ ou date d'achèvement d'un nouvel ouvrage.

² unifamilial : usage restreint aux besoins d'une seule famille.



Déclaration d'ouvrage Prélèvements, puits et forages à usage domestique

cerfa
N° 13837*01

Au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales
Pour des travaux prévisionnels Pour des travaux exécutés

Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur (si différent) et transmise en mairie

Conformément au décret n°91-1147 du 14 octobre 1991, toute personne désirant réaliser un forage domestique doit se renseigner au préalable auprès de sa mairie sur l'existence et les zones d'implantation éventuelles d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques impactés par son projet et envoyer une demande de renseignements (DR) à chacun des exploitants de ces ouvrages afin que les travaux envisagés puissent être exécutés en toute sécurité.

1 - Renseignements concernant le propriétaire

Nom : GISBERT Prénom : XAVIER
Raison sociale :
Adresse Numéro : 54 Voie : Rue Jacques Teulié
Lieu-dit : Localité : FENOUILLET
Code postal 3 1 1 5 0 BP cedex
Téléphone fixe : Portable :
Courriel* : @

2 - Renseignements concernant le déclarant (si différent du propriétaire)

Qualité : Utilisateur Autre :
Nom : Prénom :
Raison sociale :
Adresse Numéro : Voie :
Lieu-dit : Localité :
Code postal BP cedex
Téléphone fixe : Portable :
Courriel* : @

3 - Renseignements concernant le maître d'ouvrage (personne ou société qui fait ou a fait réaliser les travaux)

Nom : GISBERT Prénom : XAVIER
Raison sociale :
Adresse Numéro : 54 Voie : Rue Jacques Teulié
Lieu-dit : Localité : FENOUILLET
Code postal 3 1 1 5 0 BP cedex
Téléphone fixe : Portable :
Courriel* : @

4 - Renseignements concernant l'entreprise (personne ou société chargée de l'exécution des travaux)

Nom : Prénom :
Raison sociale :
Adresse Numéro : Voie :
Lieu-dit : Localité :
Code postal BP cedex
Téléphone fixe : Portable :
Courriel* : @

Les champs suivis de (*) sont facultatifs

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

5 - Localisation de l'ouvrage. Veuillez joindre à la déclaration un plan de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 ou un extrait du cadastre. Les coordonnées GPS de l'ouvrage pourront être également communiquées.

Adresse Numéro : 54 Voie : Rue Jacques Teulié
 Lieu-dit : _____ Localité : FENOUILLET
 Code postal 31150 BP _____ cedex _____
 Cadastre : Section(s) _____ Parcelle(s) n° _____
 Code BSS (Banque du Sous-Sol) pour tout ouvrage existant : _____
 Coordonnées GPS de l'ouvrage* : _____
 Longitude (deg : mn,ss) _____ Latitude (deg : mn,ss) _____

Nous vous rappelons qu'une déclaration spécifique doit être faite auprès des services déconcentrés régionaux chargés des mines, pour tout ouvrage de plus de 10 mètres de profondeur ; cette déclaration permet un enregistrement dans la Banque du Sous-Sol (BSS) et un code BSS est ainsi attribué à l'ouvrage (article 131 code minier). Adresse et Contact disponibles sur le site : www.drire.gouv.fr

6 - Type d'ouvrage (veuillez cocher la case correspondante).

Forage Puits Autres à préciser, Puit Artésien
 Date de création¹ (cas d'un ouvrage ancien) 01091982
 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux (cas d'un nouvel ouvrage) _____

7 - Usages auxquels l'ouvrage est destiné (veuillez cocher les cases correspondantes).

Utilisation de l'eau pour la consommation humaine (au sens de l'article R. 1321-1 du code de la santé publique) Oui Non

En cas d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine :

pour un usage unifamilial², une analyse de l'eau de type P1, à l'exception du chlore, définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution) doit être réalisée et jointe à la déclaration ; pour les ouvrages à réaliser l'analyse est transmise après travaux ;

pour les autres cas, une autorisation préfectorale doit être demandée au titre de l'article L. 1321-7 du code de la santé publique.

Autres usages de l'eau Oui Non

Si oui, préciser : Arrosage exterieur (Jardin)

Existence d'un réseau de distribution d'eau intérieur au bâtiment alimenté par l'ouvrage Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux usées Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux pluviales Oui Non

8 - Caractéristiques de l'ouvrage (veuillez indiquer les caractéristiques réelles pour les ouvrages existants, et les prévisions pour les nouveaux ouvrages à réaliser).

Nom ou type de la nappe dans lequel le prélèvement va être effectué (si connu) : Phréatique

Profondeur de l'ouvrage : 5 (en m) Diamètre de l'ouvrage : 50 (en mm)

Débit de prélèvement : _____ (en m³/h) Volume annuel prélevé : _____ (en m³/an)

Présence d'une margelle béton autour de la tête du forage ou puits : Oui Non

Ouvrage réalisé en se conformant à la norme NF X 10-999 forages d'eau et de géothermie : Oui Non

Le respect de cette norme permet de garantir que l'ouvrage est réalisé dans les règles de l'art et permet notamment de protéger la ressource souterraine de toute infiltration directe d'eau de ruissellement superficielle potentiellement polluée.

Il est rappelé que tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (article L.214-8 du code de l'environnement)

Fait à : Fenouillet

le 29122009

Nom, Prénom : Gisbert Xavier


Signature

¹ ou date d'achèvement d'un nouvel ouvrage.

² unifamilial : usage restreint aux besoins d'une seule famille.



Déclaration d'ouvrage

Prélèvements, puits et forages à usage domestique

N° 13837*01

Au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales

Pour des travaux prévisionnels Pour des travaux exécutés

Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur (si différent) et transmise en mairie

1 - Renseignements concernant le propriétaire

Nom : TOLYA Prénom : Abdel
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : 16 rue Aile St G. Bain Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : FENOUILLET
 Code postal 31150 BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

2 - Renseignements concernant le déclarant (si différent du propriétaire)

Qualité : Utilisateur Autre : _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal _____ BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

3 - Renseignements concernant le maître d'ouvrage (personne ou société qui fait ou a fait réaliser les travaux)

Nom : _____ Prénom : _____
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal _____ BP _____ cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

4 - Renseignements concernant l'entreprise (personne ou société chargée de l'exécution des travaux)

Nom : _____ Prénom : _____
 Raison sociale : AS SOUTOIR
 Adresse Numéro : 20 rue Aile St G. Bain Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : FENOUILLET
 Code postal 31150 BP 9519 cedex _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel* : _____ @ _____

Les champs suivis de (*) sont facultatifs

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

5 - Localisation de l'ouvrage. Veuillez joindre à la déclaration un plan de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 ou un extrait du cadastre. Les coordonnées GPS de l'ouvrage pourront être également communiquées.

Adresse Numéro : 16 rue cele St Germain Voie :
 Lieu-dit : Localisation : Fenouillet
 Code postal 31150 BP _____ cedex _____
 Cadastre : Section(s) _____ Parcelle(s) n° _____
 Code BSS (Banque du Sous-Sol) pour tout ouvrage existant : _____
 Coordonnées GPS de l'ouvrage* :
 Longitude (deg : mn,ss) _____ Latitude (deg : mn,ss) _____

Nous vous rappelons qu'une déclaration spécifique doit être faite auprès des services déconcentrés régionaux chargés des mines, pour tout ouvrage de plus de 10 mètres de profondeur ; cette déclaration permet un enregistrement dans la Banque du Sous-Sol (BSS) et un code BSS est ainsi attribué à l'ouvrage (article 131 code minier). Adresse et Contact disponibles sur la site : www.drre.gouv.fr

6 - Type d'ouvrage (veuillez cocher la case correspondante).

Forage Puits Autres à préciser, _____
 Date de création¹ (cas d'un ouvrage ancien) _____ 1996
 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux (cas d'un nouvel ouvrage) _____

7 - Usages auxquels l'ouvrage est destiné (veuillez cocher les cases correspondantes).

Utilisation de l'eau pour la consommation humaine (au sens de l'article R. 1321-1 du code de la santé publique) Oui Non

En cas d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine :

pour un usage unifamilial², une analyse de l'eau de type P1, à l'exception du chlore, définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution) doit être réalisée et jointe à la déclaration ; pour les ouvrages à réaliser l'analyse est transmise après travaux ;
 pour les autres cas, une autorisation préfectorale doit être demandée au titre de l'article L.1321-7 du code de la santé publique.

Autres usages de l'eau Oui Non

Si oui, préciser : Aménagement jardin

Existence d'un réseau de distribution d'eau intérieur au bâtiment alimenté par l'ouvrage Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux usées Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux pluviales Oui Non

8 - Caractéristiques de l'ouvrage (veuillez indiquer les caractéristiques réelles pour les ouvrages existants, et les prévisions pour les nouveaux ouvrages à réaliser).

Nom ou type de la nappe dans lequel le prélèvement va être effectué (si connu) : _____

Profondeur de l'ouvrage : 4 (en m) Diamètre de l'ouvrage : 1000 (en mm)

Débit de prélèvement : 10 (en m³/h) Volume annuel prélevé : 180 (en m³/an)

Présence d'une margelle béton autour de la tête du forage ou puits : Oui Non

Ouvrage réalisé en se conformant à la norme NF X 10-999 forages d'eau et de géothermie : Oui Non

Le respect de cette norme permet de garantir que l'ouvrage est réalisé dans les règles de l'art et permet notamment de protéger la ressource souterraine de toute infiltration directe d'eau de ruissellement superficielle potentiellement polluée.

Il est rappelé que tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (article L.214-8 du code de l'environnement).

Fait à : Fenouillet
 le 25.01.2010

Nom, Prénom : Albert Touya

Signature

¹ ou date d'achèvement d'un nouvel ouvrage.

² unifamilial : usage restreint aux besoins d'une seule famille.

Annexe 2. Fiches descriptives des sites Basol

(51 pages)



Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : MIDI PYRENEES

Département : 31

Site BASOL numéro : 31.0001

Situation technique du site :  Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre

Date de publication de la fiche : 23/02/2015

Auteur de la qualification : DREAL (1094)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : SOFERTI SNC

Localisation :

Commune : Fenouillet

Arrondissement :

Code postal : 31150 - Code INSEE : 31182 (4 898 habitants)

Adresse : 1, rue Seveso

Lieu-dit :

Agence de l'eau correspondante : Adour-Garonne

Code géographique de l'unité urbaine : 31701 : Toulouse (859 338 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	571509.37	6287961.84	Adresse (numéro)	

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	524286.19	1855394.61	Adresse (rue)	

Parcelles cadastrales :

Cadastré			Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
Nom	Arrondissement	Date					
Fenouillet		09/01/2013	BD01	121	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	

Plan(s) cartographique(s) :

Aucun plan n'a été transféré pour le moment.

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Absorption de la société SOFERTI par la société GRANDE PAROISSE en novembre 2010

Nom : SOCIETE GRANDE PAROISSE SA

il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom

Qualité

Coordonnées

GRANDE PAROISSE SA

PERSONNE MORALE PRIVEE

16-32 rue Henri Regnault

La Défense 6

92902 PARIS LA DEFENSE cedex

Caractérisation du site à la date du 26/06/2014

Description du site :

La société SOFERTI est un ancien site industriel de la commune de FENOUILLET qui a fonctionné pendant un siècle pour des activités de fabrication de phosphates et d'engrais composés et complexes, d'acide sulfurique et l'exploitation d'un dépôt d'ammoniac.

Cet établissement industriel, ancien établissement SEVESO seuil haut, a déclaré sa cessation d'activité le 6 août 2004 et relevait de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le site occupe une superficie de plus de 15 hectares au sud de la commune de Fenouillet entre la RN20 et le canal latéral à la Garonne. La Garonne est à 2,2 kilomètres au Sud-Ouest du site. Une dépression naturelle dénommée "Le Vivier" ainsi que deux fosses au sud de cette dépression ont servi de décharge interne à l'entreprise.

Les travaux de démantèlement, de désamiantage et de démolition des bâtiments et structures ont été réalisés de mai 2004 à avril 2005. Le site est actuellement en friche. Il est entièrement clôturé et gardienné.

Description qualitative :

Les activités passées de l'usine ont été durant de nombreuses années génératrices de déchets chargés en fluor, notamment de boues issues du lavage des gaz avant leur rejet à l'atmosphère. Jusqu'en 1982, ces déchets ont été utilisés comme remblais d'une ancienne carrière de matériaux située au nord de l'usine. Ils ont été depuis recyclés en fabrication. Il a été démontré que ces boues constituées essentiellement de fluoro silicates relargaient du fluor dans les eaux souterraines. Après découverte de traces de fluor dans l'eau des puits de plusieurs habitations riveraines situées en aval hydraulique du site, sur proposition de l'inspection des

installations classées, un arrêté préfectoral du 30 janvier 1987 a imposé à l'exploitant un suivi trimestriel de la nappe dans ces puits. Une étude hydrogéologique fin 1989 a permis d'affiner et de renforcer le contrôle de la nappe par un réseau de piézomètres à l'aval hydraulique immédiat de l'usine.

Le diagnostic approfondi et l'évaluation détaillée des risques (EDR) ont été menées dès 2005 et remises dans leurs versions finalisées en janvier 2007. La stratégie de réaménagement du site établie par SOFERTI a été communiquée à l'inspection en mai 2007.

Ces études font apparaître une pollution des sols tant en surface qu'en profondeur. En terme qualitatif, une tendance à l'acidité des sols a été mise en exergue ainsi qu'une pollution significative par les métaux (Arsenic, Cadmium, Cuivre, Mercure, Plomb, Zinc), les sulfates, le fluor et plus localement par d'autres substances (nitrates, ammonium, orthophosphates, chlorures, potassium).

Les zones les plus impactées se situent dans les zones remblayées au Nord du site (Le Vivier et les deux fosses), au Sud Ouest du site (anciennes chambres à plomb utilisées pour la fabrication d'acide) et en bordure Ouest (zones de stockage et de déchargement d'engrais et de potasse).

Pour les eaux souterraines, la frange Est du Vivier génère une pollution par les fluorures, sulfates et ammonium à l'aval du site (les teneurs en fluorures dépassent les normes de potabilité jusqu'à 800 m). Le secteur du sud du vivier et des fosses est à l'origine d'une pollution des eaux souterraines par les métaux (Zinc, Cuivre, Nickel, Cadmium), les sulfates et les composés azotés.

L'évaluation détaillée des risques fait apparaître la nécessité d'introduire des restrictions d'usage des eaux souterraines dans la zone de panache, d'interdire sur le site tout contact physique avec les sols de surface et profonds, de compléter les connaissances de l'extension du panache par un suivi régulier de la qualité des eaux de nappe et de s'assurer que les travaux de réhabilitation sur site conduiront à une diminution de la migration de la pollution à l'extérieur.

L'Agence Régionale de Santé et la Cellule Interrégionale d'Epidémiologie (CIRE) ont été consultées sur le diagnostic approfondi et l'EDR le 31 janvier 2007. Ces deux services ont confirmé la qualité des études réalisées et ils ont demandé la réalisation d'une nouvelle campagne de mesure durant l'été 2007 sur les végétaux pour lever des incertitudes concernant la validité de certains résultats d'analyses réalisées sur les végétaux arrosés par les puits des particuliers. La seconde campagne a permis de confirmer que les analyses de sols de surface dans les jardins privés ne mettent pas en évidence de lien avec l'arrosage par les eaux de la nappe (EDR complétée en octobre 2008). L'avis définitif de la CIRE daté du 05/07/2010 conclut en la nécessité de mettre en place les recommandations conduisant à la suppression des voies d'exposition et à la nécessité d'informer les usagers des limitations d'usage des eaux souterraines.

Concernant l'usage futur des terrains, de nombreux mois se sont écoulés sans permettre de figer l'usage de cette friche industrielle, retardant la dépollution des terrains entre les différents acteurs : élus, CUGT et dernier exploitant.

Des projets de réhabilitation ont été évoqués en 2007 et 2008 mais n'ont pas reçu l'aval de la municipalité de Fenouillet et de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse.

Pour permettre aux différents acteurs, élus et associations, de s'exprimer, le projet de réhabilitation proposé par l'exploitant a été présenté lors d'une nouvelle commission mixte du S3PI et de l'ORDIMP du 25 janvier 2011 qui a soulevé des inquiétudes nécessitant de mener de nouvelles concertations.

Des réunions de conciliation ont de nouveau eu lieu entre les acteurs à compter de 2011 et ont permis d'arrêter l'usage futur du site, accepté par tous en janvier 2012. Les travaux de réhabilitation devront permettre aux terrains de recevoir des activités économiques, tertiaires et/ou artisanales ainsi qu'une zone de parking associée au pôle multimodal de Fenouillet.

L'arrêté préfectoral du 19 octobre 2012 encadre les travaux de réhabilitation afin de rétablir la compatibilité des milieux impactés avec l'usage futur des terrains visés ci-dessus. Il s'appuie sur les principes nationaux en matière de gestion des sites pollués qui préconise de réhabiliter en fonction de l'usage futur des terrains, de supprimer les sources primaires de pollutions à un coût économiquement acceptable et enfin de proposer des solutions techniques et économiques permettant de supprimer les voies de transfert vis à vis des cibles identifiées (impact dans la nappe et sur les sols du site).

Cet arrêté concilie les observations du public, des élus et les contraintes économiques du dernier exploitant.

Les travaux consistent à :

- couvrir la totalité du Vivier par un revêtement supprimant le contact direct entre les polluants et les usagers du secteur et limitant leur diffusion dans les eaux souterraines en aval hydraulique,
- excaver et traiter les hydrocarbures présents dans les sols pour atteindre une teneur inférieure à 500 mg/kg,
- pomper et traiter les hydrocarbures présents dans la nappe au droit des sources sols jusqu'à atteindre une teneur inférieure à 1 mg/l au droit de la source,
- excaver les matériaux stockés dans les deux fosses Est et Ouest et les terres impactées en métaux,
- trier et concasser ces matériaux extraits en valorisant ceux qui peuvent l'être,
- créer une ou des buttes paysagères de stockage et de confinement des matériaux excavés et triés,
- remblayer les excavations au terrain naturel actuel en favorisant une pente naturelle vers un fossé périphérique, existant ou à créer, permettant un écoulement des eaux de surface vers le réseau pluvial communal ou le milieu naturel.

Ces travaux doivent être réalisés dans un délai de trois ans soit au plus tard le 19 octobre 2015.

Par ailleurs, la surveillance des eaux souterraines est mise en place sur 17 points de contrôle dont 12 implantés à l'extérieur du site. La fréquence d'analyse est trimestrielle pendant les travaux de réhabilitation puis semestrielle après accord des installations classées.

La dernière campagne d'analyses d'octobre 2013 révèle que la situation est stable, en effet, les concentrations en substances polluantes sur le site sont de l'ordre de celles mesurées entre 2004 et 2012.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : AUTRE
CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE (ARTICLE 34-1)

Date de la découverte : 01/08/1986

Origine de la découverte :

<input type="checkbox"/> Recherche historique	<input type="checkbox"/> Travaux
<input type="checkbox"/> Transactions	<input type="checkbox"/> Dépôt de bilan
<input checked="" type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale	<input type="checkbox"/> Information spontanée
<input type="checkbox"/> Demande de l'administration	<input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
<input type="checkbox"/> Pollution accidentelle	Autre :

Types de **pollution** :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Dépôt de déchets | <input type="checkbox"/> Dépôt aérien |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt enterré | <input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sol pollué | <input checked="" type="checkbox"/> Nappe polluée |
| <input type="checkbox"/> <u>Pollution</u> non caractérisée | |

Origine de la **pollution** ou des déchets ou des produits :

- Origine accidentelle
- Pollution due au fonctionnement de l'installation
- Liquidation ou cessation d'activité
- Dépôt sauvage de déchets
- Autre

Année vraisemblable des faits : 1980

Activité : Fabrication des engrais

Code activité ICPE : D36

Situation technique du site

Événement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Diagnostic approfondi		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	01/01/1996
Evaluation simplifiée des risques (ESR)		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	02/08/1999
Diagnostic initial		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	02/08/1999
Mise en sécurité du site		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	01/01/1986
Etude de traitabilité	02/08/1999	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	
Evaluation détaillée des risques (EDR)	07/10/2005	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	29/12/2006
Diagnostic approfondi	07/10/2005	Site nécessitant des investigations supplémentaires	05/04/2006
Evaluation détaillée des risques (EDR)	31/01/2007	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	12/08/2011
<u>Plan de gestion</u>	19/11/2010	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	29/08/2011
<u>Plan de gestion</u>	19/10/2012	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	18/07/2012

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

- Déchets non dangereux
- Déchets dangereux
- Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) | <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) |

- Solvants halogénés Solvants non halogénés
 Sulfates TCE (Trichloroéthylène)
 Zinc (Zn)

Autres :

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Ammonium | <input checked="" type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input checked="" type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input checked="" type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input checked="" type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Fluor, nitrates, potassium

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input checked="" type="checkbox"/> Ammonium |
| <input checked="" type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input type="checkbox"/> BTEX | <input checked="" type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Chlorures | <input checked="" type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input checked="" type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input checked="" type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input checked="" type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Fluor, nitrates

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
 Produits explosifs
 Produits toxiques
 Produits incompatibles
 Risque inondation
 Risque inondation
 Fuites et écoulements

Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) : 0

Volume (m3) : 0

Surface (ha) : 15

Informations complémentaires :

Aucune

Environnement du site

Zone d'implantation :

Habitat : DENSE

Industrie : LOURDE

Hydrogéologie du site :

Absence de nappe.

Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

Aucune utilisation connue

A.E.P.

Puits privés

Agriculture, industries agroalimentaires

Autres industries

Autre : Arrosage de jardins

Utilisation actuelle du site :

Site industriel en activité.

Site industriel en friche.

Site ancien réutilisé

Impacts constatés :

Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)

Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments

Teneurs anormales dans les eaux souterraines

Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale

Plaintes concernant les odeurs

Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine

Teneurs anormales dans les sols

Santé

Sans

Inconnu

Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site

Milieu surveillé :

Eaux superficielles, fréquence (n/an) :

Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 2

Autre : 17 puits dont 12 à l'extérieur depuis AP du 19/10/2012

Etat de la surveillance :

Absence de surveillance justifiée

Raison :

Surveillance différée en raison de procédure en cours

Raison :

Début de la surveillance : 30/01/1987

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du 09/10/2013 : 1 LA SITUATION RESTE STABLE

Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

L'utilisation du sol (urbanisme)

- L'utilisation du sous-sol (fouille)
 - L'utilisation de la nappe
 - L'utilisation des eaux superficielles
 - La culture de produits agricoles
- Un changement d'usage est envisagé sur ce site :
- Zone résidentielle
 - Zone agricole
 - Zone naturelle
 - Espaces verts accueillant du public
 - Équipements sportifs
 - Commerce, artisanat
 - Parking
 - École
 - Autres établissements recevant du public
- Si autre : parking sur une partie du site et activités sur l'autre

Mesures d'urbanisme réalisées :

- Servitude d'utilité publique (SUP)
Date de l'arrêté préfectoral :
- Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme
Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :
- Restriction d'usage entre deux parties (RUP)
Date du document actant la RUP :
- Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)
Date du document actant la RUCPE :
- Projet d'intérêt général (PIG)
Date de l'arrêté préfectoral :
- Inscription au plan local d'urbanisme (PLU)
- Acquisition amiable par l'exploitant
- Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

- Mise en sécurité du site**
 - Interdiction d'accès
 - Gardiennage
 - Evacuation de produits ou de déchets
 - Pompage de rabattement ou de récupération
 - Reconditionnement des produits ou des déchets
- Autre : Travaux de démantèlement de mai 2004 à avril 2005
- Traitement des déchets ou des produits hors site ou sur le site**
 - Stockage déchets dangereux
 - Stockage déchets non dangereux
 - Confinement sur site
 - Physico-chimique
 - Traitement thermique
- Autre :
- Traitement des terres polluées**
 - Stockage déchets dangereux
 - Stockage déchets non dangereux
 - Traitement biologique
 - Traitement thermique
 - Excavation des terres
 - Lessivage des terres
 - Confinement

- Stabilisation
- Ventilation forcée
- Dégradation naturelle

Autre :

- Traitement des eaux**
- Rabattement de nappe
- Drainage

Traitement :

- Air stripping
- Vapour stripping
- Filtration
- Physico-chimique
- Biologique
- Oxydation (ozonation...)

Autre :

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)



Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : MIDI PYRENEES

Département : 31

Site BASOL numéro : 31.0037

Situation technique du site : Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)

Date de publication de la fiche : 23/02/2015

Auteur de la qualification : DREAL (1094)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : BEZIAT CASTANET

Localisation :

Commune : Fenouillet

Arrondissement :

Code postal : - Code INSEE : 31182 (4 898 habitants)

Adresse : 28 rue des Artisans

Lieu-dit :

Agence de l'eau correspondante : Adour-Garonne

Code géographique de l'unité urbaine : 31701 : Toulouse (859 338 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	570698.78	6289129.72	Adresse (numéro)	

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	524216.19	1854312.89	Adresse (rue)	

Parcelles cadastrales :

Cadastré			Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
Nom	Arrondissement	Date					
Fenouillet		27/08/2013	000AZ01	217	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	

Plan(s) cartographique(s) :

- plan-cartographique-31.0037-1.pdf

Responsable(s) actuel(s) du site : SITE EN RECHERCHE DE RESPONSABILITE

il s'agit D'UN MANDATAIRE DE JUSTICE

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Le site fait l'objet d'une intervention de l'ADEME dans le cadre de l'urgence

Propriétaire(s) du site :

Nom	Qualité	Coordonnées

Caractérisation du site à la date du

Description du site :

Terrain situé à Fenouillet, rue des Artisans, ce site a été occupé jusqu'à mi 1997 par l'entreprise Beziat-Castanet, spécialisée dans le négoce de produits chimiques et de produits œnologiques. Cette entreprise a été mise en liquidation judiciaire et ayant cessé toute activité, elle a laissé de nombreux produits, fûts et autres containers sur le site. La clôture de la liquidation judiciaire a été prononcée par jugement du tribunal de commerce de Toulouse du 26 mars 1999.

L'ADEME a été chargée de l'exécution des travaux d'office prescrits par l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2000. L'évacuation des déchets a été effectuée. Le site est clôturé.

Description qualitative :

A l'arrêt des activités, de nombreux fûts, containers pleins et vides étaient amoncelés un peu partout sur le terrain ; la nature de ces produits n'est pas toujours identifiable. Un hangar, dans un état de délabrement avancé, abritait également de nombreux produits chimiques de toute nature. Des procédures administratives ont été engagées pour faire évacuer les déchets présents sur le site.

Lors de diverses visites effectuées en 1999 et 2000, il a été constaté que le site n'avait toujours pas été traité et que l'enlèvement et l'élimination de la totalité des produits s'avéraient nécessaires ainsi que la destruction du hangar. En conséquence, sur proposition de l'inspection des installations classées, un arrêté préfectoral du 22 juin 2000, modifié par arrêté préfectoral du 11 octobre 2000, a chargé l'ADEME d'exécuter ou de faire exécuter des travaux d'urgence, à savoir :

- enlèvement et destruction de tous fûts, bidons et divers déchets dispersés sur le site,
- enlèvement et destruction de tous produits chimiques stockés sur le site,
- destruction ou consolidation du hangar présent sur le site.

Ces travaux, débutés à la fin de l'été 2001, sont achevés, l'ensemble des déchets et produits chimiques stockés sur le site ont été évacués. Les bouteilles de gaz présentes sur le site ont été éliminées en 2004 selon le rapport de fin de travaux présenté par l'ADEME.
Pas d'évolution du site depuis.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : AUTRE

Origine de la découverte :

<input type="checkbox"/> Recherche historique	<input type="checkbox"/> Travaux
<input type="checkbox"/> Transactions	<input checked="" type="checkbox"/> Dépôt de bilan
<input type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale	<input type="checkbox"/> Information spontanée
<input type="checkbox"/> Demande de l'administration	<input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
<input type="checkbox"/> Pollution accidentelle	Autre : liquidation judiciaire de l'entreprise en 1999

Types de **pollution** :

<input checked="" type="checkbox"/> Dépôt de déchets	<input checked="" type="checkbox"/> Dépôt aérien
<input type="checkbox"/> Dépôt enterré	<input checked="" type="checkbox"/> Dépôt de produits divers
<input type="checkbox"/> Sol pollué	<input type="checkbox"/> Nappe polluée
<input checked="" type="checkbox"/> Pollution non caractérisée	

Origine de la **pollution** ou des déchets ou des produits :

<input type="checkbox"/> Origine accidentelle
<input type="checkbox"/> Pollution due au fonctionnement de l'installation
<input checked="" type="checkbox"/> Liquidation ou cessation d'activité
<input type="checkbox"/> Dépôt sauvage de déchets
<input type="checkbox"/> Autre

Année vraisemblable des faits : 1999

Situation technique du site

Événement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Mise en sécurité du site	11/10/2000	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	06/02/2002
Travaux d'office ADEME	31/12/2004	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)	29/12/2006

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

<input checked="" type="checkbox"/> Déchets non dangereux
<input checked="" type="checkbox"/> Déchets dangereux
<input type="checkbox"/> Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

<input type="checkbox"/> Ammonium	<input type="checkbox"/> Arsenic (As)
<input type="checkbox"/> Baryum (Ba)	<input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)
<input type="checkbox"/> Cadmium (Cd)	<input type="checkbox"/> Chlorures
<input type="checkbox"/> Chrome (Cr)	<input type="checkbox"/> Cobalt (Co)
<input type="checkbox"/> Cuivre (Cu)	<input type="checkbox"/> Cyanures
<input type="checkbox"/> H.A.P.	<input type="checkbox"/> Hydrocarbures
<input type="checkbox"/> Mercure (Hg)	<input type="checkbox"/> Molybdène (Mo)
<input type="checkbox"/> Nickel (Ni)	<input type="checkbox"/> PCB-PCT
<input type="checkbox"/> Pesticides	<input type="checkbox"/> Substances radioactives

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) | <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) |
| <input type="checkbox"/> Solvants halogénés | <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autres : divers produits dont acides, colles, bonbonnes de gaz, produits toxiques

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input type="checkbox"/> BTEX | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation

- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) : 0
 Volume (m3) : 0
 Surface (ha) : 0,63

Informations complémentaires :
 Aucune

Environnement du site**Zone d'implantation :**

Habitat : DENSE

Hydrogéologie du site :

- Absence de nappe.
- Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

- Aucune utilisation connue
- A.E.P.
- Puits privés
- Agriculture, industries agroalimentaires
- Autres industries
- Autre :

Utilisation actuelle du site :

- Site industriel en activité.
- Site industriel en friche.
- Site ancien réutilisé

Impacts constatés :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
- Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
- Teneurs anormales dans les eaux souterraines
- Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
- Plaintes concernant les odeurs
- Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
- Teneurs anormales dans les sols
- Santé
- Sans
- Inconnu
- Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site**Milieu surveillé :**

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
- Eaux souterraines, fréquence (n/an) :

Etat de la surveillance :

- Absence de surveillance justifiée
- Raison : Autre

- Surveillance différée en raison de procédure en cours
- Raison :

Début de la surveillance :
 Arrêt effectif de la surveillance :
 Résultat de la surveillance à la date du :
 Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme**Restriction d'usage sur :**

- L'utilisation du sol (urbanisme)

- L'utilisation du sous-sol (fouille)
- L'utilisation de la nappe
- L'utilisation des eaux superficielles
- La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

- [Servitude](#) d'utilité publique (SUP)

Date de l'arrêté préfectoral :

- Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme
Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :

- Restriction d'usage entre deux parties (RUP)

Date du document actant la RUP :

- Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)

Date du document actant la RUCPE :

- Projet d'intérêt général (PIG)

Date de l'arrêté préfectoral :

- Inscription au plan local d'urbanisme ([PLU](#))

- Acquisition amiable par l'[exploitant](#)

- Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

- Mise en sécurité du [site](#)**
- Interdiction d'accès
- Gardiennage
- Evacuation de produits ou de déchets
- Pompage de rabattement ou de récupération
- Reconditionnement des produits ou des déchets

Autre :

- Traitement des déchets ou des produits hors [site](#) ou sur le [site](#)**

- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Confinement sur site
- Physico-chimique
- Traitement thermique

Autre : volume évacué : environ 93 tonnes de produits chimiques

- Traitement des terres polluées**

- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Traitement biologique
- Traitement thermique
- Excavation des terres
- Lessivage des terres
- Confinement
- Stabilisation
- Ventilation forcée
- Dégradation naturelle

Autre :

- Traitement des eaux**

- Rabattement de nappe
 - Drainage
- Traitement :
- Air stripping
 - Vapour stripping

- Filtration
 - Physico-chimique
 - Biologique
 - Oxydation (ozonation...)
- Autre :

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)



Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : MIDI PYRENEES

Département : 31

Site BASOL numéro : 31.0009

Situation technique du site : Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours

Date de publication de la fiche : 28/04/2014

Auteur de la qualification : DREAL (1096)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : CSI SUD OUEST (ex TFCE SOTRACIM)

Localisation :

Commune : Toulouse

Arrondissement :

Code postal : - Code INSEE : 31555 (439 453 habitants)

Adresse : 143 chemin de Fenouillet

Lieu-dit : Ginestous

Agence de l'eau correspondante : Adour-Garonne

Code géographique de l'unité urbaine : 31701 : Toulouse (859 338 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	571809.44	6285437.86	Adresse (numéro)	

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	525299.57	1850710.27	Adresse (numéro)	

Parcelles cadastrales :

Cadastré			Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
Nom	Arrondissement	Date					
Toulouse		03/06/2009	829BD01	22	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	

Plan(s) cartographique(s) :

- [plan-cartographique-31.0009-1.pdf](#)

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : CSI SUD OUEST

il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom

CSI SUD OUEST

Qualité

PERSONNE MORALE PRIVEE

Coordonnées

Caractérisation du site à la date du 29/01/2014

Description du site :

Usine implantée depuis 1986 fabriquant des circuits imprimés et utilisant à cet effet des traitements de surface pour la fabrication de circuits imprimés (essentiellement deux chaînes de dépôt électrolytique de cuivre et de soudure à la vague (étain/plomb)).

L'usine d'une superficie d'environ 1550 m² est implantée sur un terrain d'une superficie de l'ordre de 1,7 ha, dans une zone d'activités entre la rive gauche de la Garonne et le Canal Latéral à la Garonne, bordée par le poste EDF de Ginestous, le Camping Municipal de Rupé, la Zone Sportive et Récréative de Sesquières, une ferme et une zone de végétation sans affectation précise.

La société CSI SUD OUEST (ex TFCE SOTRACIM) est actuellement autorisée par l'arrêté préfectoral du 22 février 2000 (initialement par l'arrêté préfectoral du 12 novembre 1987 abrogé).

Description qualitative :

Ce site comportant un atelier de traitements de surface, a été sélectionné par l'inspection des installations classées (IIC), dans le cadre de l'application de la circulaire du 3 avril 1996, pour faire l'objet d'un diagnostic initial et d'une évaluation simplifiée des risques. Cette étude a été réalisée dans le cadre du changement d'exploitant de SOTRACIM à CSI Sud-Ouest.

Le site de l'entreprise est implanté sur ce qui fut successivement une propriété rurale, une ancienne gravière exploitée vers la fin des années 1960 et remblayée dans les années 1970. Le diagnostic effectué en mai-juin 1998 a montré que l'usine avait été bâtie sur des remblais constitués essentiellement par des résidus de terrassement et de démolition (environ 40 000 m³). On a retrouvé ponctuellement dans ces remblais d'autres déchets (boues de papeterie, chiffons et plastiques, résidus d'huiles de vidange), mais dont l'origine est

manifestement antérieure à l'implantation de l'entreprise. L'analyse de la nappe phréatique à l'aval du site n'a pas décelé d'hydrocarbures mais la présence d'une pollution azotée (ammonium) et de manganèse. L'activité de l'établissement n'a quant à elle entraîné aucun impact mesurable sur la qualité de la nappe.

La cible potentielle au vu du sens d'écoulement de la nappe sous le site est la Garonne. Cette pollution ne porte pas atteinte localement aux usages de l'eau. L'évaluation simplifiée des risques a conclu que le paramètre le plus pénalisant, l'impact éventuel des ammoniums sur la Garonne pour un usage AEP (alimentation en eau potable) occasionnel, classait le site en 2, c'est à dire à surveiller.

Une analyse semestrielle des teneurs en cuivre de la nappe phréatique a été imposée par l'IIC (2 piézomètres : 1 amont, 1 aval). Ces résultats qui n'avaient pas été communiqués à l'été 2005 du fait de la dégradation d'un piézomètre ont fait l'objet d'une relance de l'IIC en décembre 2005. L'exploitant a effectué le remplacement du piézomètre et lancé une première campagne de prélèvement, effectuée en janvier 2006. Les résultats montrent depuis 2009 des valeurs en conductivité plus élevées à l'aval du site (1800µS) qu'à l'amont (594µS). La campagne de juin 2013 confirme cette tendance. De plus, cette campagne révèle un impact en cuivre sur le piézomètre aval (40 µg/l).

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : CIRCULAIRE DU 3 AVRIL 1996

Origine de la découverte :

<input type="checkbox"/> Recherche historique	<input type="checkbox"/> Travaux
<input type="checkbox"/> Transactions	<input type="checkbox"/> Dépôt de bilan
<input type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale	<input type="checkbox"/> Information spontanée
<input checked="" type="checkbox"/> Demande de l'administration	<input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
<input type="checkbox"/> Pollution accidentelle	Autre :

Types de pollution :

<input checked="" type="checkbox"/> Dépôt de déchets	<input type="checkbox"/> Dépôt aérien
<input checked="" type="checkbox"/> Dépôt enterré	<input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers
<input type="checkbox"/> Sol pollué	<input type="checkbox"/> Nappe polluée
<input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée	

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

<input type="checkbox"/> Origine accidentelle
<input type="checkbox"/> Pollution due au fonctionnement de l'installation
<input type="checkbox"/> Liquidation ou cessation d'activité
<input checked="" type="checkbox"/> Dépôt sauvage de déchets
<input type="checkbox"/> Autre

Année vraisemblable des faits : 1970

Activité : Traitement de surface

Code activité ICPE : H13

Situation technique du site

Événement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Evaluation simplifiée des risques (ESR)		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	16/12/1999
Diagnostic initial		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	01/06/1998

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

<input checked="" type="checkbox"/> Déchets non dangereux
<input checked="" type="checkbox"/> Déchets dangereux
<input type="checkbox"/> Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

<input type="checkbox"/> Ammonium	<input type="checkbox"/> Arsenic (As)
<input type="checkbox"/> Baryum (Ba)	<input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)
<input type="checkbox"/> Cadmium (Cd)	<input type="checkbox"/> Chlorures

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) | <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) |
| <input type="checkbox"/> Solvants halogénés | <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autres : Manganèse, Ammoniums

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input type="checkbox"/> BTEX | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) : 0
 Volume (m3) : 40000
 Surface (ha) : 1,5

Informations complémentaires :
 Aucune

Environnement du site**Zone d'implantation :**

Industrie : LOURDE

Hydrogéologie du site :

- Absence de nappe.
- Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

- Aucune utilisation connue
- A.E.P.
- Puits privés
- Agriculture, industries agroalimentaires
- Autres industries
- Autre : industrielle, jardins

Utilisation actuelle du site :

- Site industriel en activité. L'activité exercée est à l'origine de la pollution
- Site industriel en friche.
- Site ancien réutilisé
- L'activité exercée n'est pas à l'origine de la pollution

Impacts constatés :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
- Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
- Teneurs anormales dans les eaux souterraines
- Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
- Plaintes concernant les odeurs
- Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
- Teneurs anormales dans les sols
- Santé
- Sans
- Inconnu
- Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site**Milieu surveillé :**

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
- Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 02

Etat de la surveillance :

Absence de surveillance justifiée
 Raison :

Surveillance différée en raison de procédure en cours
 Raison :

Début de la surveillance : 16/01/2006

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du 12/05/2011 : 1 LA SITUATION RESTE STABLE

Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme)
- L'utilisation du sous-sol (fouille)
- L'utilisation de la nappe
- L'utilisation des eaux superficielles
- La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

- [Servitude](#) d'utilité publique (SUP)

Date de l'arrêté préfectoral :

- Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme

Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :

- Restriction d'usage entre deux parties (RUP)

Date du document actant la RUP :

- Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)

Date du document actant la RUCPE :

- Projet d'intérêt général (PIG)

Date de l'arrêté préfectoral :

- Inscription au plan local d'urbanisme ([PLU](#))

- Acquisition amiable par [l'exploitant](#)

- Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

- Mise en sécurité du [site](#)**

- Interdiction d'accès
- Gardiennage
- Evacuation de produits ou de déchets
- Pompage de rabattement ou de récupération
- Reconditionnement des produits ou des déchets

Autre :

- Traitement des déchets ou des produits hors [site](#) ou sur le [site](#)**

- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Confinement sur site
- Physico-chimique
- Traitement thermique

Autre :

- Traitement des terres polluées**

- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Traitement biologique
- Traitement thermique
- Excavation des terres
- Lessivage des terres
- Confinement
- Stabilisation
- Ventilation forcée
- Dégradation naturelle

Autre :

- Traitement des eaux**
 - Rabattement de nappe
 - Drainage
- Traitement :
- Air stripping
 - Vapour stripping
 - Filtration
 - Physico-chimique
 - Biologique
 - Oxydation (ozonation...)

Autre :

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)



Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : MIDI PYRENEES

Département : 31

Site BASOL numéro : 31.0019

Situation technique du site : Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)

Date de publication de la fiche : 04/11/2013

Auteur de la qualification : DREAL (1097)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : ESSO SAF (DEPÔT DE TOULOUSE)

Localisation :

Commune : Toulouse

Arrondissement :

Code postal : 31000 - Code INSEE : 31555 (439 453 habitants)

Adresse : 28 avenue de Fondyre

Lieu-dit : Ginestous - zone industrielle

Agence de l'eau correspondante : Adour-Garonne

Code géographique de l'unité urbaine : 31701 : Toulouse (859 338 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	572951.78	6283548.27	Autre	Entrée du site

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	526420.94	1849009.6	Adresse (numéro)	

Parcelles cadastrales :

Cadastré			Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
Nom	Arrondissement	Date					
Toulouse		23/12/2011	829AH01	282	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
Toulouse		23/12/2011	829AH01	284	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
Toulouse		23/12/2011	829AH01	285	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	

Plan(s) cartographique(s) :

Aucun plan n'a été transféré pour le moment.

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : ESSO SAF

il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom

Qualité

Coordonnées

ESSO SAF

PERSONNE MORALE PRIVEE

Caractérisation du site à la date du 28/10/2013

Description du site :

Dépôt pétrolier et usine de bitumes autorisés par arrêtés préfectoraux du 9 août 1963, (aucune activité industrielle sur le terrain auparavant), étendu, aménagé et mis en conformité aux réglementations successives par arrêtés préfectoraux des 2 mars 1966, 23 février 1967, 24 novembre 1973, 24 mars et 12 août 1992, 21 septembre 1994 n°87 du 18 août 2004 et APC du 23 mars 2011.

Site clôturé d'une superficie d'environ 7 ha en bordure du Canal Latéral à la Garonne, entouré par un embranchement particulier de la voie ferrée Paris-Toulouse, par un ensemble d'entreprises industrielles (laiterie, usine de récupération de batteries), logistiques et d'entrepôts. L'urbanisation autour de cette zone est limitée par les dispositions résultant de la prise en compte des risques industriels du dépôt pétrolier. Le PLU prévoit le maintien de la vocation industrielle du site et de son environnement immédiat. L'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010 approuvant le PPRT du site a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse par jugement du 15 novembre 2012.

Par ailleurs, ce dépôt de liquides inflammables comportant une capacité de stockage de carburants routiers de plus de 5000 tonnes, est soumis depuis le 7 octobre 2002 aux dispositions de l'arrêté ministériel du 3 août 2001,

lequel a modifié l'article 65 de l'arrêté ministériel du 2 février 1998, relatif à la surveillance des eaux souterraines de certaines installations. Le diagnostic initial et l'évaluation simplifiée des risques citées ci-dessous font office d'étude hydrogéologique au titre de cet arrêté ministériel.

Une pollution aux hydrocarbures ayant été détectée sur une canalisation enterrée en novembre 2005, un arrêté préfectoral d'urgence a été pris le 25/11/2005. Des travaux de dépollution ont été réalisés.

Description qualitative :

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 21 septembre 1994 incluent une surveillance trimestrielle de la nappe sur les hydrocarbures totaux par six piézomètres ou puits.

Suite à une lettre du Préfet de Haute-Garonne du 22 juillet 1997 à ESSO, sur proposition de l'inspection des installations classées, l'informant que son établissement fait partie de la liste de ceux soumis aux études de sols en application de la circulaire ministérielle du 3 avril 1996, un diagnostic initial et une évaluation simplifiée des risques ont été réalisés fin octobre 1997.

Il a été mis en évidence des sources potentielles de pollution classant alors le site en 1 (nécessitant des investigations approfondies) au regard de l'utilisation des eaux souterraines, mais avec une incertitude élevée pour l'usage AEP (alimentation en eau potable).

Une pollution aux hydrocarbures ayant été détectée auprès d'une canalisation fuyarde enterrée (ligne P502) en novembre 2005, l'arrêt de l'installation a été prescrit par un arrêté préfectoral d'urgence du 25/11/2005 et des travaux de résorption ont été entrepris, notamment par slurping et excavation des terres polluées.

- Les terres excavées ont été éliminées en biocentre.

- Le système de slurping opérationnel dès janvier 2006 a permis de récupérer en 36 mois 50 m3 de produits pétroliers.

Le taux de récupération ayant diminué au cours du temps, l'installation de traitement a été arrêtée en juin 2008. Les suivis mensuels de l'épaisseur de flottant effectués depuis n'ont pas mis en évidence d'arrivée notable de produit dans les différents piézomètres.

Par courrier du 20 avril 2009, l'inspection a demandé à l'exploitant de poursuivre :

-l'écoulement manuel du puits en cas de besoin

-les mesures mensuelles de flottant

-le suivi trimestriel de la qualité de la nappe

Il a été également demandé à l'exploitant de quantifier et analyser l'impact de la phase dissoute.

L'arrêté préfectoral complémentaire signé le 23 mars 2011 a défini un nouveau réseau de surveillance des eaux souterraines composé de 20 piézomètres avec une fréquence de contrôle trimestrielle. Par ailleurs, si des phénomènes "de rebonds" en concentration d'hydrocarbures sont constatés lors d'analyses l'exploitant sera dans l'obligation de faire des travaux complémentaires pour supprimer les sources de pollution résiduelle.

En mars, avril et mai 2013, des concentrations de l'ordre de 215 000 µg/L en hydrocarbures C10-C40 ont été mesurées au droit du piézomètre présent dans l'ancienne zone de flottant.

Conformément à l'arrêté préfectoral complémentaire du 23 mars 2011, la société ESSO a établi un nouveau plan de gestion en juillet 2013.

La technique du bioventing va être mise en oeuvre concernant les sols et afin d'atteindre l'objectif de dépollution (2 500 mg/kg). Pour les eaux souterraines, la difficulté d'atteindre les objectifs de dépollution (1000 µg/L pour les hydrocarbures totaux, 1µg/L pour le benzène) induit la réalisation d'essais pilotes de terrain. Ainsi, la technique du biosparging va être mise en oeuvre pendant une année sur une zone de 650 m2 en couplage avec le bioventing des sols. A l'issue de ces pilotes, un suivi mensuel sur 3 mois doit permettre de caractériser les effets de rebond et de formuler des recommandations sur les suites à donner.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : AUTRE

CIRCULAIRE DU 3 AVRIL 1996

ARTICLE 65 DE L'ARRETE DU 2 FEVRIER 1998

Date de la découverte : 18/11/2005

Origine de la découverte :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Recherche historique | <input type="checkbox"/> Travaux |
| <input type="checkbox"/> Transactions | <input type="checkbox"/> Dépôt de bilan |
| <input type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale | <input type="checkbox"/> Information spontanée |
| <input type="checkbox"/> Demande de l'administration | <input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pollution accidentelle | Autre : |

Types de pollution :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Dépôt de déchets | <input type="checkbox"/> Dépôt aérien |
| <input type="checkbox"/> Dépôt enterré | <input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sol pollué | <input checked="" type="checkbox"/> Nappe polluée |
| <input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée | |

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

- Origine accidentelle
- Pollution due au fonctionnement de l'installation
- Liquidation ou cessation d'activité
- Dépôt sauvage de déchets
- Autre

Année vraisemblable des faits : 2005

Activité : Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel

Code activité ICPE : D13

Situation technique du site

Événement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Diagnostic approfondi		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	01/02/1999
Evaluation simplifiée des risques (ESR)		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	01/12/1997
Diagnostic initial		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	01/12/1997
Surveillance du site	21/09/1994	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)	21/09/1994
Travaux de traitement	18/08/2004	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	01/01/2000
Mesures d'urgence	25/11/2005	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	11/02/2009
Surveillance du site	23/03/2011	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)	13/09/2011

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

- Déchets non dangereux
 Déchets dangereux
 Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

- Ammonium
 Baryum (Ba)
 Cadmium (Cd)
 Chrome (Cr)
 Cuivre (Cu)
 H.A.P.
 Mercure (Hg)
 Nickel (Ni)
 Pesticides
 Plomb (Pb)
 Solvants halogénés
 Sulfates
 Zinc (Zn)
- Arsenic (As)
 BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes)
 Chlorures
 Cobalt (Co)
 Cyanures
 Hydrocarbures
 Molybdène (Mo)
 PCB-PCT
 Substances radioactives
 Sélénium (Se)
 Solvants non halogénés
 TCE (Trichloroéthylène)

Autres :

Polluants présents dans les sols :

- Ammonium
 Baryum (Ba)
 Cadmium (Cd)
 Chrome (Cr)
 Cuivre (Cu)
 H.A.P.
 Mercure (Hg)
 Nickel (Ni)
 Pesticides
 Sélénium (Se)
 Solvants non halogénés
 Sulfates
 Zinc (Zn)
- Arsenic (As)
 BTEX
 Chlorures
 Cobalt (Co)
 Cyanures
 Hydrocarbures
 Molybdène (Mo)
 PCB-PCT
 Plomb (Pb)
 Solvants halogénés
 Substances radioactives
 TCE

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input type="checkbox"/> BTEX | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) : 0

Volume (m3) : 0

Surface (ha) : 1

Informations complémentaires :

Aucune

Environnement du site**Zone d'implantation :**

Industrie : LOURDE

Hydrogéologie du site :

- Absence de nappe.
- Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

- Aucune utilisation connue
- A.E.P.
- Puits privés
- Agriculture, industries agroalimentaires
- Autres industries

Autre : industriel**Utilisation actuelle du site :**

- Site industriel en activité. L'activité exercée est à l'origine de la pollution
 L'activité exercée n'est pas à l'origine de la pollution
- Site industriel en fiche.
- Site ancien réutilisé

Impacts constatés :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
- Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
- Teneurs anormales dans les eaux souterraines
- Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
- Plaintes concernant les odeurs
- Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
- Teneurs anormales dans les sols
- Santé
- Sans
- Inconnu
- Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site**Milieu surveillé :**

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
- Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 04

Etat de la surveillance :

- Absence de surveillance justifiée
Raison :
- Surveillance différée en raison de procédure en cours
Raison :

Début de la surveillance :

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du 15/03/2013 : 3 LA SITUATION SE DEGRADE

Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme**Restriction d'usage sur :**

- L'utilisation du sol (urbanisme)
- L'utilisation du sous-sol (fouille)
- L'utilisation de la nappe
- L'utilisation des eaux superficielles
- La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

- Servitude d'utilité publique (SUP)
Date de l'arrêté préfectoral :
- Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme
Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :
- Restriction d'usage entre deux parties (RUP)
Date du document actant la RUP :
- Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)
Date du document actant la RUCPE :
- Projet d'intérêt général (PIG)
Date de l'arrêté préfectoral :
- Inscription au plan local d'urbanisme (PLU)

- Acquisition amiable par l'[exploitant](#)
- Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

- Mise en sécurité du [site](#)**
 - Interdiction d'accès
 - Gardiennage
 - Evacuation de produits ou de déchets
 - Pompage de rabattement ou de récupération
 - Reconditionnement des produits ou des déchets
- Autre : Site en activité clôturé et gardienné

- Traitement des déchets ou des produits hors [site](#) ou sur le [site](#)**
 - Stockage déchets dangereux
 - Stockage déchets non dangereux
 - Confinement sur site
 - Physico-chimique
 - Traitement thermique
- Autre :

- Traitement des terres polluées**
 - Stockage déchets dangereux
 - Stockage déchets non dangereux
 - Traitement biologique
 - Traitement thermique
 - Excavation des terres
 - Lessivage des terres
 - Confinement
 - Stabilisation
 - Ventilation forcée
 - Dégradation naturelle
- Autre : Terres excavées et éliminées en biocentre

- Traitement des eaux**
 - Rabattement de nappe
 - Drainage
- Traitement :
- Air stripping
 - Vapour stripping
 - Filtration
 - Physico-chimique
 - Biologique
 - Oxydation (ozonation...)
- Autre :

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)



Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : MIDI PYRENEES

Département : 31

Site BASOL numéro : 31.0022

Situation technique du site :  Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre

Date de publication de la fiche : 28/04/2014

Auteur de la qualification : DREAL (1093)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : STCM

Localisation :

Commune : Toulouse

Arrondissement :

Code postal : - Code INSEE : 31555 (439 453 habitants)

Adresse : 30-32 avenue de Fondreyre

Lieu-dit :

Agence de l'eau correspondante : Adour-Garonne

Code géographique de l'unité urbaine : 31701 : Toulouse (859 338 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	573014.57	6283296.99	Adresse (numéro)	

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	526408.94	1849009.2	Adresse (numéro)	

Parcelles cadastrales :

Nom	Cadastré		Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
	Arrondissement	Date					
Toulouse		15/05/2013	829AH01	148	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
Toulouse		15/05/2013	829AH01	288	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
Toulouse		15/05/2013	829AH01	274	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
Toulouse		15/05/2013	829AH01	388	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	

Plan(s) cartographique(s) :

Aucun plan n'a été transféré pour le moment.

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : STCM

il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom

Qualité

STCM

PERSONNE MORALE PRIVEE

Coordonnées

Caractérisation du site à la date du 26/12/2013

Description du site :

La Société de Traitement Chimique des Métaux installée à Toulouse depuis 1951 réalisait, jusqu'en décembre 2011, une activité de deuxième fusion du plomb en recyclant des accumulateurs au plomb.

Cette installation est située dans une zone industrielle au Nord-Ouest de Toulouse, sur une superficie de 23650m². Le site est entouré par des bâtiments industriels dont le dépôt de carburant ESSO SAF qui est un établissement à risque classé seuil haut selon la directive SEVESO seuil haut. Un lotissement résidentiel a été construit à 100 mètres au sud-est du site et des maisons individuelles avec jardins sont présentes à environ 200 mètres à l'est.

Les prescriptions réglementant ce site ont été régulièrement actualisées et le site est actuellement réglementé par un arrêté préfectoral modifié du 25 juin 2001 autorisant la poursuite de l'exploitation et actualisant les prescriptions.

Depuis le 21 décembre 2011, seules subsistent sur le site de TOULOUSE des activités de réception, de contrôle, de broyage de batteries usagées et de transit de batteries et de déchets avant réexpédition. Les activités de fonderie ont été définitivement arrêtées.

Les batteries, après réception et contrôle, sont stockées dans un bâtiment. Elles sont ensuite broyées dans une installation de cassage-séparation qui permet l'extraction de la pâte de plomb qui provient de la matière active de la batterie, du plomb métallique des grilles et connexions, du polypropylène de la caisse de la batterie, des séparateurs en matières plastiques et de l'électrolyte (acide sulfurique + eau).

Description qualitative :

L'inspection des installations classées a demandé à l'exploitant de détailler sa stratégie de remise en état du site au travers d'une interprétation de l'état des milieux.

La dernière version de cette interprétation de l'état des milieux prenant en compte les modifications du site intervenues en décembre 2011 (arrêt de l'activité fonderie) a été fournie par l'exploitant en décembre 2012.

La STCM est également l'un des 2 sites de Midi-Pyrénées retenu dans le cadre de l'action nationale 'plomb dans les sols'. Pour les sites concernés par cette action, la stratégie nationale est en cours de définition.

La surveillance trimestrielle des eaux souterraines, imposée par l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2001, a mis en évidence en octobre 2009 des valeurs de pH acide et des concentrations en plomb élevées sur 2 piézomètres situés en aval hydraulique du stockage de batteries et de la station de traitement des eaux.

Dès le deuxième trimestre 2012, l'exploitant a élargi la surveillance des eaux souterraines à de nouveaux métaux. Les résultats ont mis en évidence la présence de cadmium, nickel et zinc sur trois des piézomètres du site (P2, P3, Pz4) et de plomb et de cuivre sur deux de ces piézomètres (P3 et Pz4).

Un arrêté préfectoral encadrant la dépollution et le renforcement de la surveillance des eaux souterraines a été signé le 31 octobre 2012.

La visite du 5 décembre 2013 a permis de constater que l'exploitant a poursuivi les actions engagées dès 2009. Il a terminé la réfection des réseaux souterrains de canalisations. Toutes les tuyauteries de la partie arrière du site ont été reprises, seule la canalisation enterrée sur la partie avant n'a pas fait l'objet d'une réfection.

L'eau du puits 3 est pompée et traitée dans la station du site. Une installation de pompage créée en point bas de la membrane a été mise en place sous le bâtiment de stockage des batteries et la rétention de la cuve de stockage de l'électrolyte a été remise en état.

L'exploitant a indiqué que lors de l'arrêt des installations du mois de décembre, les regards et les caniveaux de la partie avant du site seront refaits non plus en béton, mais en résine.

Les résultats des analyses des eaux souterraines du 3ème trimestre 2013 montrent une pollution souterraine persistante dans le puits 3 et le piézomètre 4 (acidité, conductivité et métaux) et dans le piézomètre 2 (conductivité, Cadmium, Chrome, Nickel, Plomb, Zinc).

Ces analyses sont à compléter par la réalisation de mesures sur des piézomètres situés en aval du site (arrêté préfectoral complémentaire du 31 octobre 2012).

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : ARTICLE 65 DE L'ARRETE DU 2 FEVRIER 1998

ACTION PLOMB
CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE (ARTICLE 34-1)

Origine de la découverte :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Recherche historique | <input type="checkbox"/> Travaux |
| <input type="checkbox"/> Transactions | <input type="checkbox"/> Dépôt de bilan |
| <input checked="" type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale | <input type="checkbox"/> Information spontanée |
| <input checked="" type="checkbox"/> Demande de l'administration | <input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles |
| <input type="checkbox"/> Pollution accidentelle | Autre : |

Types de pollution :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Dépôt de déchets | <input type="checkbox"/> Dépôt aérien |
| <input type="checkbox"/> Dépôt enterré | <input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sol pollué | <input checked="" type="checkbox"/> Nappe polluée |
| <input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée | |

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

- Origine accidentelle
- Pollution due au fonctionnement de l'installation
- Liquidation ou cessation d'activité
- Dépôt sauvage de déchets
- Autre

Activité : Métallurgie du plomb et du zinc

Code activité ICPE : J33

Situation technique du site

Événement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
-----------	-----------------------	--------------	---------------------

Evaluation simplifiée des risques (ESR)		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	25/06/2001
Diagnostic initial		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	25/06/2001
Surveillance du site	29/06/2004	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat	06/04/2010
Diagnostic approfondi	22/03/2010	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	06/04/2010
Diagnostic approfondi	01/02/2011	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	27/04/2011
Travaux de traitement	31/10/2012	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	

La date du 25 juin 2001 mentionnée dans la colonne de droite est celle de l'arrêté préfectoral d'autorisation qui a imposé une surveillance de la nappe phréatique.

La date du 29 juin 2004 est celle de l'arrêté ministériel qui impose la remise d'un bilan de fonctionnement.

La date du 22 mars 2010 est celle de la remise par l'exploitant de l'état d'interprétation des milieux, outil défini par la circulaire du 8 février 2007.

La date du 1er février 2011 correspond à une demande de compléments de l'étude d'interprétation des milieux, celle du 27 avril 2011 à la remise de ces compléments.

La date du 31 octobre 2012 correspond à l'arrêté préfectoral complémentaire encadrant les travaux de dépollution et la surveillance des eaux souterraines du site.

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

- Déchets non dangereux
 Déchets dangereux
 Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) | <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) |
| <input type="checkbox"/> Solvants halogénés | <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autres :

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input checked="" type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input checked="" type="checkbox"/> H.A.P. | <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input checked="" type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input type="checkbox"/> BTEX | <input checked="" type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input checked="" type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input checked="" type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input checked="" type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input checked="" type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) :

Volume (m3) :

Surface (ha) :

Informations complémentaires :

Aucune

Environnement du site**Zone d'implantation :**

Habitat : DENSE

Industrie : LOURDE

Hydrogéologie du site :

- Absence de nappe.
- Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

- Aucune utilisation connue
- A.E.P.
- Puits privés
- Agriculture, industries agroalimentaires
- Autres industries

Autre : privés (arrosage jardins)

Utilisation actuelle du site :

- Site industriel en activité. L'activité exercée est à l'origine de la pollution
 L'activité exercée n'est pas à l'origine de la pollution
- Site industriel en fiche.
- Site ancien réutilisé

Impacts constatés :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
- Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
- Teneurs anormales dans les eaux souterraines
- Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
- Plaintes concernant les odeurs
- Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
- Teneurs anormales dans les sols
- Santé
- Sans
- Inconnu
- Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site

Milieu surveillé :

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) : >4
- Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 4

Etat de la surveillance :

- Absence de surveillance justifiée
Raison :
- Surveillance différée en raison de procédure en cours
Raison :

Début de la surveillance : 01/03/1990

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du 16/12/2013 : 1 LA SITUATION RESTE STABLE

Résultat de la surveillance, autre : Présence d'acidité, de plomb et autres métaux dans 2 piézomètres aval du site

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme)
- L'utilisation du sous-sol (fouille)
- L'utilisation de la nappe
- L'utilisation des eaux superficielles
- La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

- Servitude d'utilité publique (SUP)
Date de l'arrêté préfectoral :
- Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme
Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :
- Restriction d'usage entre deux parties (RUP)
Date du document actant la RUP :
- Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)
Date du document actant la RUCPE :
- Projet d'intérêt général (PIG)
Date de l'arrêté préfectoral :
- Inscription au plan local d'urbanisme (PLU)

- Acquisition amiable par l'[exploitant](#)
- Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

- Mise en sécurité du [site](#)**
- Interdiction d'accès
- Gardiennage
- Evacuation de produits ou de déchets
- Pompage de rabattement ou de récupération
- Reconditionnement des produits ou des déchets

Autre :

- Traitement des déchets ou des produits hors [site](#) ou sur le [site](#)**
- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Confinement sur site
- Physico-chimique
- Traitement thermique

Autre :

- Traitement des terres polluées**
- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Traitement biologique
- Traitement thermique
- Excavation des terres
- Lessivage des terres
- Confinement
- Stabilisation
- Ventilation forcée
- Dégradation naturelle

Autre :

- Traitement des eaux**
 - Rabattement de nappe
 - Drainage
- Traitement :
- Air stripping
 - Vapour stripping
 - Filtration
 - Physico-chimique
 - Biologique
 - Oxydation (ozonation...)

Autre : eau du puits 3 pompée et traitée dans la station du site

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)



Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : MIDI PYRENEES

Département : 31

Site BASOL numéro : 31.0013

Situation technique du site : Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours

Date de publication de la fiche : 23/02/2015

Auteur de la qualification : DREAL (1094)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : EPR (ENTREPÔTS PETROLIERS REGIONAUX) DEPÔT DE TOULOUSE

Localisation :

Commune : Toulouse

Arrondissement :

Code postal : 31000 - Code INSEE : 31555 (439 453 habitants)

Adresse : 95-97 rue de Fenouillet

Lieu-dit :

Agence de l'eau correspondante : Adour-Garonne

Code géographique de l'unité urbaine : 31701 : Toulouse (859 338 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	572798.16	6282405.77		

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	526212.44	1847917.16	Adresse (numéro)	

Parcelles cadastrales :

Cadastré			Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
Nom	Arrondissement	Date					
		03/10/2012	829AL01	25	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
		03/10/2012	829AL01	246	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
		03/10/2012	829AL01	320	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
		03/10/2012	829AL01	321	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
		03/10/2012	829AL01	454	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
		03/10/2012	829AL01	247	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	

Plan(s) cartographique(s) :

- plan-cartographique-31.0013-1.pdf

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : EPR

il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom

ELF ANTAR FRANCE & BP FRANCE

Qualité

PERSONNE MORALE PRIVEE

Coordonnées

Caractérisation du site à la date du 04/07/2014

Description du site :

Dépôt pétrolier construit dans les années 1930 (aucune activité industrielle auparavant). Site d'une superficie d'environ 3,5 ha en bordure de la voie ferrée Paris-Toulouse et du Canal Latéral à la Garonne, entouré par une entreprise de déménagements, le dépôt pétrolier SHELL et une zone d'habitations.

Ce site, réglementé par un arrêté préfectoral du 16 août 1991, a cessé son activité en novembre 1996 et a fait depuis l'objet d'un démantèlement. Il est clôturé. Les travaux de dépollution ont été réalisés par la société BIOGENIE de décembre 2002 à juin 2005.

Un procès-verbal de récolement a été établi le 20/04/2012 sur ces terrains réhabilités pour un usage d'activités et de services.

Description qualitative :

Toutes les phases d'études suivantes ont été réalisées simultanément sur les deux dépôts pétroliers contigus EPR et SHELL (voir fiche correspondante n° 14). Ceci explique les similitudes entre ces 2 fiches.

Après la cessation d'activités, toutes les installations ont été mises en sécurité (dégazage et nettoyage) puis démantelées. Les déchets en résultant étant éliminés dans des installations autorisées au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Un diagnostic initial réalisé en juillet 1997 sur demande de l'inspection des installations classées (IIC) a mis en évidence une contamination partielle du sous-sol et de la nappe sous-jacente du dépôt par des hydrocarbures, avec risque potentiel de migration des hydrocarbures dissous hors du site. L'ESR réalisée a classé le site en classe 1.

Un diagnostic approfondi a été effectué afin de déterminer l'étendue, l'importance et les mécanismes de transfert de la pollution de la nappe souterraine sur le site et hors du site. Cette étude a recensé 9 cibles potentielles à l'aval immédiat du site dans un rayon de 500 m (puits ne servant qu'à l'arrosage de jardins) mais aucun transfert de la pollution soluble vers ces cibles n'a été détecté.

Une proposition technique de réhabilitation des terrains a été transmise en juin 1999. L'IIC a validé la proposition de réhabilitation le 28 juin 2001 et a demandé à l'exploitant de mettre en œuvre sans attendre une surveillance périodique de la qualité de la nappe phréatique. La société BIOGENIE a effectué les travaux de dépollution des sols et de la nappe de février 2003 à juin 2005. Le rapport final de réhabilitation a été transmis LE 18 novembre 2005. Une visite menée dans ce cadre a été effectuée par l'inspection des installations classées le 23 novembre 2005. L'examen du rapport (indiquant des pollutions résiduelles après travaux) a conduit l'inspection à demander une évaluation détaillée des risques. Un rapport complémentaire et une analyse des risques résiduels a été fourni à l'administration en juin 2010 et a permis d'établir le PV de récolement en avril 2012. La surveillance des eaux souterraines a été effectuée entre 2002 et 2012 à fréquence semestrielle.

L'arrêté préfectoral du 22 mars 2013 a institué la mise en place de servitudes d'utilité publique sur le site concernant :

- l'utilisation du terrain : usage de type industriel et tertiaire,
- la réalisation de travaux : caractérisation des terres et matériaux extraits et traitement si nécessaire avant évacuation du site et traitement en filière agréée,
- la barrière de confinement : encadrement des excavations de part et d'autre de la membrane de confinement,
- les restrictions d'utilisation des eaux souterraines : tout usage interdit à l'exception des prélèvements à des fins de surveillance de leur qualité,
- l'accès au réseau de surveillance des eaux souterraines doit être garanti.

Par courrier du 4 novembre 2013, l'inspection des installations classées a émis un avis favorable à une demande de permis de construire sur le site concernant la construction d'un centre d'exploitation pour Chronopost. Ce projet a pris en compte les servitudes instaurées par l'arrêté du 22 mars 2013.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : AUTRE
CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE (ARTICLE 34-1)

Origine de la découverte :

<input type="checkbox"/> Recherche historique	<input type="checkbox"/> Travaux
<input type="checkbox"/> Transactions	<input type="checkbox"/> Dépôt de bilan
<input checked="" type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale	<input type="checkbox"/> Information spontanée
<input type="checkbox"/> Demande de l'administration	<input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
<input type="checkbox"/> Pollution accidentelle	Autre :

Types de pollution :

<input type="checkbox"/> Dépôt de déchets	<input type="checkbox"/> Dépôt aérien
<input type="checkbox"/> Dépôt enterré	<input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers
<input checked="" type="checkbox"/> Sol pollué	<input checked="" type="checkbox"/> Nappe polluée
<input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée	

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

<input type="checkbox"/> Origine accidentelle
<input checked="" type="checkbox"/> Pollution due au fonctionnement de l'installation
<input type="checkbox"/> Liquidation ou cessation d'activité
<input type="checkbox"/> Dépôt sauvage de déchets
<input type="checkbox"/> Autre

Année vraisemblable des faits : 1996

Activité : Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel

Code activité ICPE : D13

Situation technique du site

Événement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Diagnostic approfondi		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	01/06/1999
Evaluation simplifiée		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	31/05/2000

des risques (ESR)			
Evaluation simplifiée des risques (ESR)		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	01/12/1997
Diagnostic initial		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	01/12/1997
Travaux de traitement		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	19/06/2009
Travaux de traitement		Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	19/05/2009
Evaluation détaillée des risques (EDR)	23/11/2005	Site nécessitant des investigations supplémentaires	23/11/2005
Analyse des risques résiduels (ARR)	01/06/2010	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	20/04/2012

Les études ont été demandées dans le cadre de la procédure de cessation d'activité du site, définie dans le code de l'environnement, au titre relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

- Déchets non dangereux
 Déchets dangereux
 Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) | <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) |
| <input type="checkbox"/> Solvants halogénés | <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autres :

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input checked="" type="checkbox"/> H.A.P. | <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input type="checkbox"/> BTEX | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) |

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) : 0

Volume (m3) : 0

Surface (ha) : 4,2

Informations complémentaires :

Aucune

Environnement du site**Zone d'implantation :**

Industrie : LOURDE

Hydrogéologie du site :

- Absence de nappe.
- Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

- Aucune utilisation connue
- A.E.P.
- Puits privés
- Agriculture, industries agroalimentaires
- Autres industries
- Autre : arrosage de jardins

Utilisation actuelle du site :

- Site industriel en activité.
- Site industriel en friche.
- Site ancien réutilisé
- Zone résidentielle

- Zone agricole
- Zone naturelle
- Espace vert accueillant du public
- Équipements sportifs
- Commerce, artisanat
- Parking
- École
- Autres établissements recevant du public (ERP)
- Autre : une partie en friche en 2014

Impacts constatés :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
- Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
- Teneurs anormales dans les eaux souterraines
- Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
- Plaintes concernant les odeurs
- Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
- Teneurs anormales dans les sols
- Santé
- Sans
- Inconnu
- Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site**Milieu surveillé :**

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
- Eaux souterraines, fréquence (n/an) :

Etat de la surveillance :

- Absence de surveillance justifiée

Raison :

- Surveillance différée en raison de procédure en cours

Raison :

Début de la surveillance : 28/08/2002

Arrêt effectif de la surveillance : 15/03/2012

Résultat de la surveillance à la date du 15/03/2012 : 1 LA SITUATION RESTE STABLE

Fin envisagée de la surveillance : 15/03/2012

Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme**Restriction d'usage sur :**

- L'utilisation du sol (urbanisme)
- L'utilisation du sous-sol (fouille)
- L'utilisation de la nappe
- L'utilisation des eaux superficielles
- La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

- [Servitude](#) d'utilité publique (SUP)

Date de l'arrêté préfectoral : 22/03/2013

- Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme

Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :

- Restriction d'usage entre deux parties (RUP)

Date du document actant la RUP :

- Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)

Date du document actant la RUCPE :

- Projet d'intérêt général (PIG)

Date de l'arrêté préfectoral :

- Inscription au plan local d'urbanisme ([PLU](#))
- Acquisition amiable par l'[exploitant](#)
- Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

- Mise en sécurité du [site](#)**
 - Interdiction d'accès
 - Gardiennage
 - Evacuation de produits ou de déchets
 - Pompage de rabattement ou de récupération
 - Reconditionnement des produits ou des déchetsAutre : [site clôturé](#)
- Traitement des déchets ou des produits hors [site](#) ou sur le [site](#)**
 - Stockage déchets dangereux
 - Stockage déchets non dangereux
 - Confinement sur site
 - Physico-chimique
 - Traitement thermiqueAutre :
- Traitement des terres polluées**
 - Stockage déchets dangereux
 - Stockage déchets non dangereux
 - Traitement biologique
 - Traitement thermique
 - Excavation des terres
 - Lessivage des terres
 - Confinement
 - Stabilisation
 - Ventilation forcée
 - Dégradation naturelleAutre : [biotertres](#)
- Traitement des eaux**
 - Rabattement de nappe
 - DrainageTraitement : SUR SITE
 - Air stripping
 - Vapour stripping
 - Filtration
 - Physico-chimique
 - Biologique
 - Oxydation (ozonation...)Autre :

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)



Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : MIDI PYRENEES

Département : 31

Site BASOL numéro : 31.0014

Situation technique du site : Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours

Date de publication de la fiche : 23/02/2015

Auteur de la qualification : DREAL (1094)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : SHELL (DEPÔT DE TOULOUSE)

Localisation :

Commune : Toulouse

Arrondissement :

Code postal : - Code INSEE : 31555 (439 453 habitants)

Adresse : 99 rue de Fenouillet

Lieu-dit :

Agence de l'eau correspondante : Adour-Garonne

Code géographique de l'unité urbaine : 31701 : Toulouse (859 338 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	572777.57	6282461.72	Adresse (numéro)	

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	526246.01	1847957.65	Adresse (numéro)	

Parcelles cadastrales :

Cadastré			Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
Nom	Arrondissement	Date					
Toulouse		12/12/2013	829AK01	426	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	

Plan(s) cartographique(s) :

- plan-cartographique-31.0014-1.pdf

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : SHELL

il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom
SCREG

Qualité
PERSONNE MORALE PRIVEE

Coordonnées

Caractérisation du site à la date du 21/05/2014

Description du site :

Dépôt pétrolier construit dans les années 1930 (aucune activité industrielle auparavant). Site d'une superficie d'environ 3 ha en bordure de la voie ferrée Paris-Toulouse et du Canal Latéral à la Garonne, entouré par une entreprise de travaux publics, le dépôt pétrolier EPR et une zone d'habitations. Ce site, réglementé par un arrêté préfectoral du 18 août 1992, a cessé son activité en décembre 1995.

Il a fait l'objet à la fin des années 90 d'un démantèlement des installations et des bâtiments d'exploitation.

Au premier trimestre 2009, la réhabilitation du site a été réalisée pour permettre la vente des terrains et leur réutilisation à de nouveaux usages industriels (stockage et fabrication de liants routiers, entretien et maintenance de véhicules) et de bureaux.

Un procès verbal de récolement constatant la fin des travaux a été établi le 11 août 2009.

Description qualitative :

Toutes les phases d'études suivantes ont été réalisées simultanément sur les deux dépôts pétroliers contigus EPR (voir fiche correspondante n° 13) et SHELL. Ceci explique les similitudes entre ces 2 fiches.

Après la cessation d'activités, toutes les installations ont été mises en sécurité (dégazage et nettoyage) puis démantelées. Les déchets en résultant étant éliminés dans des installations autorisées au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Un diagnostic initial réalisé en juillet 1997 sur demande de l'inspection des installations classées (IIC) a mis en évidence une contamination partielle du sous-sol et de la nappe sous-jacente du dépôt par des hydrocarbures, avec risque potentiel de migration des hydrocarbures dissous hors du site. L'ESR réalisée a classé le site en classe 1.

Un diagnostic approfondi a été effectué afin de déterminer l'étendue, l'importance et les mécanismes de transfert de la pollution de la nappe souterraine sur le site et hors du site. Cette étude a recensé 9 cibles potentielles à l'aval immédiat du site dans un rayon de 500 m (puits ne servant qu'à l'arrosage de jardins) mais aucun transfert de la pollution soluble vers ces cibles n'a été détecté.

Une proposition technique de réhabilitation des terrains a été transmise en juin 1999. L'IIC a demandé à l'exploitant de compléter celle-ci et de mettre en œuvre sans attendre une surveillance périodique de la qualité de la nappe phréatique.

Cette surveillance des eaux souterraines (7 piézomètres : 2 amont, 5 aval) a été mise en place par l'exploitant et réalisée sur la base d'une fréquence semestrielle.

Les rapports de surveillance sont transmis annuellement et un rapport récapitulatif faisant la synthèse des résultats de la surveillance de 1997 à 2006 a été établi et communiqué à l'IIC début 2007. Il confirme la pollution de la nappe par les hydrocarbures, les BTEX et les HAP mais en atténuation et sans conséquences pour les cibles identifiées situées toutes en amont hydraulique du site.

De 1999 à 2006, aucun nouvel usage n'étant prévu pour le site, l'exploitant n'a engagé aucune action de réhabilitation. A la demande de l'IIC, il a cependant fait réaliser une première mise à jour du diagnostic approfondi qui a été communiqué le 26 juin 2006.

Fin 2006, un acquéreur potentiel s'est manifesté pour la reprise de ces terrains et la réalisation d'un projet industriel (projet SCREG de création d'une unité de fabrication de liants routiers et d'un atelier d'entretien et de maintenance de véhicules et implantation des bureaux de son antenne régionale). Une série de sondages complémentaires a été réalisée fin 2006 sur les zones d'implantation prévues pour ce projet et une seconde mise à jour du diagnostic approfondi a été réalisée pour prendre en compte les résultats de ces investigations. Le rapport de mise à jour du diagnostic approfondi a été transmis à l'IIC en janvier 2007. Il confirme la présence de deux sources de pollutions sur le site constituées de sols pollués par des hydrocarbures de type gasoil, fuel domestique ou fuel lourd, l'une dans le quart sud-est l'autre dans le quart sud-ouest du dépôt.

Au cours du premier semestre 2007 l'exploitant a fait réaliser une recherche des réseaux et structures enterrées n'ayant pas été démantelés à la cessation d'activité et il a fait procéder à une première tranche de travaux visant à leur suppression.

Ces travaux ont consisté au :

- démantèlement de la voirie lourde interne,
- démantèlement des anciennes voies ferrées privées,
- nettoyage et remblayage d'une fosse de décantation,
- élimination de canalisations et d'une cuve enterrée.

Ils ont conduit à l'évacuation de près de 2000 m³ de déchets divers hors du site et ils ont fait l'objet d'un rapport de fin de travaux transmis à l'IIC en octobre 2008.

Compte tenu du changement d'usage du site, l'IIC a demandé en décembre 2007 à l'exploitant d'établir un projet de réhabilitation établi conformément aux dispositions contenues dans les circulaires du 8 février 2007 relatives aux sites et sols pollués comprenant une Evaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS), une démarche d'interprétation de l'état des milieux (IEM) et un plan de gestion du site.

L'EQRS a été réalisée en janvier 2008. Elle a montré la compatibilité des aménagements envisagés sur le site avec les pollutions observées et elle a confirmé que pour la voie d'exposition retenue (inhalation des substances volatiles présentes dans les sols et les eaux), les niveaux de risques calculés étaient inférieurs aux seuils recommandés dans la méthodologie de gestion des sites potentiellement pollués des circulaires du 8 février 2007.

L'IEM transmis à l'IIC en octobre 2008 a montré qu'il n'y avait pas de cible hors site pouvant être impactée par les polluants identifiés dans les terrains.

L'exploitant a éliminé les deux zones sources identifiées sur le site et a proposé une réhabilitation des terrains par excavation des sols pollués par les hydrocarbures situées dans ces zones et leur envoi pour traitement par bio dégradation en centre spécialisé. La réalisation du traitement des matériaux sur site étant impossible par suite de l'obligation de cession des terrains avant mi 2009.

Un plan de gestion établi dans ce sens a été proposé et considéré comme recevable par l'IIC le 4 décembre 2008. Il a été transmis officiellement à la préfecture et à la mairie de Toulouse le 29 janvier 2009.

Les travaux de réhabilitation proposés dans ce plan de gestion ont été réalisés au cours du premier trimestre 2009 après mise en place de 4 nouveaux piézomètres de surveillance et réalisation d'une campagne de contrôle des eaux souterraines.

Le Procès Verbal de récolement constatant la fin des travaux prévus dans le plan de gestion a été dressé le 11 août 2009. Les terrains réhabilités ont été vendus et affectés aux nouveaux usages industriels prévus.

Des servitudes de droit privé ont été instaurées par acte de vente du 14 mai 2009 entre les sociétés SHELL et COLAS. Elles imposent des restrictions sur :

- la construction de bâtiments sur le site,
- la ventilation des constructions en sous-sol,
- l'occupation des surfaces non bâties,
- le passage et l'utilisation des canalisations d'eau potable,
- l'implantation de captage dans la nappe superficielle.

La surveillance des eaux souterraines, réalisée à partir d'un réseau de 4 ouvrages, est menée depuis la fin des travaux. Les résultats des analyses ayant montré dès 2010 une dégradation de la nappe en hydrocarbures, HAP et BTEX, l'IIC a demandé à l'exploitant, par courrier du 28 avril 2011, de renforcer la surveillance à fréquence trimestrielle.

Malgré une amélioration globale de la nappe fin 2012, les résultats des dernières analyses montrent des impacts sur tous les piézomètres notamment le piézomètre PzB.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE (ARTICLE 34-1)

Origine de la découverte :

<input type="checkbox"/> Recherche historique	<input type="checkbox"/> Travaux
<input type="checkbox"/> Transactions	<input type="checkbox"/> Dépôt de bilan
<input checked="" type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale	<input type="checkbox"/> Information spontanée
<input type="checkbox"/> Demande de l'administration	<input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
<input type="checkbox"/> Pollution accidentelle	Autre :

Types de pollution :

<input type="checkbox"/> Dépôt de déchets	<input type="checkbox"/> Dépôt aérien
---	---------------------------------------

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Dépôt enterré | <input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sol pollué | <input checked="" type="checkbox"/> Nappe polluée |
| <input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée | |

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

- Origine accidentelle
- Pollution due au fonctionnement de l'installation
- Liquidation ou cessation d'activité
- Dépôt sauvage de déchets
- Autre

Année vraisemblable des faits : 1997

Situation technique du site

Événement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Diagnostic approfondi		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	01/06/1999
Evaluation simplifiée des risques (ESR)		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	01/12/1997
Diagnostic initial		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	01/12/1997
Diagnostic approfondi	30/06/2006	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat	
Travaux de traitement	04/12/2008	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	24/04/2009

Les études ont été demandées dans le cadre de la procédure de cessation d'activité du site, définie par le code de l'environnement.

Elles ont mis en évidence deux zones de pollution des sols par des hydrocarbures et un impact sur les eaux souterraines.

La vente du site et sa réutilisation pour des usages industriels (unité de fabrication de liants routiers et entretien de véhicules) et des bureaux a imposé à l'exploitant de procéder à la réhabilitation des terrains.

Cette réhabilitation a été réalisée au cours du premier trimestre 2009. Elle a consisté à excaver les sols pollués des deux zones sources et à les évacuer pour traitement en centres spécialisés.

Le Procès Verbal de récolement constatant la fin des travaux prévus dans le plan de gestion a été dressé le 11 août 2009. Une servitude de droit privé a été mise en place dans le cadre de l'acte de vente pour permettre l'accès aux ouvrages et la réalisation des campagnes de surveillance de la qualité des eaux souterraines. Des solutions complémentaires de traitement des eaux souterraines sont à l'étude et le maintien en usage industriel des terrains.

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact**Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :**

- Déchets non dangereux
- Déchets dangereux
- Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) | <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) |
| <input type="checkbox"/> Solvants halogénés | <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autres :

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input checked="" type="checkbox"/> BTEX |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input checked="" type="checkbox"/> H.A.P. | <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input checked="" type="checkbox"/> BTEX | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input checked="" type="checkbox"/> H.A.P. | <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) : 0

Volume (m3) : 0

Surface (ha) : 3

Informations complémentaires :

Aucune

Environnement du site**Zone d'implantation :**

Industrie : LOURDE

Hydrogéologie du site :

- Absence de nappe.
 Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

- Aucune utilisation connue
 A.E.P.
 Puits privés
 Agriculture, industries agroalimentaires
 Autres industries
 Autre : arrosage de jardins

Utilisation actuelle du site :

- Site industriel en activité.
 Site industriel en friche.
 Site ancien réutilisé
- Zone résidentielle
 Zone agricole
 Zone naturelle
 Espace vert accueillant du public
 Équipements sportifs
 Commerce, artisanat
 Parking
 École
 Autres établissements recevant du public (ERP)
 Autre : Nouvel usage industriel avec bureaux (siège de la société)

Impacts constatés :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
 Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
 Teneurs anormales dans les eaux souterraines
 Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
 Plaintes concernant les odeurs
 Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
 Teneurs anormales dans les sols
 Santé
 Sans
 Inconnu
 Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site**Milieu surveillé :**

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
 Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 04

Etat de la surveillance :

- Absence de surveillance justifiée
Raison :
- Surveillance différée en raison de procédure en cours
Raison :

Début de la surveillance : 15/10/1997

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du 16/12/2013 : 3 LA SITUATION SE DEGRADE

Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme)
- L'utilisation du sous-sol (fouille)
- L'utilisation de la nappe
- L'utilisation des eaux superficielles
- La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

- Servitude d'utilité publique (SUP)

Date de l'arrêté préfectoral :

- Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme

Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :

- Restriction d'usage entre deux parties (RUP)

Date du document actant la RUP : 14/05/2009

- Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)

Date du document actant la RUCPE :

- Projet d'intérêt général (PIG)

Date de l'arrêté préfectoral :

- Inscription au plan local d'urbanisme (PLU)

- Acquisition amiable par l'exploitant

- Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

- Mise en sécurité du site**

- Interdiction d'accès
- Gardiennage
- Evacuation de produits ou de déchets
- Pompage de rabattement ou de récupération
- Reconditionnement des produits ou des déchets

Autre : site clôturé, dégazage et nettoyage des cuves avant démantèlement des installations et des bâtiments

- Traitement des déchets ou des produits hors site ou sur le site**

- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Confinement sur site
- Physico-chimique
- Traitement thermique

Autre : 502 tonnes de terres impactées en hydrocarbures ont été évacuées hors du site et envoyées pour traitement en biocentre

- Traitement des terres polluées**

- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Traitement biologique
- Traitement thermique
- Excavation des terres
- Lessivage des terres
- Confinement
- Stabilisation
- Ventilation forcée
- Dégradation naturelle

Autre :

- Traitement des eaux**
- Rabattement de nappe
- Drainage

Traitement :

- Air stripping
- Vapour stripping
- Filtration
- Physico-chimique
- Biologique
- Oxydation (ozonation...)

Autre :

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)



Base de données **BASOL** sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : MIDI PYRENEES

Département : 31

Site BASOL numéro : 31.0024

Situation technique du site : Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)

Date de publication de la fiche : 04/11/2013

Auteur de la qualification : DREAL (1093)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : VEOLIA EAU (Site de Ginestous)

Localisation :

Commune : Toulouse

Arrondissement :

Code postal : 31000 - Code INSEE : 31555 (439 453 habitants)

Adresse : 2 chemin des Daturas

Lieu-dit :

Agence de l'eau correspondante : Adour-Garonne

Code géographique de l'unité urbaine : 31701 : Toulouse (859 338 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	572180.27	6282147.01	Autre	Entrée du site

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	525399.65	1847541.87	Adresse (rue)	

Parcelles cadastrales :

Cadastré			Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
Nom	Arrondissement	Date					
Toulouse		28/08/2009	829BP01	5	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	

Plan(s) cartographique(s) :

Aucun plan n'a été transféré pour le moment.

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom	Qualité	Coordonnées
MAIRIE DE TOULOUSE	PERSONNE MORALE PUBLIQUE	

Caractérisation du site à la date du 31/07/2013

Description du site :

L'usine de traitement des eaux usées de la ville de Toulouse, dite "de Ginestous", située au nord-ouest de la commune (au nord de l'échangeur des Minimes, au bord de la rocade et du canal latéral à la Garonne), construite en 1954 a subi de nombreuses évolutions. Pour améliorer le traitement des eaux tout en restreignant l'impact global de l'usine de traitement sur l'environnement, l'exploitant a entrepris une amélioration importante (notamment le traitement des effluents résultant de l'épuration des eaux usées, la couverture de bassins de traitement) et une extension de cette usine, incluant l'incinération des boues résultant du traitement biologique des eaux usées.

L'emprise du projet d'extension occupe un terrain d'environ 8000 m², situé en bordure Est de l'usine, le long de la rocade et face à l'entrée Nord de l'usine. Le terrain a accueilli auparavant un centre de traitement de déchets industriels par incinération construit dans les années 1970 par la Compagnie Générale des Eaux. Les déchets traités étaient essentiellement des résidus contenant des hydrocarbures (huiles de vidange, fonds de cuves de gazole ou de kérosène, ...). Puis en 1985-1986, le centre de traitement de déchets industriels est complété par un centre de transit des déchets industriels (résidus hydrocarbonés comme indiqué ci-dessus, autres déchets industriels comme des acides, bases, solvants, résines, produits chimiques, déchets issus des activités d'imprimerie et de photographie, ...) en vue de leur acheminement vers les différentes filières autorisées d'élimination.

En 1991, l'activité de traitement de déchets industriels par incinération est arrêtée et celle de transit est reprise par la société SIAP (SARP Industries Aquitaine Pyrénées aujourd'hui EOVAL), exploitant d'un centre d'incinération à Bassens (Gironde). En 1998, la SIAP déplace ses installations au Nord de l'usine de Ginestous afin de libérer le terrain nécessaire à l'usine de traitement des eaux usées.

Description qualitative :

La présente fiche ne concerne donc que la zone des anciennes activités de traitement par incinération et de centre de transit de déchets industriels dangereux exploitées par la Compagnie Générale des Eaux puis la SIAP, incluse dans l'emprise du site de la station de traitement des eaux usées dite "de Ginestous".

Lors de l'étude géotechnique (sondages) des terrains de l'ensemble du site de Ginestous afin de déterminer la zone devant accueillir l'extension de la station de traitement des eaux, des hydrocarbures ont été découverts. Les activités antérieures de traitement et de transit de déchets industriels exercées sur cette zone du site de Ginestous étant donc à l'origine d'une pollution du sol, l'inspection des installations classées (IIC), dans le cadre de l'application de la circulaire du 3 avril 1996, a demandé l'évaluation puis le cas échéant le traitement de la zone en préalable aux travaux de terrassement et de construction de l'extension de la station d'épuration.

Un diagnostic de pollution par des hydrocarbures du 11 février 1998, transmis à l'IIC le 5 janvier 2000 a estimé le volume des terres contaminées à environ 7000 m3 et proposé un traitement biologique des sols in situ. Par courrier du 12 janvier 2000, l'IIC a indiqué à l'exploitant qu'il n'était pas possible d'envisager de nouvelles constructions sur ce secteur tant que la pollution des sols n'aurait pas été traitée.

Une étude de sols du 6 septembre 2000 de l'ensemble du site de Ginestous, a été remise en fin d'année à l'IIC, laquelle par courrier du 10 janvier 2001 a demandé à l'exploitant (CGE) d'une part d'engager des investigations complémentaires sur la zone du projet d'extension pour évaluer avec plus de précisions le volume de terres polluées à traiter et d'autre part de mettre en place une surveillance des eaux souterraines en aval de la zone polluée sur les hydrocarbures totaux, les HAP, BTEX, le cuivre, le mercure, le nickel, le plomb, le chrome et l'arsenic (les terrains ayant apparemment aussi servi de décharge d'ordures ménagères avant les années 1970). Il a aussi été rappelé qu'un diagnostic approfondi et une évaluation détaillée des risques étaient nécessaires pour définir ensuite les objectifs de dépollution à atteindre.

Un contrôle de la qualité des eaux souterraines effectué le 6 février 2001 en amont et en aval du site et remis à l'IIC le 23 avril 2001 n'a pas révélé de contamination de la nappe. La CGE a aussi remis à l'IIC le 24 avril 2001 un dossier comprenant un diagnostic approfondi du site, une évaluation détaillée des risques, une étude de faisabilité hydro-géotechnique relative à la réalisation d'un tertre de confinement de terres polluées. L'IIC a formulé ses observations et demandes de compléments, résultant de l'examen de ce dossier ainsi que des instructions relatives au traitement par courrier du 29 juin 2001. Une excavation sélective des terres reconnues comme polluées et un stockage provisoire de celles-ci a été effectué en juillet 2001 (3700 m3). Fin juillet 2001 des prélèvements de sols de l'aire de stockage ont été réalisés ainsi que la mise en place de piézomètres et l'analyse d'eaux souterraines. Il n'a pas été détecté de pollution de ces sols et des eaux souterraines par hydrocarbures ou métaux lourds.

Suite à ces études de caractérisation des sols et de faisabilité de traitement, l'exploitant a proposé lors d'une réunion de travail tenue avec l'IIC au cours du 4ème trimestre 2001 la dépollution par traitement biologique in situ (tertre) de 2700 m3 de terres argileuses (préalablement chaulées) et de sables et leur réutilisation in situ après dépollution.

La CLIS (commission locale d'information et de surveillance) de l'usine de traitement des eaux usées de Ginestous s'est réunie le 21 janvier 2002 pour présenter les résultats de fonctionnement du site de Ginestous en 2001 et les chantiers en cours pour la mise aux normes et l'extension de l'usine de traitement des eaux ("Ginestous 2000") et l'incinération des boues résultant du traitement des eaux.

L'exploitant a présenté au cours de cette réunion les conclusions des études de sols menées sur la zone polluée et les travaux de dépollution envisagés de février à octobre 2002.

Un rapport de janvier 2003 a indiqué que les travaux de dépollution ont été réalisés. La technique de dépollution retenue a été le traitement sur site en biotertres. Le suivi du traitement des terres a été effectué en contrôlant leur teneur en hydrocarbures totaux par dans les deux alvéoles de traitement. La concentration moyenne des terres sur l'ensemble des deux alvéoles était de 1407 mg/Kg/MS, valeur inférieure au seuil de dépollution de 2500 mg/Kg/MS. Ces résultats indiquent que les objectifs de dépollution ont été atteints.

Aujourd'hui, l'arrêté d'autorisation en vigueur pour le site est celui du 22 octobre 2009. Il impose toujours à l'exploitant un suivi de la nappe phéatique par mesures dans des piézomètres.

L'analyse des dernières analyses des eaux souterraines reçues par la DREAL MP et effectuées en septembre 2012 n'a pas mis en évidence d'impact sur la qualité de la nappe.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : AUTRE

Date de la découverte : 22/10/2009

Origine de la découverte :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Recherche historique | <input checked="" type="checkbox"/> Travaux |
| <input type="checkbox"/> Transactions | <input type="checkbox"/> Dépôt de bilan |
| <input type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale | <input type="checkbox"/> Information spontanée |
| <input type="checkbox"/> Demande de l'administration | <input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles |
| <input type="checkbox"/> Pollution accidentelle | Autre : Arrêté préfectoral complémentaire du 22/10/2009 |

Types de pollution :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Dépôt de déchets | <input type="checkbox"/> Dépôt aérien |
| <input type="checkbox"/> Dépôt enterré | <input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers |
| <input type="checkbox"/> Sol pollué | <input type="checkbox"/> Nappe polluée |
| <input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée | |

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

- Origine accidentelle
- Pollution due au fonctionnement de l'installation

- Liquidation ou cessation d'activité
 Dépôt sauvage de déchets
 Autre

Activité : Traitement de déchets industriels
 Code activité ICPE : K3

Situation technique du site

Événement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Etude de traitabilité		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	16/10/2001
Evaluation détaillée des risques (EDR)		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	24/04/2001
Diagnostic approfondi		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	24/04/2001
Evaluation simplifiée des risques (ESR)		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	10/01/2001
Mise en sécurité du site		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	05/01/2000
Travaux de traitement	08/01/2003	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)	08/01/2003
Surveillance du site	22/10/2009	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)	

08/01/2003 / date du rapport d'intervention

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

- Déchets non dangereux
 Déchets dangereux
 Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) | <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) |
| <input type="checkbox"/> Solvants halogénés | <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autres :

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input type="checkbox"/> BTEX | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) : 0

Volume (m³) : 2700

Surface (ha) : 0.8

Informations complémentaires :

Aucune

Environnement du site**Zone d'implantation :**

Industrie : LOURDE

Hydrogéologie du site :

- Absence de nappe.

- Présence d'une nappe.
- Utilisation de la nappe :
- Aucune utilisation connue
 - A.E.P.
 - Puits privés
 - Agriculture, industries agroalimentaires
 - Autres industries
 - Autre : Puits particuliers : arrosage

Utilisation actuelle du site :

- Site industriel en activité. L'activité exercée est à l'origine de la pollution
 L'activité exercée n'est pas à l'origine de la pollution
- Site industriel en friche.
- Site ancien réutilisé
- Zone résidentielle
 - Zone agricole
 - Zone naturelle
 - Espace vert accueillant du public
 - Équipements sportifs
 - Commerce, artisanat
 - Parking
 - École
 - Autres établissements recevant du public (ERP)
 - Autre : Extension du site industriel en activité

Impacts constatés :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
- Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
- Teneurs anormales dans les eaux souterraines
- Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
- Plaintes concernant les odeurs
- Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
- Teneurs anormales dans les sols
- Santé
- Sans
- Inconnu
- Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site**Milieu surveillé :**

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
- Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 2

Etat de la surveillance :

- Absence de surveillance justifiée

Raison :

- Surveillance différée en raison de procédure en cours

Raison :

Début de la surveillance :

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du 27/09/2012 : 1 LA SITUATION RESTE STABLE

Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme**Restriction d'usage sur :**

- L'utilisation du sol (urbanisme)
- L'utilisation du sous-sol (fouille)
- L'utilisation de la nappe
- L'utilisation des eaux superficielles
- La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

- Servitude d'utilité publique (SUP)
Date de l'arrêté préfectoral :
- Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme
Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :
- Restriction d'usage entre deux parties (RUP)
Date du document actant la RUP :
- Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)
Date du document actant la RUCPE :
- Projet d'intérêt général (PIG)
Date de l'arrêté préfectoral :
- Inscription au plan local d'urbanisme (PLU)
- Acquisition amiable par l'exploitant
- Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

- Mise en sécurité du site**
- Interdiction d'accès
 - Gardiennage
 - Evacuation de produits ou de déchets
 - Pompage de rabattement ou de récupération
 - Reconditionnement des produits ou des déchets
- Autre :
- Traitement des déchets ou des produits hors site ou sur le site**
- Stockage déchets dangereux
 - Stockage déchets non dangereux
 - Confinement sur site
 - Physico-chimique
 - Traitement thermique
- Autre :
- Traitement des terres polluées**
- Stockage déchets dangereux
 - Stockage déchets non dangereux
 - Traitement biologique
 - Traitement thermique
 - Excavation des terres
 - Lessivage des terres
 - Confinement
 - Stabilisation
 - Ventilation forcée
 - Dégradation naturelle
- Autre :
- Traitement des eaux**
- Rabattement de nappe
 - Drainage
- Traitement :
- Air stripping
 - Vapour stripping
 - Filtration
 - Physico-chimique
 - Biologique
 - Oxydation (ozonation...)
- Autre :

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)

Annexe 3. Tableau descriptif des sites Basias recensés sur le secteur d'étude

(6 pages)

Numéro site	Référence	X (Lambert II étendu)	Y (Lambert II étendu)	Etat du site	Raison sociale	Commune	Nom usuel	Connaissance	Début d'activité	Fin d'activité	Activités
1	MPY3105418	521270,00	1863301,00	En activité	COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS / STEP	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS		Inventorié	19830201		Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
2	MPY3105542	521743,00	1862567,00	En activité	COMMUNE DE SAINT JORY / STEP	SAINT-JORY		Inventorié	19851001		Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
3	MPY3113068	523990,00	1858105,00	En activité	ACTENA LANGUEDOC STE / atelier de réparation de véhicules, dépôt de gaz combustible liquéfié	BRUGUIERES	BILIA LANGUEDOC	Inventorié	19900716		Garages, ateliers, mécanique et soudure
4	MPY3100383	524873,00	1854631,00	Activité terminée	STE GENERALE D'ENTREPRISE DU SUD DE LA FRANCE (SOGESUD) / ATELIER DE CHAUDRONNERIE, TOLERIE, PEINTURE, GARAGE ET ENTRETIEN POUR MA	SAINT-ALBAN		Inventorié	19690104		Chaudronnerie, tonnellerie;Garages, ateliers, mécanique et soudure;Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
5	MPY3101184	524951,00	1854045,00	En activité	GARAGE DU BOIS VERT NORD (SA), (avant) SOCIETE VEHICULES INDUSTRIELS OCCITANTS, (avant) IVECO-UNIC SA / GARAGE, VENTE REPARATION DE VEHICULES INDUSTRIELS	AUCAMVILLE		Inventorié	19890906		Garages, ateliers, mécanique et soudure
6	MPY3100300	524975,00	1859890,00	Activité terminée	SIVOM DE BRUGUIERES / DECHARGE OM CONTROLEE	BRUGUIERES		Inventorié	19670220		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
7	MPY3101287	523927,00	1858187,00	En activité	SAFETY KLEEN (STE)/ STOCKAGE ET DISTRIBUTION DE SOLVANTS	BRUGUIERES		Inventorié	19960617		Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants
8	MPY3101288	524529,00	1857222,00	En activité	PETIT PARADIS (SCI) / DLI, GARAGE POUR VEHICULES DE TP	BRUGUIERES		Inventorié	19901113		Garages, ateliers, mécanique et soudure;Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
9	MPY3101290	524320,00	1857090,00	En activité	LACENE POIDS LOURDS SA / DEPOT VEHICULES HS, (avant) LACENE RAYNAUD SCI / CASSE AUTO	BRUGUIERES		Inventorié	19850402		Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
10	MPY3101291	523970,00	1858183,00	En activité	IDS KUWAIT PETROLEUM (STE) / STATION SERVICE	BRUGUIERES		Inventorié	19940720		Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
11	MPY3101292	525272,00	1858545,00	En activité	TOTAL FINA ELF (STE) / STATION SERVICE	BRUGUIERES		Inventorié	19970207		Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
12	MPY3101293	525620,00	1858139,00	En activité	FRAMADIS (STE) / STATION SERVICE	BRUGUIERES	SUPER U	Inventorié	19890421		Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
13	MPY3101294	525165,00	1856922,00	En activité	JOUFFRAY DRILLAUD (STE) / DEPOT DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES	BRUGUIERES		Inventorié	19930125		Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...)
14	MPY3101295	524361,00	1858250,00	En activité	TRANSPORTS FRIGORIFIQUES EUROPEENS / STATION SERVICE	BRUGUIERES		Inventorié	19940101		Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
15	MPY3101296	524676,00	1856425,00	En activité	SACER ATLANTIQUE (STE) / CENTRALE D'ENROBAGE A CHAUD , SOURCES RADIOACTIVES, TRAVAUX PUBLICS ET ASSAINISSEMENT	BRUGUIERES		Inventorié	19991203		Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple);Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange;Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)
16	MPY3101013	524541,00	1857123,00	En activité	SEOSSE ECO RECUPERATION / TRAVAIL DES METAUX	BRUGUIERES	RECYCLAGE ORDURES MENAGERES	Inventorié	11110101		Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres;Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)

17	MPY3100211	524119,00	1854641,00	Ne sait pas	TESTE SIMON (ANC CARROSSE) / FABRIQUE D'ENGRAIS	FENOUILLET		Inventorié	19190410		Fabrication de produits azotés et d'engrais
18	MPY3100212	524759,00	1853972,00	Ne sait pas	MAURAN ALBERT / RAFFINAGE D'HUILES MINERALES	FENOUILLET		Inventorié	19580429		Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales
19	MPY3103803	525686,00	1858346,00	En activité	31 DEPANNAGES / DEPANNAGE MENAGERS, INDUSTRIELS	BRUGUIERES		Inventorié	19900202		Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
20	MPY3115310	524383,00	1856992,00	En activité	TODD SA / ATELIER TECHNIQUE POIDS LOURDS	BRUGUIERES		Inventorié	20021204		Garages, ateliers, mécanique et soudure
21	MPY3117111	524701,00	1859455,00	En activité	CARRER Marcel / carrosserie peinture	BRUGUIERES		Inventorié	11110101		Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
22	MPY3117113	524181,00	1858308,00	En activité	SGIT / IMPRIMERIE	BRUGUIERES		Inventorié	11110101		Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
23	MPY3117114	524987,00	1858144,00	En activité	SPEEDSHOP / carrosserie peinture	BRUGUIERES		Inventorié	11110101		Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
24	MPY3109592	524549,00	1857452,00	Activité terminée	AXIMA CENTRE / centrale d'enrobage à chaud	BRUGUIERES		Inventorié	19991022		Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)
25	MPY3109593	525343,00	1858935,00	En activité	ARNAN Eric, (avant) BASTTIAN / atelier de mécanique	BRUGUIERES		Inventorié	11110101		Mécanique industrielle
26	MPY3109596	525505,00	1858703,00	Ne sait pas	CANAL / dépôt d'ordures ménagères	BRUGUIERES		Inventorié	11110101		Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
27	MPY3109599	525413,00	1858779,00	Activité terminée	CONASTRY Jean / dépôt de liquides inflammables	BRUGUIERES		Inventorié	19670701		Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
28	MPY3109600	525092,00	1857440,00	En activité	BEGUE Jean-Pierre / carrosserie peinture, (avant) EMCI / travail mécanique des métaux et alliages	BRUGUIERES		Inventorié	11110101		Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matricage découpage ; métallurgie des poudres;Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
29	MPY3109602	523830,00	1858062,00	Activité terminée	GOOD YEAR / stockage et distribution de pneumatiques	BRUGUIERES		Inventorié	19930701	20010101	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)
30	MPY3109603	524736,00	1859447,00	En activité	GPL SERVICE / emploi de matières abrasives, galvanisation des métaux, installation de compression,peinture	BRUGUIERES		Inventorié	19830503		Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
31	MPY3109605	524869,00	1856783,00	En activité	ZIEGLER , (avant) GRIMAUD TRANSPORTS / dépôt de gas oil, ATELIER DE CHARGE D'ACCUMULATEURS	BRUGUIERES		Inventorié	11110101		Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques;Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
32	MPY3109607	524588,00	1857929,00	Activité terminée	LE FOLL TRAVAUX PUBLICS / centrale mobile d'enrobage à chaud,, DEPOT DE MATIERES BITUMEUSES	BRUGUIERES		Inventorié	20001220		Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai;Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)
33	MPY3109612	524619,00	1857922,00	Activité terminée	MALET / centrale d'enrobage à chaud	BRUGUIERES		Inventorié	11110101		Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)
34	MPY3109613	524526,00	1857488,00	Activité terminée	MORTERA et Cie / centrale d'enrobage à chaud, DLI, DEPOT DE BITUME	BRUGUIERES		Inventorié	19881102		Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai;Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
35	MPY3109617	524719,00	1856388,00	En activité	SERIN et FILS / atelier de réparation automobiles	BRUGUIERES		Inventorié	11110101		Garages, ateliers, mécanique et soudure

36	MPY3105015	524658,00	1859459,00	Activité terminée	TOLOU Christian / MECANIQUE DE PRECISION	BRUGUIERES	TOPMICRON	Inventorié	19890608	Mécanique industrielle;Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres;Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vern
37	MPY3105404	524741,00	1859092,00	En activité	COMMUNE DE BRUGUIERES / STEP	BRUGUIERES		Inventorié	19820501	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
38	MPY3105416	525369,00	1856776,00	En activité	COMMUNE DE CASTELGINEST / STEP	CASTELGINEST		Inventorié	20000701	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
39	MPY3105456	525399,00	1856736,00	En activité	COMMUNE DE GRATENTOUR / STEP	CASTELGINEST		Inventorié	19930101	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
40	MPY3105435	524396,00	1854614,00	En activité	S.I.V.O.M. DU BOCAGE / STEP	FENOUILLET		Inventorié	19750101	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
41	MPY3105531	525620,00	1855655,00	En activité	S.I. D'ASSAINISSEMENT DU SALHERS / STEP	SAINT-ALBAN		Inventorié	19650601	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
42	MPY3111725	527024,00	1850010,00	Activité terminée	VILLEMUR / DLI	TOULOUSE		Inventorié	11110101	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
43	MPY3111730	526380,00	1849893,00	En activité	ROVER, (avant) Société RENAULT / DLI (42,5m3)	TOULOUSE		Inventorié	19571022	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
44	MPY3111630	527009,00	1849116,00	Activité terminée	DASAIN Paul / garage	TOULOUSE		Inventorié	11110101	Garages, ateliers, mécanique et soudure
45	MPY3111640	527000,00	1849126,00	Activité terminée	PUJOL Jean / garage	TOULOUSE		Inventorié	11110101	Garages, ateliers, mécanique et soudure
46	MPY3111690	527022,00	1849501,00	Activité terminée	SICA VINS MIDI PYRENEES, (avant) Société PATISFRANCE / DLI	TOULOUSE		Inventorié	11110101	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
47	MPY3111709	527043,00	1849566,00	Activité terminée	ROUQUET Marcel / DLI	TOULOUSE		Inventorié	11110101	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
48	MPY3111717	526486,00	1849731,00	Activité terminée	LABASTIE Roger / garage	TOULOUSE		Inventorié	11110101	Garages, ateliers, mécanique et soudure
49	MPY3101991	527022,00	1849516,00	En activité	FACCINI Henry / GARAGE CARROSSERIE PEINTURE	TOULOUSE		Inventorié	19750307	Garages, ateliers, mécanique et soudure
50	MPY3101976	526548,00	1849659,00	En activité	DESCHAMPS Jean-Claude / VENDE DE VEHICULES D'OCCASION	TOULOUSE		Inventorié	19790323	Garages, ateliers, mécanique et soudure
51	MPY3101992	527022,00	1849383,00	En activité	FRAIKIN (SA) / LOCATION DE CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	TOULOUSE		Inventorié	19711025	Garages, ateliers, mécanique et soudure;Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
52	MPY3101791	527193,00	1849118,00	Activité terminée	BIRKEN / GARAGE	TOULOUSE		Inventorié	19750325	Garages, ateliers, mécanique et soudure
53	MPY3104912	526981,00	1849834,00	Activité terminée	RAVARY Jean Marie / GARAGE	TOULOUSE	TOUT POUR CITROEN	Inventorié	19461115	Garages, ateliers, mécanique et soudure
54	MPY3112692	527018,00	1849238,00	En activité	GARAGE SOLDANS ET FILS / garage	TOULOUSE		Inventorié	19710609	Garages, ateliers, mécanique et soudure
55	MPY3111990	527011,00	1849109,00	En activité	MOGA et Fils / atelier de carrosserie peinture	TOULOUSE		Inventorié	19631004	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
56	MPY3101859	527014,00	1849971,00	En activité	COOP AGRICOLE TOULOUSAINNE / COOP AGRICOLE	TOULOUSE		Inventorié	19861106	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...)
57	MPY3102159	527491,00	1849817,00	Activité terminée	JOUR ET NUIT (SA) / CARROSSERIE	TOULOUSE		Inventorié	19800314	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
58	MPY3101803	527031,00	1849114,00	Activité terminée	ESSO STANDARD, (avant) SOLA Antoine / STATION SERVICE	TOULOUSE		Inventorié	19720215	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)

59	MPY3101830	527500,00	1849392,00	En activité	FB AUTOMOBILE, (avant) CARROSSERIE DUMAS (SARL) / CARROSSERIE PEINTURE	TOULOUSE		Inventorié	19950919		Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)]
60	MPY3101837	527022,00	1849444,00	En activité	GRUE TRANSPORT TAXICAMION / DLI	TOULOUSE		Inventorié	19900423		Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)]
61	MPY3111242	526516,00	1849858,00	Activité terminée	VILLARY Marcel / dépôt de pneus	TOULOUSE		Inventorié	11110101		Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)]
62	MPY3111317	527414,00	1849912,00	Activité terminée	RIVIERE Louis / atelier de réparation mécanique	TOULOUSE		Inventorié	11110101		Garages, ateliers, mécanique et soudure]
63	MPY3104216	527013,00	1849994,00	Activité terminée	ELF DISTRIBUTION (SA) / STATION SERVICE, DLI	TOULOUSE		Inventorié	19681010		Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)]
64	MPY3111785	527486,00	1847928,00	En activité	COUTURE BENAMOU (SARL) (avant) BENAMOU Lucien / atelier de blanchiment de chiffons	TOULOUSE		Inventorié	19651030		Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons]
65	MPY3111546	527859,00	1848668,00	Activité terminée	FACCINI Henri / atelier de carrosserie peinture	TOULOUSE		Inventorié	11110101		Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)]
66	MPY3111561	527040,00	1848388,00	Activité terminée	ARJO Francis / DLI	TOULOUSE		Inventorié	11110101		Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)]
67	MPY3111621	527472,00	1848758,00	En activité	Compagnie Générale d'Entreprise Moderne / atelier de menuiserie, dépôt de liquides inflammables	TOULOUSE		Inventorié	11110101		Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)]
68	MPY3101942	528087,00	1847614,00	En activité	VALETTE Christian / CARROSSERIE PEINTURE	TOULOUSE		Inventorié	19931020		Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)]
69	MPY3103337	528344,00	1847297,00	En activité	QUEUTELOT (ETS) / FABRICATION D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS, CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	TOULOUSE		Inventorié	19710101		Fabrication de coutellerie;Fabrication d'autres machines-outils (à préciser);Chaudronnerie, tonnellerie]
70	MPY3101955	527842,00	1848464,00	Activité terminée	SODINORD (SA) / STATION SERVICE	TOULOUSE		Inventorié	19820204		Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)]
71	MPY3110694	527998,00	1847712,00	Activité terminée	Transports JANY / dépôt de liquides inflammables	TOULOUSE		Inventorié	11110101		Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)]
72	MPY3110800	527900,00	1848785,00	Activité terminée	Ets RODRIGUEZ et Fils / atelier de mécanique de précision	TOULOUSE		Inventorié	11110101		Mécanique industrielle]
73	MPY3110893	528379,00	1847369,00	Ne sait pas	DROGSTOR AUTO (STE) / dépôt de ferrailles	TOULOUSE		Inventorié	11110101		Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)]
74	MPY3110943	527711,00	1848500,00	Activité terminée	MOLINIER, RENOVE AUTO / atelier de peinture automobile	TOULOUSE		Inventorié	19821101		Garages, ateliers, mécanique et soudure]
75	MPY3112265	528310,00	1847155,00	En activité	PERLIN CHRISTIAN, CARROSSERIE PEINTURE AUTO / MAPA FIT STE, atelier de rechapage de pneus	TOULOUSE		Inventorié	19710722		Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...);Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)]
76	MPY3112270	528315,00	1847205,00	En activité	GOUBAULT, CARROSSERIE / NAVALLON SA , dépôt de liquides inflammables (30m3)	TOULOUSE		Inventorié	19870709		Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)]
77	MPY3112358	527712,00	1847178,00	Activité terminée	Société des Pétroles SHELL / dépôt de liquides inflammables	TOULOUSE		Inventorié	19650503		Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)]
78	MPY3112378	528728,00	1847744,00	Activité terminée	BARDY Gilbert / atelier de ferronnerie serrurerie	TOULOUSE		Inventorié	19730424		Fabrication de coutellerie]

79	MPY3112108	527405,00	1848579,00	En activité	Loehle Jean-Luc, Bernad Jésus,(avant) ARNAU Claude, ELKAIM Serge / atelier de carrosserie peinture, atelier de serrurerie	TOULOUSE		Inventorié	19710806		Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...);Fabrication de coutellerie
80	MPY3112437	527970,00	1847458,00	Activité terminée	PERISSE / atelier de tolerie	TOULOUSE		Inventorié	19610304		Chaudronnerie, tonnellerie
81	MPY3112438	527893,00	1847330,00	Activité terminée	VALETTE René / atelier de carrosserie peinture	TOULOUSE		Inventorié	19710427		Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
82	MPY3112440	527481,00	1847486,00	Activité terminée	ESSO SAF / station service	TOULOUSE		Inventorié	19680710		Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
83	MPY3101133	528307,00	1847457,00	En activité	FOURNIER METAUX / STOCKAGE ET RECUPERATION DE METAUX	TOULOUSE		Inventorié	19330101		Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures);Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
84	MPY3115005	528303,00	1847408,00	En activité	ANTIC / GARAGE CASSE AUTO, (avant) EST et NORD (STE) / DLI	TOULOUSE		Inventorié	19610201		Garages, ateliers, mécanique et soudure;Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
85	MPY3102264	528347,00	1847327,00	Activité terminée	DAURIAC SARL, (avant) DAURIAC ET QUEUTELOT / DLI, TRAITEMENT DU BOIS	TOULOUSE		Inventorié	19651208		Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...;Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
86	MPY3102049	527628,00	1847438,00	En activité	GARAGE BD PIERRE CURIE (SARL) / GARAGE	TOULOUSE		Inventorié	19761230		Garages, ateliers, mécanique et soudure;Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
87	MPY3103950	527558,00	1848232,00	Activité terminée	DROUARD Frère / DEPOT D'EXPLOSIFS ET DETONATEURS PERMANENT	TOULOUSE		Inventorié	19580707		Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)
88	MPY3111067	527318,00	1847739,00	Activité terminée	SOULAN Marcel / garage	TOULOUSE		Inventorié	11110101		Garages, ateliers, mécanique et soudure
89	MPY3111191	527330,00	1847821,00	Activité terminée	SONEREL (STE) / dépôt de ferrailles	TOULOUSE		Inventorié	11110101		Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
90	MPY3104785	528344,00	1847297,00	Activité terminée	PEREZ Léonce / FABRIQUE D'ENSEIGNES METALLIQUES ET MATIERES PLASTIQUES	TOULOUSE		Inventorié	19690821		Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...);Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)
91	MPY3104787	527010,00	1848627,00	Ne sait pas	BENAZET Pierre, LABORIE Francis / TRAVAIL ET TRAITEMENT ELECTROLYTIQUE DES METAUX	TOULOUSE		Inventorié	19681211		Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
92	MPY3111346	527369,00	1847916,00	En activité	FERROSSERIE INDUSTRIELLE MECANIQUE, GUIMBERTEAU Robert / atelier de ferronnerie industrielle	TOULOUSE		Inventorié	11110101		Fabrication de coutellerie;Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
93	MPY3111428	527395,00	1848052,00	Activité terminée	VIREBENT Henri / fabrication de produits céramiques	TOULOUSE		Inventorié	11110101		Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine)
94	MPY3111438	527387,00	1848117,00	Ne sait pas	THAMIE Henri / dépôt de liquides inflammables	TOULOUSE		Inventorié	11110101		Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
95	MPY3104224	527002,00	1848692,00	En activité	CARLY (SARL), (avant) ROMULO STE, (avant) RAMOND-TECHENE (SNC) / STATION SERVICE, (avant) CITROEN André (SA) / GARAGE, ATELIER DE CHAUDRONNERIE, TOLERIE, PEINTURE PAR PULVERISATION, DLI	TOULOUSE		Inventorié	19660427		Garages, ateliers, mécanique et soudure;Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...);Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.);Commerce de gros, de d

96	MPY3104294	527426,00	1848393,00	Activité terminée	ATOMISATION DU MIDI, VINCENTS Ets / TRAVAIL DES METAUX , (avant) HABANVILLE Jeanne, LAFARGE René / FABRICATION DE MATERIEL CHIRURGICAL	TOULOUSE	MATERIEL MEDICAL MODERNE	Inventorié	19500407		Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques, matériel médico-chirurgical et d'orthopédie; Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres
97	MPY3110560	528315,00	1847205,00	En activité	CARROSSERIE GOUBAULT / atelier de carrosserie peinture	TOULOUSE		Inventorié	11110101		Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)]
98	MPY3104897	527855,00	1847863,00	Activité terminée	VERGER / DEPOT DE FERRAILLE	TOULOUSE		Inventorié	19731221		Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)]

Fiche signalétique

Rapport

Titre : Etude hydrogéologique relative au zonage des secteurs sensibles dans le cadre du projet AFNT (Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse)

Numéro et indice de version :	A 79908 /C
Date d'envoi : Septembre 2015	Nombre d'annexes dans le texte : 3
Nombre de pages : 93	Nombre d'annexes en volume séparé : /
Diffusion (nombre et destinataires) :	3 ex. <i>Client</i>
	1 ex. <i>Agence</i>
	1 ex. <i>Auteur</i>

Client

Coordonnées complètes : SNCF
Boulevard de Marengo
31500 TOULOUSE
Téléphone : 05.34.44.15.72
Télécopie :

Nom et fonction des interlocuteurs : *Mme LECLERC et M. DEGRACE, pôle relation extérieures AFNT*

Antea Group

Unité réalisatrice : OSO - Implantation de Toulouse (Labège 31670)

Nom des intervenants et fonction remplie dans le projet :

Responsable de projet : REY Fabrice

Auteurs : REY Fabrice

Qualité

Contrôlé par : SUBIAS Christophe

Date : Juillet 2015 - *Version A*

Septembre 2015 – *Version B*

Septembre 2015 – *Version C*

N° du projet : MPYP15-0090

Références et date de la commande : Avril 2015

Mots clés : Hydrogéologie, infiltration, infrastructure linéaire